

Les Brandes de Montmorillon (86)



CREN
Poitou-Charentes

Opérateur : Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes

Avril 2009

DOCUMENT D'OBJECTIFS

NATURA 2000 - n°58 - FR 5400460 / FR 5412015

“ Brandes de Montmorillon ”
et “ Landes de Sainte Marie et camp militaire de Montmorillon ”

VOLUME
de SYNTHÈSE

Diagnostic - Objectifs et programme d'actions



SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	3
1) La Directive habitats et le réseau N2000	3
2) Le document d'objectifs : Elaboration et contenu	3
3) Démarche et méthode de travail	4
4) Comité de pilotage et groupes de travail	4
II. SYNTHÈSE DES DIAGNOSTICS	6
1) Le site d'importance communautaire et la zone spéciale de conservation	6
2) Localisation géographique	6
3) Contexte paysager	6
4) Statuts réglementaires	13
5) Diagnostic écologique	14
6) Diagnostic socio-économique	44
III. ANALYSE DES INTERRELATIONS	47
1) Analyse des interrelations patrimoine communautaire / activités humaines	47
2) Analyse des interrelations patrimoine communautaire / facteurs naturels	56
IV. DEFINITION DES ENJEUX	57
V. PRESENTATION ET INTERPRETATION DES FICHES ACTIONS	64
A. Maintenir les habitats de landes et brande	65
B. Maintenir et gérer les habitats tourbeux et associés	87
C. Maintenir et gérer les habitats et les espèces liés aux étangs et leur périphérie	93
D. Incitation et contractualisation autour d'une agriculture durable	105
E. Maintenir et gérer les habitats forestiers et des espèces patrimoniales associées	109
F. Prise en compte du patrimoine communautaire dans les schémas d'aménagement du territoire	113
G. Modification du périmètre du site N2000	121
H. Evaluation des résultats et de l'animation du DOCOB	125
Or. Orientations associées au DOCOB	145
ANNEXES - CARTOGRAPHIES	157
ANNEXES – NOTICES MAET	199

I. INTRODUCTION

1) LA DIRECTIVE HABITATS ET LE RESEAU NATURA 2000

Afin de préserver la richesse et la diversité biologique de l'Europe, l'Union Européenne adoptait le 21 mai 1992, une directive visant à coordonner les politiques d'intervention des Etats membres en faveur de la protection de la nature. La Directive 92/43/CEE, intitulée Directive « Habitats », a ainsi pour objectif de « favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ».

Sur la base de critères scientifiques un certain nombre d'habitats naturels et d'espèces, dont la préservation est jugée nécessaire, ont été listés puis précisément inventoriés mettant ainsi en avant la rareté et la priorité de conservation de certains, de fait considérés comme prioritaires en terme de conservation à l'échelle de l'Union Européenne.

Les sites ainsi inventoriés et répertoriés contribuent à alimenter le RESEAU NATURA 2000, véritable réseau européen cohérent de sites naturels exceptionnels méritant la mise en œuvre de moyens de conservation adaptés.

« Les Brandes de Montmorillon » est le site n°58 de la région Poitou-Charentes, désigné auprès de l'Union Européenne sous les n°F5400460 au titre de la directive « Habitats » pour le Site d'Intérêt Communautaire (SIC) et FR5412015 au titre de la directive « Oiseaux » pour la Zone de Protection Spéciale (ZPS).

La France a, par ailleurs, transposé dans sa propre législation la Directive européenne. L'Ordonnance du 11 avril 2001, parue au journal officiel le 14 avril 2001, fixe le cadre d'application réglementaire de la Directive européenne sur le territoire national. Les décrets d'application du 8 novembre 2001, du 20 décembre 2001 et du 26 juillet 2006 (Décret n° 2006-922), ainsi que la Loi Développement des Territoires Ruraux (n°2005-157 du 23 février 2005) dans ses articles 140 à 146 dont les décrets d'application sont attendus, instaurent en particulier le concept de Charte Natura 2000.

2) LE DOCUMENT D'OBJECTIFS : ELABORATION ET CONTENU

Au nom du principe de subsidiarité, une obligation de résultat pèse sur chaque Etat membre, avec la charge pour chacun de définir les moyens adéquats pour remplir le contrat de la préservation du site et de son patrimoine communautaire.

L'Etat français a délibérément choisi une démarche originale et ambitieuse : celle d'élaborer des documents d'objectifs sur chacun des sites susceptibles d'intégrer le réseau Natura 2000. En s'appuyant sur une démarche partenariale et de concertation impliquant les différents acteurs socio-économiques et les élus concernés, ce document doit proposer des mesures de gestion contractuelles ou réglementaires assurant la conservation des intérêts écologiques et le développement durable des activités en place. Il devra, au préalable, décrire les activités économiques, sociales, culturelles liées au site et déterminer l'état de conservation des habitats et des espèces présentes.

Chargé de conduire et d'animer la réflexion dans le cadre d'une mission déléguée de l'Etat, *l'Opérateur assure le suivi et la mise en cohérence des éléments liés au site et aux volontés de chacun des acteurs en place*. Un Comité de pilotage rassemblant des représentants locaux élus, d'activités socio-professionnelles, d'usagers et de propriétaires élabore et valide le Document d'objectifs sous l'autorité du Préfet de département, ou Commandant de la Région militaire Terre-Sud-Ouest et de la DIREN.

Une fois approuvé par l'Etat, le Document d'objectifs, ou DOCOB, constitue un outil majeur d'aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site. Validé pour 6 années entières et consécutives, chacun des DOCOB est évalué et éventuellement amendé au terme de cette période.

A la suite d'un appel à candidature lancé par l'Etat dans le courant du printemps 2002, la proposition du Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes a été retenue afin que la structure anime la réflexion et les travaux liés à cet ensemble historique de brandes et de bocage à mailles élargies, hôtes d'un patrimoine biologique exceptionnel.

Une convention officielle d'intervention lie le Conservatoire à l'Etat français pour assurer cette mission sous son plein contrôle, en lien avec un comité de pilotage et des groupes de travail.

3) DEMARCHE ET METHODE DE TRAVAIL

Sur la base d'un cahier des charges précis, le travail de l'opérateur et du Comité de pilotage est relativement cadré et doit répondre à une ligne de conduite bien définie pouvant se décliner en 4 étapes majeures.

L'idée transversale de ces grandes étapes est de garantir la réalisation de la concertation locale nécessaire à l'élaboration et l'acceptation du DOCOB.

- **Les inventaires scientifiques et socio-économiques** : garants de la connaissance scientifique et économique du site, ils doivent traduire la richesse écologique du milieu en identifiant précisément les habitats et les espèces s'y développant. Ils mettent également en avant les pratiques et activités ayant cours sur le site, susceptibles de perturber, de maintenir ou d'améliorer la richesse biologique du site.
- **Analyse et définition des enjeux** : sur la base des données historiques ainsi que des éléments d'évolution du milieu, mais également de la connaissance scientifique sur la biologie des habitats et/ou des espèces présentes, il s'agit de mettre en avant les menaces pesant sur le site et la préservation de la biodiversité ou des activités humaines. Les grands enjeux de conservation sont alors établis.
- **Objectifs et propositions d'actions** : cette étape essentielle doit permettre au Comité de pilotage de définir, sur la base d'objectifs généraux et opérationnels, les mesures de gestion nécessaires à la conservation dans le temps des habitats et des espèces liés au site.
- **Estimation des coûts et des moyens** : cette ultime étape doit permettre d'évaluer le coût des opérations validées sur le site par le Comité de pilotage. Elle doit surtout prévoir ce que sera la mise en œuvre du DOCOB sur le site.

La démarche d'intervention, proposée telle quelle par l'opérateur, a été validée par le 1^{er} Comité de pilotage du site, le 15 janvier 2002, lançant officiellement la démarche de concertation.

4) COMITE DE PILOTAGE ET GROUPES DE TRAVAIL

Présidé par M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Montmorillon, un Comité de pilotage composé de tous les acteurs socio-économiques, administratifs, scientifiques, analyse, fait évoluer et valide les réflexions et orientations proposées par l'opérateur sur le site.

La composition, arrêtée par M. le Préfet de la Vienne, du Comité de pilotage sur le site des « Brandes de Montmorillon » est la suivante :

- M. le Général, commandant la région Terre Sud-ouest
- Le Sous-préfet de Montmorillon
- la Direction Régionale de l'Environnement de Poitou-Charentes
- la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Vienne
- Messieurs les Conseillers Généraux des cantons de Montmorillon et de La Trimouille
- Les Municipalités de Lathus-Saint-Rémy, Journet, Montmorillon, Saint-Léomer, Saulgé, Bourg Archambault
- La Communauté de Communes du Montmorillonnais
- Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Montmorillonnais
- Le Syndicat Mixte du Pays Montmorillonnais
- Le Syndicat Départemental de la Propriété Agricole
- Le Syndicat des Propriétaires Sylvicoles de la Vienne
- L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Le Centre Régional de la Propriété Privée Forestière
- ONEMA
- La Fédération des chasseurs de la Vienne
- La Fédération de la Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- La Société militaire de chasse et de pêche
- La Confédération paysanne de la Vienne
- La FDSEA de la Vienne
- Le CDJA de la Vienne
- la Chambre d'Agriculture de la Vienne
- la Chambre de commerce et d'industrie de la Vienne
- L'association Vienne Nature
- La Ligue pour la Protection des Oiseaux délégation Vienne
- L'association APNEV (protection de l'environnement dans le sud-est de la Vienne)
- Le Centre National d'ULM
- Le Moto-cross de Montmorillon
- Le Comité régional olympique et sportif
- APEAR

Afin d'aider le Comité de pilotage à prendre ses décisions, et de façon à travailler concrètement avec les acteurs de terrain et parfois même des personnes extérieures susceptibles d'apporter des éléments complémentaires à l'analyse, des groupes de travail, animés par l'opérateur, ont été mis en place sur le site. Deux thématiques **majeures vont être abordées et approfondies** : les landes et leur restauration, et la gestion des espaces agricoles du site.

Les conclusions des réflexions issues de ces groupes ont systématiquement fait l'objet d'un compte-rendu complet diffusé à chacun des membres du Comité de pilotage et des participants.

Des réunions d'information et de concertation préalable à l'élaboration ont été menées en direction des propriétaires fonciers du site, des exploitants agricoles situés sur les périmètres ZPS et SIC des « Brandes de Montmorillon ». Elles étaient destinées à informer les personnes concernées du démarrage de la phase de concertation locale et coopter les participants aux futurs groupes de travail et de concertation. Environ 170 personnes ont été invitées à participer à ces réunions. Les municipalités concernées ont été systématiquement invitées à ces réunions.

II. SYNTHÈSE DES DIAGNOSTICS

1) LE SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE et LA ZONE SPECIALE DE CONSERVATION

Le réseau Natura 2000, au travers de la Directive « Habitats », outre le fait qu'elle ait été créé pour identifier et préserver les habitats naturels les plus riches, prévoit également que l'on s'intéresse également aux espèces d'oiseaux d'intérêts communautaires vivants sur les sites notamment dans le cadre de la Directive « Oiseaux » de 1979.

C'est le cas pour le site Natura 2000 concerné par le présent DOCOB, notifié au titre des Directives « habitats » et « oiseaux », pour lesquels l'intérêt majeur se traduit par la présence d'un ou plusieurs habitats et d'espèces espèces strictement patrimoniales en terme de conservation (Annexes I et II des deux directives).

Le site des Brandes de Montmorillon se situe dans une configuration de superposition de deux périmètres de désignation :

- le SIC FR 5400460 « Brandes de Montmorillon » qui couvre une superficie de 3600 hectares,
- la ZPS FR 5412015 « landes de Sainte-Marie et camp militaire de Montmorillon » qui couvre une superficie de 3800 hectares.

Le site Natura 2000, couvre ainsi, tout périmètre confondu une superficie de 4251 hectares.

Il s'agit donc bien d'un périmètre SIC associé à un périmètre ZPS (carte 1).

La démarche de concertation engagée se fonde évidemment sur les principes précédemment développés pour assurer la pérennité et la gestion de ce patrimoine d'intérêt communautaire qu'il relève du périmètre SIC ou de celui de la ZPS.

Les Brandes de Montmorillon : un vaste ensemble de landes à bruyère à balai en zone de transition bocagère, abritant des habitats et des espèces d'intérêt communautaire...

2) LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Communes du département de la Vienne, Lathus-Saint-Rémy, Journet, Montmorillon, Saint-Léomer, Saulgé, Bourg Archambault sont situées au sud-est de Poitiers entre Gartempe et Salleron.

On y accède par la RN147 puis la RD727 en venant de Poitiers, ou par la RD975 et RD675 puis la RD727 en venant du Blanc par la Trimouille. Une variante par le sud du département consiste à prendre la RD54 à partir du DORAT (Limoges).

Les brandes de Montmorillon sont un vaste ensemble géographique de 4251 hectares abritant, au sein d'une zone bocagère de transition, deux massifs de landes relictuels.

3) CONTEXTE PAYSAGER

Fiche 902 - Extraite de l'Inventaire des Paysages du Poitou-Charentes / OUTSIDE ARCHITECTES PAYSAGISTES 1999 – JPh. MINIER et M. COLIN

L'AMBIANCE :

Au siècle dernier, les brandes occupaient un vaste territoire du Poitou (en 1862, 80 000ha) et résultaient d'une pratique agricole spécifique. Aujourd'hui, leur territoire s'est très considérablement réduit (moins de 5 000 ha).

Le camp militaire de Montmorillon est le plus grand territoire de brandes d'un seul tenant dans le Montmorillonais.

Comme l'indique Alain Persuy, chargé de mission « Milieux Naturels » au sein du Conservatoire Régional des Espaces Naturels : « On peut dire que Montmorillon apporte un témoignage de ce qu'était le paysage poitevin il y a un siècle ou deux car les méthodes de gestion de ce site de 1650 ha n'ont jamais changé ». Grâce à l'occupation militaire, le site a peu évolué, la faune et la flore se sont enrichies. Le secteur n'étant pas accessible au public, nous avons élaboré cette fiche à partir de divers études ou articles de presse, la carte IGN et une photo aérienne.

ELEMENTS D'ANTICIPATION

Représentations

Les recherches que nous avons effectuées nous ont permis de trouver quelques récits sur les brandes mais pas de représentations picturales ni de photographies. Les guides touristiques n'en parlent pas, mais le terme évoque, tout de même, quelque chose dans notre imaginaire. Il est synonyme de lande et de pauvreté. Il rappelle de vastes étendues plates non cultivées et couvertes de broussailles où paissaient les moutons. Aujourd'hui, le camp militaire est un reliquat des brandes qui restera dans l'imaginaire puisqu'il n'est pas accessible.

DESCRIPTION D'APRÈS DES DOCUMENTS

Le camp militaire s'étend sur 1650 ha et est constitué pour sa plus grande partie de brandes (environ 1 150 ha). Les étangs, les bois, les pare-feu et les prairies occupent le reste du site de façon aléatoire.

Dans ce paysage, les étangs ont des contours très sinueux qui ne se révèlent pas du premier coup d'œil. De la même façon, les bois ont une emprise irrégulière et par endroit, ils sont prolongés par des zones enfrichées. La limite entre les deux

devient floue. Les brandes s'étendent partout ailleurs et ne dessinent pas de parcelles facilement identifiables comme dans les zones cultivées. Seul les chemins structurent cet ensemble surtout lorsqu'ils sont accompagnés d'un alignement d'arbres.

Au nord-est du camp, à côté de Saint-Léomer, l'organisation des parcelles est marquée. Chaque prairie est entourée d'une haie parfois discontinue d'arbres et arbustes. Elles sont encore utilisées par des agriculteurs pour le pâturage des ovins ou le fauchage.

La moitié nord du terrain est plus boisée. Ce ne sont pas des boisements remarquables mais plutôt des friches avancées où arbres et arbustes se mélangent. Les espèces sont plutôt colonisatrices. Les bois au nombre de trois, la Bodinière au nord-est, la Galidière au sud-ouest et le bois Gâché ne sont pas entretenus et vieillissent. L'ancien bocage est encore visible lorsque la friche n'est pas trop avancée.

Dans la moitié sud, les grandes étendues de brandes dominent. Elles sont ponctuées d'arbres. Ce paysage ne semble pas composé ou organisé ; les bois, les brandes, les étangs s'articulent entre eux avec variété. Les brandes présentes sur ce terrain sont les brandes à bruyères à balai, landes où poussent spontanément diverses variétés de bruyères dont la brande à l'origine du nom, de genêts et d'ajoncs, qui leur donnent un aspect spécifique.

LECTURE DE L'ENTITÉ PAYSAGÈRE

Perception dans le contexte régional

• Franges

Ce secteur côtoie au nord les terres de brandes (202) et partout ailleurs le bocage des terres froides (306). Les passages de l'un à l'autre se font progressivement. En effet, le terrain se situe à la jonction de ces deux grands ensembles paysagers et donc sous leurs influences. Ainsi le camp comporte à la fois des brandes et du bocage.

• Perception par le réseau routier

Le camp est interdit au public. Des pancartes sont installées tout autour du terrain mais les barbelés ne le ceignent pas.

- **Principaux points de vue**

Le terrain étant plat et son accès impossible, seuls des éléments construits et hauts pourraient servir de point d'observation comme les châteaux d'eau ou les clochers d'églises.

ANALYSE PAR MOTIFS

- **Relief et roches**

Le camp militaire est situé sur un plateau dont l'altitude varie de 130 à 150 m. Le relief est donc peu marqué, aucune vallée n'est présente sur le site excepté la micro-vallée constituée par l'exutoire de l'étang de Gardaché. Mais elle est peu appréciable à cause de la présence de la forêt, d'ailleurs remarquable pour la station botanique de *Carex elongata* qu'elle abrite.

- **Eaux**

L'eau sur le site est présente plutôt sous forme stagnante. Une dizaine de mares de 2 à 20 ha, dont quatre sont périodiquement en eau ou tourbeuses, ponctuent l'espace. De plus, les terres se gorgent d'eau en hiver dans certaines zones.

Les étangs présents dans ce site mais aussi dans toutes les terres de brandes (202), ne sont pas naturels. Ils ont été créés par l'homme avec des systèmes de retenue d'eau pour apporter une richesse au pays. En effet, ils permettent la pisciculture, les poissons étant alimentés en matière organique par la culture de céréales une fois l'étang vidé et curé tous les 6 ans. Leur remise en eau se fait naturellement par la suite en hiver.

- **Végétation**

Les brandes confèrent à ce secteur une personnalité forte, mais elles tendent à diminuer par abandon de leur entretien et donc la progression de la friche.

La forêt occupe 300 ha, c'est à dire 20% du camp ce qui est déjà important par rapport aux terres de brandes. En regardant la photo aérienne, nous voyons qu'une partie de la forêt s'est constituée au détriment des brandes ou du bocage après l'abandon des terres par les agriculteurs et la constitution du camp militaire.

Les terres sont pauvres et la croissance annuelle des arbres est faible ce qui en fait parfois des « bonsais naturels ». Le port de l'arbre et sa silhouette sont alors spectaculaires. Par exemple, le chêne devient tortueux, très ramifié et de taille moindre.

Les bois sont composés de futaie et surtout de taillis de chêne rouvre avec un sous-étage de merisier, d'alisier torminal, de houx et de frêne. Un boisement pur de

chêne tauzin à la Doretière avec son feuillage particulier donne une ambiance intéressante, et constitue un peuplement exceptionnel pour la région Poitou.

Les étangs et leur cortège végétal de zones humides dont les roseaux, viennent contraster avec les milieux secs de la lande. Les ambiances dans ce site sont donc variées grâce à une végétation présente sous de multiples aspects ; ceci étant lié à la diversité des milieux, eux-mêmes liés au climat, au sol, la topographie...

- **Motifs construits**

Ce secteur est particulier puisque les seules constructions sont celles du camp militaire. Elles datent d'avant la création du camp en 1956 sauf pour le réfectoire (construction métallique). Les anciennes fermes à la Bodinière, Sainte-Clothilde et Sebiou sont utilisées lors des séjours des soldats comme zone de vie, de bivouac et pour Sebiou, le bâtiment est en attente de démolition.

Le bâti a les mêmes caractéristiques que dans les terres de brandes (202). Il est rare et se dissémine dans le territoire sporadiquement ce qui contribue à assurer la prédominance des éléments végétaux.

- **Motifs des réseaux**

Une seule route nord-sud goudronnée structure le camp. Les autres sont plus nombreuses mais en terre et parfois accompagnées de végétal. Un réseau plus dense encore de cheminements quadrille l'espace à une plus petite échelle

LA DONNEE NATURELLE :

LE CIEL ET LA TERRE

- **Climat**

Somme des températures : autour de 1900°C.

Précipitations en cumul annuel : autour de 725 mm

Nombre d'heures d'ensoleillement par an : autour de 1900.

- **Géologie**

Le terrain se situe sur du grès de Brenne, roche sédimentaire qui s'est formée il y a globalement 200 millions d'année lors de la transgression marine jurassique au tertiaire, formant un bassin laguno-marin entre Montmorillon et Saint-Léomer.

Plus tard, entre moins 50 et moins 30 millions d'années (en même temps que la formation des Pyrénées), des sédiments d'origine lacustre (les lacs restant après le retrait de la mer) forment le grès de la Brenne, dépôt complexe de sables, argiles, marnes et calcaire.

• Pédologie

Le grès de la Brenne forme un sol très pauvre, brun lessivé voire podzolique. Il présente naturellement un excédent d'eau l'hiver et une sécheresse forte en été à cause d'un sous-sol imperméable.

LES MILIEUX ET ESPECES PRESENTS

Quelques landes subsistent, notamment dans les anciens camps militaires. Elles sont le témoin d'un habitat typique de la région, dont on peut imaginer développer les surfaces sur les sols pauvres... écologiquement typiques et très riches en espèces animales et végétales rares.

Le peuplement végétal des landes est marqué par une forte tonalité. La flore y est souvent très originale et varie selon le type de lande : les bruyères (5 espèces dont 3 dominantes) et les ajoncs (2 espèces) sont les plantes dominantes, accompagnées de nombreuses autres plantes plus rares qui figurent sur la liste des plantes protégées au niveau régional.

La faune est représentée par des espèces caractéristiques plus ou moins liées à ce type de biotope. Parmi les oiseaux, les Busard Saint-Martin et cendrés ou la Fauvette pitchou (petite fauvette d'origine méridionale) y nichent et chassent régulièrement.

Les autres espèces d'oiseaux nicheuses de ce secteur sont les suivantes : Héron pourpré, Bondrée apivore, Milan noir, Circaète Jean-le-blanc, Autour des palombes, Faucon hobereau, Oedicnème criard, Engoulevent d'Europe, Alouette lulu, Pipit rousseline et Pie-grièche écorcheur, le Blongios nain, le Bihoreau gris.

Ce secteur sert d'hivernage pour le Busard Saint-Martin, la Grue cendré, la Grande aigrette, et nombre d'espèces d'anatidés.

Divers reptiles peu communs comme le Lézard vert ou des souches y ont aussi leur biotope favori. Enfin, par leur caractère souvent sauvage et impénétrable, les landes servent d'abri et de refuge pour plusieurs espèces de grands mammifères tels que le cerf, le chevreuil et le sanglier. Il faut aussi rappeler que c'est dans les

landes au sud de la Vienne que fut tué un des derniers loups de France dans les années 1950.

Ce secteur présente un intérêt particulier par la mosaïque de milieux variés naturels comme les étangs, les mares tourbeuses, les friches à ajoncs et prunelliers, la brande à bruyère à balai, les forêts de chêne... ce qui permet une grande diversité végétale et animale. Une quinzaine de plantes sont protégées au niveau national et régional pour leur rareté ou leur présence atypique dans la zone.

La faune abondante comprend de nombreux reptiles, batraciens, cervidés et des oiseaux remarquables. De nombreuses espèces sont inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux dont les Busards cendré et Saint-Martin, le Circaète, l'Engoulevent, la Pie grièche écorcheur... la Fauvette pitchou ou le Pipit rousseline sont des espèces rares dans la région.

La station de chêne tauzin au nord du site est exceptionnelle pour la région. Les étangs ont un cortège floristique rarissime : grèves à littorelles, l'utriculaire commune, ... Dans les zones tourbeuses à l'extrémité des étangs se rencontrent les rossolis (*Drosera intermedia* et *Drosera rotundifolia*), en période de nidification le Héron pourpré, le Râle d'eau et le Busard des roseaux. Un des étangs accueille la Cistude d'Europe, espèce peu commune dans le département de la Vienne.

Une dizaine de mares allant de la mare oligotrophe à la mare tourbeuse, abritent la rare *Leucorrhinia pectoralis*. Le capillaire (*Polytrichum vulgare*) compte parmi les espèces végétales de ce milieu.

Les brandes représentent un ensemble botanique rarissime où se mêlent les plantes atlantiques et méditerranéennes voire montagnardes, dont la plupart sont des raretés protégées au plan régional ou national.

On peut citer sans exhaustivité, l'Avoine de Thore, graminées en limite de son aire de répartition, le Glaïeul d'Illyrie, la fougère Ophioglosse commun, ...

Les prairies vont de la pelouse à *Claudia* à la prairie naturelle pâturée par les ovins ou fauchée.

On y note des espèces peu communes comme *Festuca spadicea*, plusieurs centaines de pieds de Sérapias langue, une orchidée peu commune dans le département, et l'Anémone pulsatille, mais aussi le Plathantère à deux feuilles et l'Ophrys brun.

Enfin, les chemins carrossables ou les routes sont des refuges d'espèces botaniques comme la Phalangère à feuille de lis, l'Isoète épineux et le Glaïeul d'Illyrie, le Bugle pyramidal.

DYNAMIQUE DU TERRITOIRE :

HISTOIRE DE L'OCCUPATION DU SOL

Le terme des brandes signifie en vieux français « brûler » et désigne le tison en allemand (das Brand). L'existence de cette formation remonte au XVII^e siècle suite à la surexploitation de la forêt pour alimenter en combustible les forges à minerai de fer de la zone alentour. Cette surexploitation a appauvri le sol déjà pauvre et devenu complètement incultivable. Les brandes se sont alors développées. Elles étaient utilisées comme combustible, comme fourrage « pour les pauvres paysans » et constituaient le toit des habitations.

Au XIX^e siècle avec la modernisation de l'agriculture, des essais de mise en culture ont été entrepris avec des amendements mais ils ont tous échoué. Des haies ont été plantées surtout dans les vallées et l'élevage ovin dominait toujours.

Au XX^e siècle, les forces de l'OTAN ont acquis à l'amiable ou en expropriant les fermes de l'est de Montmorillon. Les dernières parcelles ont été achetées en 1956. Des troupes américaines ont occupé le camp jusqu'en novembre 1966 où les autorités françaises ont pris possession du terrain. En février 1975, la garnison de Montmorillon est créée.

De façon générale, le pays montmorillonnais cherche à se débarrasser de l'image de terres de brandes et à moutons pour favoriser une image de tourisme rural plus valorisante.

LES DYNAMIQUES EN COURS

- **Dynamique démographique et socio-économique des bassins d'emploi**

Les brandes du Poitou appartiennent au bassin d'emploi du Montmorillonnais.

- **Le Montmorillonnais, une zone d'emploi en dévitalisation :
dépeuplement et déclin économique**

Avec 43 000 habitants, la zone d'emploi de Montmorillon est la moins peuplée de la région Poitou-Charentes. La population, âgée, y diminue fortement, inscrivant le secteur dans la catégorie des territoires ruraux dévitalisés et qui continuent à l'être : au déclin démographique s'ajoute son corollaire, le déclin économique. Le nombre d'actifs occupés a baissé de 12 % entre 1982 et 1990, pour ne plus représenter qu'à peine 1 % de l'ensemble des actifs de la région, soit à peine plus de 14 000 personnes. Bien que s'étant beaucoup réduite, l'activité industrielle est dominante sur la zone, toutefois son impact reste géographiquement très faible car, pesant

peu, elle est en plus très fortement concentrée. En effet, les dix principaux établissements industriels de la zone d'emploi regroupent 90 % des effectifs industriels. L'activité agricole est encore relativement importante : Montmorillon est la quatrième zone agricole de la région pour la part des emplois dans ce secteur. On trouve donc ici en grand nombre, des ouvriers et des agriculteurs.

Les déplacements domicile-travail inter-cantonaux sur la zone sont assez peu nombreux, cependant 15 % des actifs résidant dans la zone doivent la quitter pour rejoindre leur emploi. Peu d'entre eux passent la frontière régionale, mais parmi eux, nombreux sont ceux qui travaillent dans la zone de Poitiers.

C'est dans cette zone d'emploi que la proportion de départs définitifs vers le reste de la France parmi les actifs est la plus élevée. Toutes les professions sont touchées, particulièrement celles du tertiaire, mais les ouvriers le sont aussi. La zone d'emploi de Montmorillon ne possédant pas de grand pôle d'emploi, elle n'est pas attractive en particulier pour la population active jeune. Seules les communes de Chauvigny (6 600 habitants en 1990) et de Montmorillon (6 600 habitants en 1990), où sont implantés les plus grands établissements de la zone, sont attractives. Ces deux villes sont d'ailleurs les seuls espaces du secteur à connaître une évolution démographique positive. Dépeuplement des villages et déprise agricole sont ici les principaux facteurs d'évolution des paysages. Cette tendance devrait se confirmer dans l'avenir.

- **Dynamique agricole du département de la Vienne : la spécialisation
vers les productions industrielles**

Comme dans les autres départements de la région, le nombre d'exploitations agricoles diminue dans la Vienne. On recensait un peu plus de 12 000 exploitations en 1988 contre 7 600 en 1995. Quant au taux moyen annuel de disparition des unités de production occupant au moins l'équivalent d'une personne à temps complet, son rythme s'accroît : il était de 3 % de 1970 à 1979, de 3,2 % de 1979 à 1988 et est passé à 5,5 % sur la période 1988-1995. Ce mouvement s'accompagne d'une restructuration des exploitations dont la taille s'accroît dans les zones de grandes cultures et dans les zones d'élevage du sud-est. Les cantons à cultures spécialisées (vigne, maraîchage) conservent des exploitations plus petites. Au total, la physionomie du département reste assez peu modifiée. Toutefois les paysages ruraux ont connu des évolutions très sensibles, à commencer par le grignotage des terres agricoles lié à la périurbanisation (notamment autour de l'axe Poitiers - Châtelleraut), l'extension du réseau routier et l'aménagement de grands ouvrages. De plus, l'extension de la friche imposée par la PAC a été considérable dans le

département : 3 000 ha étaient concernés en 1988 contre 45 000 en 1996. La nature des cultures s'est aussi modifiée. On constate la spécialisation de plus en plus prononcée vers la production végétale, en particulier de céréales et d'oléoprotéagineux puis récemment vers le maïs.

Depuis 1979, plus de la moitié des surfaces en herbe et en fourrage a été retournée. Cette baisse se produit au bénéfice de cultures industrielles (tournesol et colza) et des cultures de protéagineux, notamment les pois protéagineux qui ont bénéficié de la multiplication des terres irriguées. Les choix de fourrage se sont modifiés, avec un intérêt accru pour le maïs ensilé et une désaffectation des prairies à base de graminées. L'ensemble du département subit cette évolution, y compris les zones d'élevage : les surfaces toujours en herbe représentaient 78 000 ha en 1988 contre 54 000 en 1996. On a cependant observé un accroissement des surfaces toujours en herbe (prairies semées depuis plus de 5 ans) dans les cantons de La Trimouille et de Montmorillon où l'élevage est plus extensif. La progression des cultures d'oléoprotéagineux est spectaculaire : sur la période 1988 - 1996, la superficie de tournesols est passée de 59 000 ha à plus de 65 000, tandis que celle consacrée au colza était multipliée par quatre, passant de 5 800 ha à 26 000. Cette évolution se fait aussi au détriment des cultures céréalières qui perdent du terrain à l'exception de celle du blé tendre (112 000 ha en 1988, 118 000 en 1996). Orge, maïs-grain et avoine sont de moins en moins semés.

En ce qui concerne les productions animales, le département garde sa physionomie : peu d'élevage au nord, secteur moutonnier au sud-est et caprins à l'ouest. Les évolutions sont contrastées selon les cheptels. Le nombre de bovins a diminué fortement dans tout le département, excepté dans les zones de La Trimouille et de Montmorillon. Plus d'une exploitation sur deux a cessé cet élevage depuis la mise en place des quotas laitiers en 1984. Les vaches nourrices se trouvent dans la zone de Lusignan à La Trimouille, les laitières se partagent entre le canton de Pleumartin et celui de Civray. Les vaches nourrices progressent là où se trouve le plus de vaches laitières, en particulier à l'est (Pleumartin, Saint-Savin). C'est aussi dans ce secteur que les vaches laitières diminuent le moins. Concernant les autres types d'élevage, les évolutions de chaque cheptel montrent des extensions de certains territoires, alors que les fiefs ont eu tendance à perdre de leur vigueur. Pour les chèvres, la zone de Civray, comme celle de Moncontour a connu un tassement des effectifs. En revanche, la bordure du département, d'Availles à La Trimouille s'est développée. L'évolution est d'ailleurs positive dans tout le quart sud-est du département. Le cheptel ovin départemental rassemble en 1996 près de la moitié du cheptel ovin régional. Il est concentré dans le Montmorillonais et a progressé

en périphérie dans les cantons de Charroux, de Lussac-les-Châteaux, ainsi que dans le nord du département.

Sources : AGRESTE - Recensements agricoles 1970 et 1988, Enquête structure 1995, Statistique agricole annuelle 1996.

• Evolutions actuelles

La dynamique en cours la plus importante est végétale ; les milieux tendent à se fermer et à disparaître avec leur cortège végétal spécifique. Mais, l'armée et le Conservatoire d'Espaces Naturels du Poitou-Charentes ont signé une convention en 1997 pour la gestion de ce territoire qui va permettre d'entretenir la diversité des milieux, de la faune et la flore.

En Poitou-Charentes, les grands secteurs de landes se cantonnent sur les zones d'affleurements de terrains siliceux ou argilo-siliceux : les landes de la Double dans le sud de la Charente et de la Charente-Maritime et celles de la région de Montmorillon dans la Vienne constituent les deux ensembles majeurs de ce biotope dans la région.

Comme les pelouses sèches, elles ont pour origine, après le défrichement d'une forêt primitive, le pâturage extensif du bétail sur des terrains inaptes aux cultures. En fonction de la perméabilité du substrat, on en distingue plusieurs types : landes sèches, landes moyennement humides et landes tourbeuses qui voisinent souvent avec de véritables tourbières formant alors des complexes écologiques d'une grande valeur biologique.

Certains types de landes présents dans la région, comme les landes humides ou tourbeuses, sont considérées comme fortement menacées au niveau européen et inscrites en tant que telles à l'annexe III de la Directive Habitats de la CEE (1989).

De fait, dans la région, les landes sont soumises à de nombreuses menaces et elles ont connu au cours des dernières décennies une très forte régression tenant à trois causes essentiellement :

le défrichement en vue de la mise en culture, malgré les caractéristiques peu favorables de leurs sols, souvent engorgés d'eau en hiver et trop secs en été mais toujours pauvres en substances nutritives (en partie compensées par un apport important d'engrais).

L'énrésinement (qui substitue à un écosystème complexe, un milieu pauvre et souvent simplifié à l'extrême) est en fait une culture « déguisée ». Les landes de la Vienne ont ainsi disparues, sous l'effet d'une politique très active d'énrésinement,

notamment à base de Pin maritime. Ce fait est d'autant plus grave qu'il est souvent précédé, dans les secteurs très humides, de drainages profonds qui endommagent irrémédiablement les rares tourbières au sein de ces landes.

- **Situation de l'intercommunalité**

La communauté de communes du Pays Montmorillonnais. En 2004 le Syndicat Mixte du Pays Montmorillonnais a vu le jour.

LES ENJEUX DU PAYSAGE

DIAGNOSTIC PAYSAGER

- **Atouts, faiblesses, menaces et potentialités :**

Ce secteur est très intéressant du point de vue du paysage, de la diversité des milieux, de la faune et de la flore comme nous l'avons exprimé tout au long de cette fiche. De plus, il constitue la mémoire de ce qu'étaient les brandes autrefois aujourd'hui disparues presque entièrement. Mais le site appartient à l'armée et n'est pas ouvert au public.

- **Pointage des évolutions en cours les plus marquantes**

La dynamique végétale comme nous l'avons déjà mentionné précédemment.

MESURES EN COURS

Rappel des mesures existantes

- **Mesures de protection**

Le secteur regroupe une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Floristique et Faunistique) et une ZICO (Zone d'Intérêt Communautaire Pour les Oiseaux). Les ZNIEFF n'ont pas de valeur juridique ou réglementaire. Il appartient aux collectivités locales concernées de veiller à ce que les documents d'aménagement et d'urbanisme assurent la pérennité de la zone. Les ZICO par contre sont obligatoirement prises en compte dans les schémas d'aménagement, et ce à toutes les échelles de décisions (du POS aux tracés d'infrastructures nationales).

Le site est partie intégrante et cœur d'une vaste zone de 4251 ha inscrit dans les périmètres SIC et ZPS du réseau Natura 2000 sous l'intitulé site 58 « Brandes de Montmorillon »

- **Gestion**

Une convention de gestion est passée entre le propriétaire et le Conservatoire Régional des Espaces Naturels sur le terrain militaire et pour partie, les landes de Sainte-Marie.

RECOMMANDATIONS

- **Pistes d'action**

Ce secteur pourrait faire l'objet d'un livre de photos, d'une exposition ou d'une vidéo permettant de se le représenter. Une visite guidée pourrait être organisée exceptionnellement une fois par an.

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE POITOU-CHARENTES OUTSIDE ARCHITECTES PAYSAGISTES 1999

Bibliographie :

- *Comité de Pilotage. 18 décembre 1997. Mission terrain militaire de Montmorillon. Auteur : Centre Permanent d'Initiation pour l'Environnement du Val de Gartempe.*
- *Plan de gestion du terrain militaire de Montmorillon. Partie 1 : cahier de terrain. Conservatoire/CPIE Val de Gartempe. Document de travail du 26 Mai 1998.*
- *Circonscription militaire de défense de Limoges. Journée Défense/Environnement 18 Avril 1997.*
- *Le courrier de la Nature n°167. Novembre-Décembre 1997. Page 22-23*
- *Articles de presse*
Centre Presse Couleur Vienne du 22/04/97 et 19-20/04/97 page 3
La Nouvelle République du Centre Ouest du 19-20/04/97 page 2
L'actualité Poitou-Charentes n°40 page 47.
- *La Lettre du Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. N°5. Octobre 1995.*
- *Carte IGN au 1/25 000 n°1928 E. 1978 et 1991.*
- *La Vienne Paysage en liberté. Brissaud-Editions. 1993.*

4) STATUTS REGLEMENTAIRES

Les Brandes de Montmorillon possèdent plusieurs statuts liés aux réglementations concernant l'environnement et sa conservation. (cf carte 2)

Tout d'abord les deux massifs de landes apparaissent dans l'inventaire des ZNIEFF de type I (N°207, 487, 498,887) et type II (N°601) et ZNIEFF II « Vallée du Salleron 887".

Le massif des landes de Sainte-Marie est soumis à un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope signé le 20/05/1997 sur 330 hectares introduisant un certain nombre d'obligations aux propriétaires privés ou publics situés à l'intérieur du périmètre.

La Tourbière des Régeasses est également soumis à un Arrêté Préfectoral signé le 18/06/1992 sur 16,84 hectares introduisant un certain nombre d'obligations aux propriétaires privés situés à l'intérieur du périmètre.

5) DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Méthodologies utilisées

Connu et suivi depuis une vingtaine d'années par les associations de protection de la nature et les scientifiques régionaux, le site a fait l'objet d'un grand nombre de suivis ponctuels ou permanents qui concernent à la fois les habitats et les espèces patrimoniales. La dernière étude complète date de 1998 avec l'élaboration du Plan de Gestion Concertée du Terrain militaire de Montmorillon (CPIE Val de Gartempe / CREN 1998), où cet ensemble géographique avait vu l'ensemble de ses données scientifiques réactualisées.

Dans le cadre de la démarche en cours, l'approche de l'intérêt écologique du site s'est traduite en trois étapes :

- réaliser la synthèse des données déjà existantes sur le site,
- mener un inventaire et un suivi scientifique des habitats et des espèces d'intérêts communautaires décrites par le passé (de 2001 à 2003),
- mener des inventaires scientifiques complémentaires à partir de circuits aléatoires sur le site, durant les saisons biologiques 2002 et 2003 et suivant les autorisations délivrées par les propriétaires privés de la zone.

Bilan et analyse de la qualité spécifique du site

Les études menées sur les périodes biologiques 2002 et 2003 ont mis en évidence la présence de multiples éléments du patrimoine communautaire. Il s'agit d'une confirmation sans équivoque de la place que peut tenir ce site au sein du réseau européen Natura 2000. Il s'agit sans aucun doute du plus grand ensemble écologique remarquable du département de la Vienne et l'un des plus importants au niveau du Poitou-Charentes.

5.1 - Les habitats :

Ils sont très nombreux sur l'ensemble du site, car celui-ci constitue un ensemble paysager de grande valeur patrimoniale, caractérisé par un éco-complexe composé de landes (ou brandes), d'étangs, de prairies et de boisements, zones humides, etc.

Englobant le terrain militaire de Montmorillon au nord et les landes de Sainte-Marie au sud, cet ensemble naturel constitue une véritable « relique » présentant un paysage historique ayant échappé aux grands bouleversements induits par l'agriculture moderne. Il est l'expression même de la naturalité du Montmorillonnais.

Les landes y constituent l'habitat le plus singulier et le mieux préservé. Celles-ci ayant par ailleurs fortement régressé sur l'ensemble du Poitou où elles étaient autrefois largement répandues. Cette zone constitue probablement le dernier ensemble fonctionnel de paysages de brande du Poitou, caractérisé par des étangs toujours oligotrophes grâce à l'action filtrante et épuratrice des brandes qui les entourent (*in* LPO Vienne – 2002- Rapport intermédiaire).

Deux ensembles de tourbières topogènes neutro-alkalines (les Fraissines, les Régeasses) sont également présents dans le périmètre (cf cartes 3e et 3f). Pour celui des Régeasses, il s'agit du plus vaste complexe tourbeux du département de la Vienne. Des habitats originaux et très localisés y ont été inventoriés : source pétrifiante avec formation de tuf.

C'est donc 20 habitats d'intérêt communautaire qui ont été identifiés sur les périmètres du site « Brandes de Montmorillon » dont 6 d'entre eux sont considérés comme prioritaires.

La carte 3 et ses zooms (3a, 3b, 3c et 3d) précisent pour chacun d'eux la répartition spatiale. Certains de ces habitats ne sont localisés qu'en un seul point du territoire et sur des superficies extrêmement réduites.

Tableau 1. Tableau récapitulatif des Habitats naturels de l'Annexe I présents sur les sites Natura 2000 «FR5400460 et FR5412015» en 2002. (Vienne Nature – 2002, modifié CREN 2007)

Groupe d'habitats	Intitulé de l'habitat inscrit à l'annexe I de la Directive Habitat	Code CORINE	Code Natura 2000	Etat de conservation
Habitats d'eaux douces stagnantes	Eaux oligotrophes avec végétation à <i>Littorella</i> ou <i>Isoetes</i>	22.12x2231	3131	--
	Eaux oligotrophes avec végétation annuelle des rives exondées	22.12x2232	3132	+/-
	Eaux oligo-mésotrophes à tapis immergés de characées	22.12x2244	3140	++
	Eaux eutrophes naturelles avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	22.13	3150	++
	Gazons amphibies thermo-atlantiques (mares temporaires méditerranéennes)	22.34	3170*	--
Tourbières hautes et tourbières basses	Tourbières de transition et tremblantes	54.5	7140	--
	Dépressions sur substrats tourbeux (<i>Rynchosporion</i>)	54.6	7150	--
	Marais calcaire à <i>Cladium mariscus</i> et <i>Carex davalliana</i>	53.3	7210*	--
	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)	54.12	7220*	--
	Tourbières basses alcalines	54.2	7230	--
Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrat siliceux	35.1	6230*	++
	Prairies à molinie (<i>Eu-molinion</i>)	37.312	6410	++
	Mégaphorbiaies eutrophes	37.7	6430	++
	Prairies maigres de fauche de basse altitude	38.2	6510	+/-

Groupe d'habitats	Intitulé de l'habitat inscrit à l'annexe I de la Directive Habitat	Code CORINE	Code Natura 2000	Etat de conservation
Landes et fourrés tempérés	Landes humides atlantiques méridionales à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	31.12	4020*	+/-
	Landes sèches européennes à <i>Erica</i> et <i>Ulex</i>	31.23	4030	+/-
Habitats rocheux	Pelouses pionnières sur dômes rocheux	62.3	8230	+/-
Forêts de l'Europe tempérée	Chênaies acidophiles à <i>Quercus robur</i> des plaines sablonneuses	41.54	9190	+++
	Chênaies galico-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	41.6	9230	+++
	Forêts alluviales résiduelles (Aulnaie-frênaie des sources)	44.31	91E0*	+/-

(* habitat prioritaire)

-- = mauvaise état de conservation ou proche de la disparition pour l'habitat concerné

+/- = état de conservation moyen ou en cours de dégradation pour l'habitat concerné

++ = bon état de conservation pour l'habitat concerné

+++ = état de conservation optimal pour l'habitat concerné

5.2 - La flore :

Les inventaires botaniques ont mis en évidence 2 espèces de plantes inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats ». Il est à noter que les stations de ces plantes patrimoniales ont été inventoriées dans les périmètres SIC et ZPS mais également à proximité car des stations anciennes avaient été décrites après le tracé des périmètres. Ces résultats récents sont à intégrer dans les objectifs de gestion du site au travers de la démarche d'intervention du CREN Poitou-Charentes. (carte 3bis)

Tableau 2. Tableau récapitulatif des espèces végétales de l'Annexe II de la Directive « Habitats » présents sur les sites Natura 2000 «FR5400460 et FR5412015» en 2002. (Vienne Nature - 2002)

Noms français	Noms scientifiques	Code Natura 2000	Présence 2002	Biblio	Dans périmètre	Hors périmètre
ANGIOSPERMES						
Flûteau nageant	<i>Luronium natans</i>	1831	oui	oui	oui	non
Caldésie à feuilles de Parnassie	<i>Caldesia parnassifolia</i>	1832	non	oui	biblio	non

On note également, près de 600 d'espèces ou sous-espèces de plantes qui sont présentes sur le site et qui contribuent à la formidable biodiversité du site. Certaines d'entre elles sont protégées au niveau national (8 taxons) ou niveau régional (19 taxons). Pour une cinquantaine de taxons il est possible de parler d'espèces remarquables ou patrimoniales même si elles ne sont pas d'intérêt communautaire.

5.3 - La faune :

En ce qui concerne la faune, les inventaires mettent en évidence des signes de richesse aussi importants que les habitats et la flore.

En effet, le site abrite 13 espèces (hors oiseaux) inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore de 1992. La carte 4 illustre le positionnement de leurs observations.

Tableau 3. Tableau récapitulatif des espèces animales de l'Annexe II de la Directive « Habitats » présents sur le site Natura 2000 «FR5400460 et FR5412015» en 2002. (Vienne Nature - 2002)

Noms français	Noms scientifiques	Code Natura 2000	Donnée 2002	Donnée biblio	Dans périmètre	Hors périmètre
MAMMIFERES						
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	oui			oui
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304		oui	oui	B
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	1323	oui			oui
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	1324	oui			oui
REPTILES						
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	1220	oui	oui	oui, B	oui, B
AMPHIBIENS						
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	1166	oui	oui	oui, B	oui, B
INSECTES						
Leucorrhine à gros thorax	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	1042		oui	oui, B	
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	1044		oui	oui, B	
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	1060	oui		oui	
Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	1065	oui		oui	
Lucane Cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	1083	oui		oui	oui
Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i>	1087*		oui	B	
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	1088		oui	B	

* espèce prioritaire

B = dont données bibliographiques

Statut de protection	<input checked="" type="checkbox"/> Protection régionale	<input checked="" type="checkbox"/> Dir. Habitats Annexe II	<input checked="" type="checkbox"/> Dir. Habitats Annexe IV
-----------------------------	--	---	---

Occupation sur le site	<input type="checkbox"/> Période hivernale	<input checked="" type="checkbox"/> Période estivale		
-------------------------------	--	--	--	--

Effectifs observés	1 station unique
---------------------------	------------------

Territoires vitaux préférés

Paysages boisés

Paysages semi-ouverts

Paysages ouverts

Boisements feuillus

Friches

Cours d'eau

Linéaires boisés

Prairies pâturées inondables

Cultures

Plans d'eau

Zones péri-urbaines

Prairies de fauches inondables

Jardins

Ripisylves

Autres

Surface d'occupation

quelques m²

Éléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Plante herbacée, glabre, dont la morphologie varie en fonction de la situation écologique : milieu aquatique à amphibie (eaux stagnantes / eaux courantes) / milieu terrestre émergé. Cette espèce présente une grande amplitude écologique.

Le Flûteau nageant est une plante vivace, stolonifère, dont le rhizome mince, droit et court subsiste sous l'eau l'hiver. La colonisation de l'espace par la plante se fait par l'enracinement de sa tige au niveau des nœuds, ainsi que par la formation de stolons qui produisent à intervalles réguliers des touffes de feuilles. La floraison a lieu de mai à septembre (voire octobre). Elle est extrêmement variable selon les conditions écologiques et les localités dans lesquelles se trouve le Flûteau : en eaux courantes, elle est généralement restreinte et retardée. La pollinisation semble être assurée par les insectes. La multiplication végétative se fait par la formation de propagules ; il s'agit de parties de plantes viables, qui sont détachées de la plante mère par fragmentation du stolon. Elles sont capables de flotter puis d'être emportées et disséminées par l'eau.

Facteurs favorables

- Faible eutrophisation du milieu
- Dynamique hydraulique naturelle
- Curage
- Pâturage extensif

Facteurs défavorables

- Disparition, l'altération des milieux humides (comblement de mares, drainage des zones humides...).
- Pisciculture intensive
- Modifications des conditions physico-chimiques du milieu



Statut de protection	<input checked="" type="checkbox"/> Protection nationale	<input checked="" type="checkbox"/> Dir. Habitats Annexe II	<input checked="" type="checkbox"/> Dir. Habitats Annexe IV
-----------------------------	--	---	---

Fréquentation du site	<input checked="" type="checkbox"/> Période hivernale	<input checked="" type="checkbox"/> Période estivale	<input type="checkbox"/> Reproduction avérée	<input checked="" type="checkbox"/> Transit automnal
------------------------------	---	--	--	--

Effectifs observés	1 à 5 individus (hibernation)
---------------------------	-------------------------------

Territoires vitaux préférentiels

Paysages boisés

Paysages semi-ouverts

Paysages ouverts

Boisements feuillus

Friches

Cours d'eau

Linéaires boisés

Prairies pâturées

Cultures

Plans d'eau

Zones péri-urbaines

Prairies de fauches

Jardins

Ripisylves

Autres

Domaine vital

jusqu'à 5 km de son gîte

Éléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Espèce de chauve-souris de grande taille (9 à 11,5 cm) qui émet des ultrasons par le nez. Elle hiberne de septembre/octobre à avril dans les grottes dont la température varie de 7 à 10 degrés, pendue au plafond et enveloppée dans ses ailes. C'est une chauve-souris des régions bocageuses, des boisements clairs et des bords des cours d'eaux. Son vol à faible hauteur (30 cm à 6 m) est lent, papillonnant avec de brèves glissades. Le Grand Rhinolophe chasse Hannetons, Bousiers, Papillons et Tipules.

Facteurs favorables

- Tranquillité
- Maintien des zones bocagères
- Maintien des conditions atmosphériques adaptées dans les grottes
- Maintien d'entrées dans les bâtiments anciens
- Maintien du pastoralisme

Facteurs défavorables

- Nombreux dérangements.
- Aménagement des grottes, réfection des bâtiments anciens.
- Emploi de pesticides (raréfaction de la nourriture) et traitements des charpentes avec des produits toxiques et rémanents.
- Emploi de vermifuges néfastes aux populations de coprophages
- Entretien mécanique des haies

Code Natura 2000 : 1220 – CISTUDE D'EUROPE *Emys orbicularis*



Statut de protection	<input checked="" type="checkbox"/> Protection nationale	<input checked="" type="checkbox"/> Dir. Habitats Annexe II	<input checked="" type="checkbox"/> Dir. Habitats Annexe IV
-----------------------------	--	---	---

Fréquentation du site	<input checked="" type="checkbox"/> Période hivernale	<input checked="" type="checkbox"/> Période estivale	<input checked="" type="checkbox"/> Reproduction avérée	<input type="checkbox"/> Transit automnal
------------------------------	---	--	---	---

Effectifs observés	30 à 50 individus
---------------------------	-------------------

Territoires vitaux préférés

Paysages boisés

Paysages semi-ouverts

Paysages ouverts

Boisements feuillus

Friches

Cours d'eau

Linéaires boisés

Prairies pâturées

Cultures

Plans d'eau

Zones péri-urbaines

Prairies de fauches

Jardins

Ripisylves

Autres : roselières

Domaine vital

se déplace jusqu'à 800 m autour de ses habitats aquatiques

Éléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Tortue d'eau douce de petite taille (400 à 800g) dont la carapace aplatie est de couleur noirâtre à brun foncé. Son plastron est jaune taché de brun ou de noir et sa tête et son cou sont ornés de tâches jaunes. Sa queue est longue et effilée et ses pattes palmées sont pourvues de griffes.

La maturité sexuelle est atteinte entre 8-15 ans chez les mâles et 10-18 ans chez les femelles. La femelle pond une dizaine d'œufs dans un trou qu'elle creuse avec ses pattes arrières. La cistude hiberne d'octobre à mars sous la vase. C'est une espèce diurne principalement carnivore (insectes, mollusques aquatiques, crustacés et parfois poissons).

Facteurs favorables

- Maintien des zones humides
- Maintien des roselières
- Maintien des prairies naturelles humides en périphérie des étangs

Facteurs défavorables

- Disparition des zones humides
- Destruction de la végétation aquatique et de la roselière
- Dégradation de la qualité de l'eau
- Destruction des pontes par mise en culture et retournement des prairies

Code Natura 2000 : 1166 – TRITON CRETE *Triturus cristatus*



Statut de protection	<input checked="" type="checkbox"/> Protection nationale	<input checked="" type="checkbox"/> Dir. Habitats Annexe II	<input checked="" type="checkbox"/> Dir. Habitats Annexe IV
-----------------------------	--	---	---

Fréquentation du site	<input checked="" type="checkbox"/> Période hivernale	<input checked="" type="checkbox"/> Période estivale	<input checked="" type="checkbox"/> Reproduction avérée	<input type="checkbox"/> Transit automnal
------------------------------	---	--	---	---

Effectifs observés	1 à 5 contacts
---------------------------	----------------

Territoires vitaux préférentiels

- | | | | |
|--|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Paysages boisés | <input checked="" type="checkbox"/> Paysages semi-ouverts | <input checked="" type="checkbox"/> Paysages ouverts | |
| <input type="checkbox"/> Boisements feuillus | <input type="checkbox"/> Friches | <input checked="" type="checkbox"/> Cours d'eau | <input type="checkbox"/> Linéaires boisés |
| <input checked="" type="checkbox"/> Prairies pâturées inondables | <input type="checkbox"/> Cultures | <input checked="" type="checkbox"/> Plans d'eau | <input type="checkbox"/> Zones péri-urbaines |
| <input checked="" type="checkbox"/> Prairies de fauches inondables | <input type="checkbox"/> Jardins | <input type="checkbox"/> Ripisylves | <input type="checkbox"/> Autres |

Domaine vital

- se déplace jusqu'à 1 km autour des sites de reproduction

Éléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Espèce d'assez grande taille (13 à 17 cm de longueur totale), à peau verruqueuse, contenant de nombreuses glandes. Tête aussi longue que large ; queue assez longue, aplatie latéralement. Coloration d'ensemble brune ou grisâtre avec des macules noirâtres plus ou moins apparentes, face ventrale jaune d'or ou orangée maculée de grandes taches noires plus ou moins accolées (très variables), doigts et orteils annelés de noir et de jaune. Les femelles se distinguent des mâles par l'absence de crête dorsale développée. La maturité sexuelle est atteinte à l'âge de 2-3 ans. La reproduction se déroule dans l'eau, au printemps. Les tritons crêtés adultes reviennent pondre dans leur mare de naissance ou dans des milieux proches de quelques centaines de mètres.

Le Triton crête est plutôt une espèce de paysages ouverts et plats. On le trouve principalement dans des zones bocagères avec prairies et plus occasionnellement dans des carrières abandonnées, des zones marécageuses, des mares dunaires. Il est également connu en milieu forestier.

Facteurs favorables

- Réhabilitation / entretien des mares et points d'eau
- Important maillage de mares
- Maintien / entretien des haies et des bandes enherbées

Facteurs défavorables

- Disparition des habitats aquatiques et terrestres de l'espèce.
- Comblement des mares existantes par l'homme, les opérations de drainage ou encore par leur atterrissement naturel.
- L'arrachage des haies, la destruction des bosquets à proximité des points d'eau à Triton
- Les traitements phytosanitaires détruisent les ressources alimentaires



Statut de protection	<input checked="" type="checkbox"/> Protection nationale	<input checked="" type="checkbox"/> Dir. Habitats Annexe II	<input checked="" type="checkbox"/> Dir. Habitats Annexe IV
-----------------------------	--	---	---

Fréquentation du site	<input checked="" type="checkbox"/> Période hivernale	<input checked="" type="checkbox"/> Période estivale	<input checked="" type="checkbox"/> Reproduction avérée	<input type="checkbox"/> Transit automnal
------------------------------	---	--	---	---

Effectifs observés	Plusieurs dizaines d'adultes répartis sur 2 sites
---------------------------	---

Territoires vitaux préférentiels

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Paysages boisés | <input checked="" type="checkbox"/> Paysages semi-ouverts | <input type="checkbox"/> Paysages ouverts |
| <input type="checkbox"/> Boisements feuillus | <input type="checkbox"/> Friches | <input type="checkbox"/> Cours d'eau |
| <input type="checkbox"/> Prairies pâturées inondables | <input type="checkbox"/> Cultures | <input checked="" type="checkbox"/> Plans d'eau |
| <input type="checkbox"/> Prairies de fauches inondables | <input type="checkbox"/> Jardins | <input type="checkbox"/> Ripisylves |
| | | <input type="checkbox"/> Linéaires boisés |
| | | <input type="checkbox"/> Zones péri-urbaines |
| | | <input checked="" type="checkbox"/> Autres : mares |

Domaine vital

- capacité de déplacement de plusieurs kilomètres

Eléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Cette libellule possède un thorax relativement développé ce qui lui a valu son nom. Les mâles possèdent une tache jaune au bout de l'abdomen ce qui permet une reconnaissance relativement aisée de cette libellule. Cette espèce possède des périodes d'émergence et de reproduction très courtes ; en effet, si les adultes peuvent être observés de début mai à fin juillet, la période de vol de la majorité des effectifs se concentre de mi-mai à début juin. Durant ce laps de temps, les mâles territoriaux sont particulièrement bien visibles, posés sur des perchoirs au bord des mares ou patrouillant au dessus de l'eau. L'accouplement débute en vol et se poursuit au sol sur une branche. La femelle pond ses œufs directement dans l'eau. La larve a une phase de développement aquatique de 2 ans. Les adultes se nourrissent d'insectes (diptères, lépidoptères...) qu'ils capturent en vol ; les larves aquatiques se nourrissent de petits invertébrés aquatiques (vers, autres larves d'insectes...). La Leucorrhine à gros thorax est une espèce strictement inféodée aux milieux stagnants comme les mares, les étangs et les tourbières aux eaux oligotrophes et entourés d'une ceinture de végétation herbacée dans une ambiance généralement forestière.

Facteurs favorables

- Présence de mares aux eaux oligo à mésotrophes
- Présence d'une végétation rivulaire de type herbacée avec des zones de boisements et de landes à proximité

Facteurs défavorables

- Dégradation de la qualité des eaux (phénomène d'eutrophisation)
- Introduction de poissons dans les mares de reproduction
- Embroussaillement des berges



Code Natura 2000 : 1044 – AGRION DE MERCURE *Coenagrion mercuriale*

Statut de protection	<input checked="" type="checkbox"/> Protection nationale	<input checked="" type="checkbox"/> Dir. Habitats Annexe II	<input checked="" type="checkbox"/> Dir. Habitats Annexe IV
-----------------------------	--	---	---

Fréquentation du site	<input checked="" type="checkbox"/> Période hivernale	<input checked="" type="checkbox"/> Période estivale	<input checked="" type="checkbox"/> Reproduction avérée	<input type="checkbox"/> Transit automnal
------------------------------	---	--	---	---

Effectifs observés	Quelques dizaines d'individus répartis sur 2 stations
---------------------------	---

Territoires vitaux préférentiels

Paysages boisés

Paysages semi-ouverts

Paysages ouverts

Boisements feuillus

Friches

Cours d'eau

Linéaires boisés

Prairies pâturées inondables

Cultures

Plans d'eau

Zones péri-urbaines

Prairies de fauches inondables

Jardins

Ripisylves

Autres

Domaine vital

capacité de déplacement de plusieurs centaines de mètres

Éléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Ce petit agrion fréquente les petits cours d'eau et ruisselets ensoleillés ayant une végétation rivulaire. Cette espèce est présente dans la plupart des rivières calcaires du département avec dans certains cas des populations importantes. L'écoulement faible mais constant des cours d'eau, l'abondance de la végétation aquatique, la proximité immédiate de des ruisseaux conviennent bien à l'espèce. L'émergence des premiers adultes se fait à partir de mai et le vol s'étale jusqu'en août. Les adultes carnivores se nourrissent de diptères qu'ils capturent en vol. Les larves aquatiques se nourrissent de petits invertébrés aquatiques (vers, autres larves d'insectes...). La femelle pond ses œufs au sein de la végétation aquatique généralement en vol en tandem avec le mâle. Le développement larvaire dure de 1 à 2 ans. Cette espèce est assez sédentaire et reste à proximité des biotopes qui lui sont favorables.

Facteurs favorables

- Cours d'eau de taille petite à moyenne, à débit modéré mais constant
- Bonne qualité des eaux
- Présence d'une végétation aquatique abondante
- Présence de milieux herbacés à proximité immédiate des cours d'eau

Facteurs défavorables

- Modification du régime d'écoulement des eaux par aménagement des cours d'eau
- Reprofilage et rectification des cours d'eau
- Dégradation de la qualité des eaux (phénomène d'eutrophisation)
- Embroussaillage des berges



Code Natura 2000 : 1060 – CUIVRE DES MARAIS *Thersamolucaena dispar*

Statut de protection	<input checked="" type="checkbox"/> Protection nationale	<input checked="" type="checkbox"/> Dir. Habitats Annexe II	<input checked="" type="checkbox"/> Dir. Habitats Annexe IV
-----------------------------	--	---	---

Fréquentation du site	<input type="checkbox"/> Période hivernale	<input checked="" type="checkbox"/> Période estivale	<input checked="" type="checkbox"/> Reproduction avérée	<input type="checkbox"/> Transit automnal
------------------------------	--	--	---	---

Effectifs observés	Non quantifié
---------------------------	---------------

Territoires vitaux préférentiels

Paysages boisés

Paysages semi-ouverts

Paysages ouverts

Boisements feuillus

Friches

Landes

Linéaires boisés

Prairies humides

Cultures

Bords de cours
d'eau

Zones péri-urbaines

Fossés

Jardins

Ripisylves

Autres

Domaine vital

capacité de déplacement de plusieurs centaines de mètres

Éléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

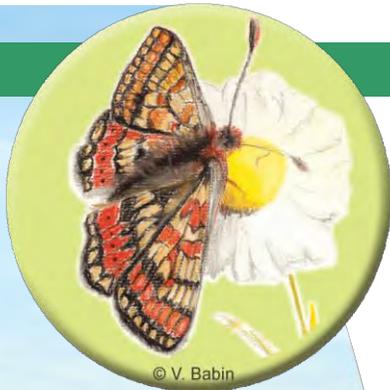
Petit papillon de 30 à 40 mm d'envergure aux couleurs vives : le dessus des ailes est orange cuivré, bordé de noir, et pour la femelle ponctué de points noirs. Les ailes repliées présentent une face gris pâle bleuté avec des points noirs à liserés blancs, et une large bande orange sur le bord externe. Cette espèce est inféodée aux prairies humides ensoleillées, où les femelles pondent sur diverses espèces d'oseilles sauvages, dont les chenilles se nourrissent. Les mâles ont un comportement territorial : ils se tiennent sur une plante un peu élevée par rapport au reste de la végétation, défendant leur territoire vis-à-vis des autres mâles, sur un rayon d'environ 20 m aux alentours.

Facteurs favorables

- Maintien des zones humides
- Lisières fleuries
- Présence d'oseilles sauvages
- Fauche ou pâturage extensif

Facteurs défavorables

- Disparition des zones humides, drainage, création d'étangs en zone humide
- Intensification agricole, plantation de peupleraies
- Inondation en période d'activité larvaire (printemps, été)
- Pâturage intensif des prairies



Statut de protection Protection nationale Dir. Habitats Annexe II Dir. Habitats Annexe IV

Fréquentation du site Période hivernale Période estivale Reproduction avérée Transit automnal

Effectifs observés Quelques dizaines d'individus répartis sur 2 stations

Territoires vitaux préférentiels

Paysages boisés

Paysages semi-ouverts

Paysages ouverts

Boisements feuillus

Friches

Cours d'eau

Linéaires boisés

Prairies pâturées inondables

Cultures

Plans d'eau

Zones péri-urbaines

Prairies de fauches inondables

Jardins

Ripisylves

Autres

Domaine vital

Capacité de déplacement de quelques centaines de mètres

Éléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Le Damier de la Succise est un papillon de 30 à 50 mm d'envergure papillon marron à damiers orange séparés par les nervures et organisés en lignes, dont la coloration et l'ornementation sont variables d'un individu à l'autre. Les femelles sont généralement plus grandes que les mâles. On observe une seule génération d'adultes par an avec une période de vol qui s'étale sur 3 à 4 semaines d'avril à juillet. La femelle pond de petits paquets d'œufs sous les feuilles de la Succise des prés en juin. La première ponte compte environ 3000 œufs et les suivantes souvent un peu moins. Après 3 semaines, les œufs éclosent et les chenilles, grégaires, tissent une toile sur la plante hôte et se nourrissent des feuilles. Elles entrent en diapause après la 3ème mue jusqu'au printemps suivant. Fin avril, elles se dispersent pour se nymphoser. La chrysalide est suspendue aux végétaux et le papillon apparaît après 3 semaines.

Les adultes butinent les fleurs de la Succise mais aussi les fleurs d'espèces végétales présentes sur les mêmes types d'habitats (centaurées, cirses...).

Facteurs favorables

- Pâturage extensif bovin (0,4 à 0,7 UGB)
- Fauche précoce (avril- juin) ou très tardive (fin octobre)

Facteurs défavorables

- Fertilisation azotée néfaste à la plante hôte
- Assèchement des prairies abritant la plante hôte par drainage
- Pâturage ovin
- Embroussaillage des parcelles
- Fauche en phase de développement larvaire



Code Natura 2000 : 1083 – LUCANE CERF-VOLANT *Lucanus cervus*

Statut de protection	<input type="checkbox"/> Protection nationale	<input checked="" type="checkbox"/> Dir. Habitats Annexe II	<input type="checkbox"/> Dir. Habitats Annexe IV
-----------------------------	---	---	--

Fréquentation du site	<input type="checkbox"/> Période hivernale	<input checked="" type="checkbox"/> Période estivale	<input checked="" type="checkbox"/> Reproduction avérée	<input type="checkbox"/> Transit automnal
------------------------------	--	--	---	---

Effectifs observés	Non quantifié
---------------------------	---------------

Territoires vitaux préférés

Paysages boisés

Paysages semi-ouverts

Paysages ouverts

Boisements feuillus

Friches

Landes

Linéaires boisés

Prairies pâturées

Cultures

Cours d'eau

Zones péri-urbaines

Prairies de fauches

Jardins

Ripisylves

Autres

Domaine vital

inconnu, migrations possibles

Éléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Insecte crépusculaire de la famille des coléoptères se nourrissant de la sève suintante des arbres sur les lisières et les espaces semi-couverts. Il s'agit du plus gros coléoptère européen, sa taille atteint 6-8 cm pour les mâles adultes. Son écologie est strictement liée à des territoires boisés avec la présence de vieux arbres morts sur pieds ou à terre, ou de souches pourrissantes car sa larve se développe dans le bois mort ou sénescant depuis plusieurs années. La période d'apparition de l'adulte se situe de juin à juillet où l'insecte est repéré grâce à son vol lourd, ronflant et maladroit.

Facteurs favorables

- Conservation des peuplements de feuillus gérés en futaie
- Présence de bois mort au sol en état de décomposition avancé pour les larves
- Conservation d'arbres sénescents dans les boisements et les haies bocagères

Facteurs défavorables

- Elimination systématique des arbres morts ou dépérissants
- Rajeunissement des peuplements de feuillus
- Agriculture intensive en lisière des forêts
- Plantation de résineux

La richesse faunistique est également renforcée dès que l'on s'intéresse aux espèces de la Directive « Oiseaux ». En effet, le site abrite également la population nicheuse de 17 espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive européenne « Oiseaux » de 1979.

La carte 5 illustre les sites de leurs observations lors de la phase d'inventaire écologique. La carte 6 illustre le lien étroit que les espèces d'oiseaux tissent avec leurs habitats de reproduction, de stationnement et d'alimentation. Les périmètres SIC et ZPS sont entièrement couverts par des habitats d'espèces identifiés comme tels par les inventaires.

L'étude spécifique (en cours 2007-2010) ARGOS/GPS sur le Circaète Jean-Le-Blanc met en évidence un lien très étroit entre des zones géographiques très ciblées lors de la période de nourrissage du poussin : les prairies naturelles situées du sud-est au sud-ouest du site de l'aire. Tandis que le juvénile reste dans un rayon de 700m autour de l'aire, les parents exploitent de manière quasi exclusive les prairies naturelles de La Loge, La Pierre Soupèze, Sainte-Marie et Séchaud.

Tableau 4. Tableau récapitulatif des espèces d'oiseaux nicheurs de l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » présentes sur les sites Natura 2000 «FR5400460 et FR5412015» en 2002. (LPO Vienne - 2002)

Nom français	Nom scientifique	Code Natura 2000	Fréquence d'observation
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	A022	+
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	A023	+
Héron pourpré	<i>Ardea pupurea</i>	A029	+++
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	A072	+++
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	A073	++
Circaète Jean-le-blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	A080	+++
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	A081	+
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	A082	++
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	A084	++
Œdicnème criard	<i>Burhinus oediconemus</i>	A133	+++
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	A224	+++
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	A229	+++
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	A236	+++
Pic mar	<i>Dendrocopus medius</i>	A238	+
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	A246	+++
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	A255	+
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	A302	+++
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	A338	+++

Tableau 4Bis. Tableau récapitulatif de l'état de conservation des milieux nécessaires aux espèces d'oiseaux nicheurs de l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » présentes sur les sites Natura 2000 «FR5400460 et FR5412015» en 2002. (CREN - 2007)

Nom français	Lande basse homogène	Lande boisée	Boisement clair	Vieille futaie	Roselière	Boisement hygrophile	étang	Haie, bocage	prairies	Cultures	Zone de pare-feux
Blongios nain					++	++	++				
Bihoreau gris					+/-	++	++	+/-	+		
Héron pourpré					+/-	++	++		+		
Bondrée apivore	++		++	+++				++	++	++	++
Milan noir			++		+/-	++	++	+/-	++	+++	
Circaète Jean-le-blanc	++		++					+/-	+		
Busard des roseaux	++				--	++	++		+		
Busard Saint-Martin	+++	+/-	++					+/-	+	++	+
Busard cendré	++	--	--					++	++	++	+
Œdicnème criard								++	++	++	+
Engoulevent d'Europe	++	+/-	++						+		
Martin-pêcheur d'Europe							+++				
Pic noir			++	+++				+/-			
Pic mar			--	+++				+/-			
Alouette lulu									++	+	+
Pipit rousseline									++		+
Fauvette pitchou	+++	+/-									
Pie-grièche écorcheur	+/-							--	+/-		

-- = mauvaise état de conservation pour l'espèce concernée
 +/- = état de conservation moyen pour l'espèce concernée
 ++ = bon état de conservation pour l'espèce concernée
 +++ = état de conservation optimal pour l'espèce concernée

De la même manière le site est également concerné par l'accueil 8 espèces d'oiseaux inscrites en annexe I de la Directive « Oiseaux », migratrices (M) ou hivernantes (H), qui stationnent sur ce site de manière préférentielle.

Tableau 5. Tableaux récapitulatifs des espèces d'oiseaux hivernants et migrateurs de l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » présents sur les sites Natura 2000 «FR5400460 et FR5412015» en 2002. (LPO Vienne – 2002).

Nom français	Nom latin	Code N2000	Fréquence d'observation
Aigrette garzette (H)	<i>Egretta garzetta</i>	A026	++
Grande Aigrette (H)	<i>Egretta alba</i>	A027	+++
Grue cendrée (H, M)	<i>Grus grus</i>	A127	+++
Pluvier doré (H)	<i>Pluvialis dominica</i>	A140	+
Cigogne blanche (M)	<i>Ciconia ciconia</i>	A031	++
Cigogne noire (M)	<i>Ciconia nigra</i>	A030	+
Milan royal (M)	<i>Milvus milvus</i>	A074	+++
Balbusard pêcheur (M)	<i>Pandion Haliaeetus</i>	A094	+++
Faucon émerillon (H)	<i>Falco columbarius</i>	A098	+
Echasse blanche (M)	<i>Himantopus himantopus</i>	A131	+
Combattant varié (M)	<i>Philomachus pugnax</i>	A151	++
Guifette moustac (M)	<i>Chlidonias hybridus</i>	A196	+
Guifette noire (M)	<i>Chlidonias niger</i>	A197	+
Hibou des marais (H, M)	<i>Asio flammeus</i>	A222	+
Pie-grièche grise (H)	<i>Lanius excubitor</i>	A340	+

H : espèce Hivernante

M : espèce observée en migration sur le site

Tableau 5bis. Tableau récapitulatif des milieux fréquentés par les espèces d'oiseaux hivernants et migrateurs de l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » présents sur les sites Natura 2000 «FR5400460 et FR5412015» en 2002. (LPO Vienne - 2002)

Nom français	Lande basse homogène	Lande boisée	Boisement clair	Vieille futaie	Roselière	Boisement hygrophile	étang	Haie, bocage	prairies	Cultures	Zone de pare-feux
Aigrette garzette (H)					A	S	A				
Grande Aigrette (H)					A	S	A		A		
Grue cendrée (H, M)							A S		A	A	S
Pluvier doré (H)									A S	A S	
Cigogne blanche (M)							A	S	A		
Cigogne noire (M)			S				A	S	A		
Milan royal (M)	A		S		A		A	A S	A	A	A
Balbusard pêcheur (M)	A	A				S	A				
Faucon émerillon (H)								A	A		
Echasse blanche (M)							A S		A		
Combattant varié (M)									A S	A S	S
Guifette moustac (M)							A S				
Guifette noire (M)							A S				
Hibou des marais (H, M)	A S						A		A	A	
Pie-grièche grise (H)								A S	A S	A	

A : habitat utilisé pour l'alimentation

S : habitat utilisé pour le repos

H : espèce Hivernante

M : espèce observée en migration sur le site

Pour pérenniser la présence de ces espèces patrimoniales il est important que les actions du DOCOB couvrent à la fois les habitats d'espèces d'intérêts communautaires relevant de l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » mais également les habitats d'espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » qui sont parfois différents des premiers.

Tableau 5Ter. Tableau récapitulatif de l'état de conservation des milieux fréquentés par les espèces d'oiseaux hivernants et migrateurs de l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » présents sur les sites Natura 2000 «FR5400460 et FR5412015» en 2002. (CREN - 2007)

Nom français	Lande basse homogène	Lande boisée	Boisement clair	Vieille futaie	Roselière	Boisement hygrophile	étang	Haie, bocage	prairies	Cultures	Zone de pare-feux
Aigrette garzette (H)					+	++	++		+		
Grande Aigrette (H)					+	++	++		+		
Grue cendrée (H,M)							++		++	+++	+++
Pluvier doré (H)									++	+++	
Cigogne blanche (M)							++	+	+		
Cigogne noire (M)			+-				++	-	+		
Milan royal (M)	+++		++		+		++	+	+	+	+
Balbuzard pêcheur (M)						++	+++				
Faucon émerillon (H)	+++	+	+					++			
Echasse blanche (M)							++				
Combattant varié (M)								++	++	+-	
Guifette moustac (M)							+++				
Guifette noire (M)							+++				
Hibou des marais (H, M)	+++	+-							++	+	
Pie-grièche grise (H)								+-	+-	+-	

-- = mauvaise état de conservation pour l'espèce concernée
 +- = état de conservation moyen pour l'espèce concernée
 ++ = bon état de conservation pour l'espèce concernée
 +++ = état de conservation optimal pour l'espèce concernée

H : espèce Hivernante
 M : espèce migratrice



Statut de protection	<input checked="" type="checkbox"/> Protection nationale	<input checked="" type="checkbox"/> Dir. Oiseaux Annexe I	
-----------------------------	--	---	--

Fréquentation du site	<input type="checkbox"/> Période hivernale	<input checked="" type="checkbox"/> Période estivale	<input checked="" type="checkbox"/> Reproduction avérée	<input checked="" type="checkbox"/> Transit automnal
------------------------------	--	--	---	--

Effectifs observés	Quelques couples
---------------------------	------------------

Territoires vitaux préférentiels

<input checked="" type="checkbox"/> Paysages boisés	<input checked="" type="checkbox"/> Paysages semi-ouverts	<input type="checkbox"/> Paysages ouverts
---	---	---

<input checked="" type="checkbox"/> Boisements feuillus	<input checked="" type="checkbox"/> Friches	<input type="checkbox"/> Cours d'eau	<input type="checkbox"/> Linéaires boisés
<input checked="" type="checkbox"/> Prairies pâturées	<input checked="" type="checkbox"/> Cultures	<input type="checkbox"/> Plans d'eau	<input type="checkbox"/> Zones péri-urbaines
<input checked="" type="checkbox"/> Prairies de fauches	<input type="checkbox"/> Jardins	<input type="checkbox"/> Ripisylves	<input type="checkbox"/> Autres

Domaine vital	<input checked="" type="checkbox"/> environ 2 000 ha
----------------------	--

Éléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

La bondrée apivore est un rapace migrateur qui arrive tardivement dans nos contrées (vers mi-mai) pour se reproduire. Pour rechercher sa nourriture elle fréquente des milieux variés : prés, cultures, friches, pâtures, lisières et clairières forestières dans lesquels elle trouve des abeilles et des guêpes sauvages capturées au sol. Elle occupe diverses formations forestières (préférentiellement des massifs assez étendus) où elle construit son nid à l'enfourchure d'une grosse branche ou à l'insertion du tronc. Dès la fin août les couples se séparent et regagnent leurs quartiers d'hiver en Afrique tropicale. La bondrée est présente sur l'ensemble de la région Poitou-Charentes mais elle est toutefois considérée comme rare dans la région.

Facteurs favorables

- Fauche et pâturage extensif

Facteurs défavorables

- Déprise agricole
- Reconversion des prairies en cultures intensives
- Fauchage fréquent des accotements
- Emploi de pesticides



© P. Cavallin

Statut de protection	<input checked="" type="checkbox"/> Protection nationale	<input checked="" type="checkbox"/> Dir. Oiseaux Annexe I	<input checked="" type="checkbox"/> Déterminant en Poitou-Charentes
-----------------------------	--	---	---

Fréquentation du site	<input type="checkbox"/> Période hivernale	<input checked="" type="checkbox"/> Période estivale	<input checked="" type="checkbox"/> Reproduction avérée	<input checked="" type="checkbox"/> Transit automnal
------------------------------	--	--	---	--

Effectifs observés	1-2 couple(s)
---------------------------	---------------

Territoires vitaux préférentiels

Paysages boisés

Paysages semi-ouverts

Paysages ouverts

Boisements feuillus

Friches

Cours d'eau

Linéaires boisés

Prairies pâturées

Cultures

Plans d'eau

Zones péri-urbaines

Prairies de fauches

Jardins

Ripisylves

Autres : décharges

Domaine vital

tendance coloniale, territoire non déterminé

Éléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Rapace migrateur, le milan noir fréquente notre région de février à août. Il établit son nid (souvent en colonies) dans les arbres à des hauteurs variables (souvent assez haut), fréquemment à proximité de zones humides (étangs, marais, rivières). Il recherche sa nourriture dans tous les milieux ouverts et ses tendances nécrophages l'incitent volontiers à profiter des proies blessées ou déçagées par les travaux agricoles, à visiter les décharges et les bords de routes.

Notre région héberge environ 10 % de la population française (dont la moitié de la population régionale se concentre dans les grands marais atlantiques).

Facteurs favorables

- Maintien des zones humides diversifiées
- Maintien des grands arbres
- Agriculture extensive

Facteurs défavorables

- Intoxication par des proies empoisonnées
- Mise en culture des zones humides
- Lignes électriques



© P. Cavallin

Statut de protection	<input checked="" type="checkbox"/> Protection nationale	<input checked="" type="checkbox"/> Dir. Oiseaux Annexe I	<input checked="" type="checkbox"/> Déterminant en Poitou-Charentes
-----------------------------	--	---	---

Fréquentation du site	<input checked="" type="checkbox"/> Période hivernale	<input checked="" type="checkbox"/> Période estivale	<input checked="" type="checkbox"/> Reproduction avérée	<input checked="" type="checkbox"/> Transit automnal
------------------------------	---	--	---	--

Effectifs observés	1 à 5 couple(s)
---------------------------	-----------------

Territoires vitaux préférentiels

Paysages boisés Paysages semi-ouverts Paysages ouverts

- | | | | |
|---|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Boisements feuillus | <input type="checkbox"/> Friches | <input checked="" type="checkbox"/> Landes | <input type="checkbox"/> Linéaires boisés |
| <input checked="" type="checkbox"/> Prairies pâturées | <input checked="" type="checkbox"/> Cultures | <input type="checkbox"/> Cours d'eau | <input type="checkbox"/> Zones péri-urbaines |
| <input checked="" type="checkbox"/> Prairies de fauches | <input type="checkbox"/> Jardins | <input type="checkbox"/> Ripisylves | <input type="checkbox"/> Autres |

Domaine vital de 1 000 à 5 000 ha

Éléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Le busard Saint-Martin est présent toute l'année sur notre territoire. Moins inféodé aux milieux ouverts que son cousin le Busard cendré, il affectionne les landes denses et buissonneuses, les plantations et éclaircies forestières, ainsi que les cultures de céréales. Il établit son nid à même le sol et y élève 4 à 6 jeunes. Prédateur éclectique, c'est un régulateur efficace des populations de petits rongeurs. La région Poitou-Charentes héberge 20 % de la population française et possède une responsabilité importante pour la conservation de cette espèce vulnérable.

Facteurs favorables

- Conservation des landes
- Agriculture et sylviculture raisonnées
- Maintien d'éclaircies et de clairières forestières

Facteurs défavorables

- Prédation des nichées par le Sanglier
- Disparition des landes
- Précocité croissante des moissons estivales et des labours hivernaux
- Empoisonnement par les anticoagulants utilisés pour la destruction des rongeurs
- Travaux forestiers printaniers



Statut de protection	<input checked="" type="checkbox"/> Protection nationale	<input checked="" type="checkbox"/> Dir. Oiseaux Annexe I	<input checked="" type="checkbox"/> Déterminant en Poitou-Charentes	
Fréquentation du site	<input type="checkbox"/> Période hivernale	<input checked="" type="checkbox"/> Période estivale	<input checked="" type="checkbox"/> Reproduction avérée	<input checked="" type="checkbox"/> Transit automnal
Effectifs observés	1 à 5 couple(s)			

Territoires vitaux préférentiels

- | | | | |
|---|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Paysages boisés | <input type="checkbox"/> Paysages semi-ouverts | <input checked="" type="checkbox"/> Paysages ouverts | |
| <input type="checkbox"/> Boisements feuillus | <input checked="" type="checkbox"/> Friches | <input checked="" type="checkbox"/> Landes | <input type="checkbox"/> Linéaires boisés |
| <input type="checkbox"/> Prairies pâturées | <input checked="" type="checkbox"/> Cultures | <input type="checkbox"/> Cours d'eau | <input type="checkbox"/> Zones péri-urbaines |
| <input checked="" type="checkbox"/> Prairies de fauches | <input type="checkbox"/> Jardins | <input type="checkbox"/> Ripisylves | <input type="checkbox"/> Autres |

Domaine vital de 1 000 à 5 000 ha

Eléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Le busard cendré est une espèce typique des milieux ouverts. Dès son retour d'Afrique en avril, il s'installe dans les marais, landes, friches ou jeunes plantations. Cependant, suite à la disparition de ses habitats naturels, 70 % de la population française niche aujourd'hui dans les grandes cultures (céréales et colza principalement). Le nid est construit à même le sol, ce qui augmente les risques de prédation (renard, sanglier, chien, homme), ou de destruction des nichées lors des divers travaux agricoles. Le busard cendré est étroitement lié aux fluctuations d'abondance du campagnol des champs, qui constitue une part très importante de son régime alimentaire.

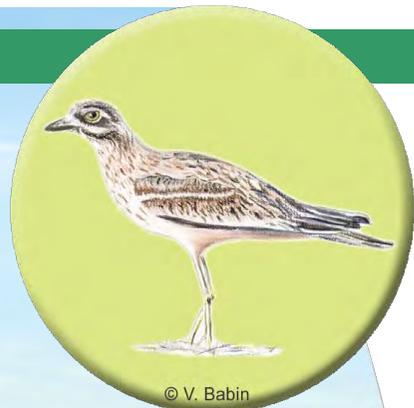
La région Poitou-Charentes héberge un quart des effectifs nationaux (500 à 1 000 couples). Sa responsabilité est importante pour la préservation de cette espèce, dont les effectifs sont en déclin suite à la précocité croissante des récoltes.

Facteurs favorables

- Conservation des landes
- Retardement des moissons

Facteurs défavorables

- Précocité des moissons (destruction des couvées)
- Dérangement fréquent



Statut de protection	<input checked="" type="checkbox"/> Protection nationale	<input checked="" type="checkbox"/> Dir. Oiseaux Annexe I	<input checked="" type="checkbox"/> Déterminant en Poitou-Charentes
-----------------------------	--	---	---

Fréquentation du site	<input type="checkbox"/> Période hivernale	<input checked="" type="checkbox"/> Période estivale	<input checked="" type="checkbox"/> Reproduction avérée	<input checked="" type="checkbox"/> Transit automnal
------------------------------	--	--	---	--

Effectifs observés	10 – 12 couples
---------------------------	-----------------

Territoires vitaux préférés

Paysages boisés

Paysages semi-ouverts

Paysages ouverts

Boisements feuillus

Friches

Cours d'eau

Linéaires boisés

Prairies pâturées

Cultures

Plans d'eau

Zones péri-urbaines

Prairies de fauches

Jardins

Ripisylves

Autres

Domaine vital

plusieurs centaines d'hectares

Éléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Très discret durant la journée, c'est au crépuscule que l'œdicnème criard surnommé « courlis de terre » s'active et fait retentir sa plainte flûtée sur la plaine. Typique des régions steppiques, cette espèce fréquente les milieux secs où la végétation clairsemée laisse une bonne visibilité. En Poitou-Charentes, cette espèce se rencontre dans les mêmes habitats que l'Outarde canepetière, c'est à dire essentiellement dans les plaines calcaires cultivées, dans les secteurs présentant une certaine diversité de cultures et une certaine sécheresse du sol qu'il fréquente entre mars et novembre. Son plumage terne lui permet de passer facilement inaperçu. C'est le seul petit échassier strictement terrestre d'Europe.

La population de Poitou-Charentes représente plus du tiers des effectifs français et constitue, après l'Espagne, la plus importante population européenne. L'espèce semble stable dans notre région mais accuse un déclin important aux niveaux européen et national.

Facteurs favorables

- Polyculture-élevage
- Quiétude des sites de nidification
- Gestion adaptées des pare-feux et anciennes carrières
- Maintien des surfaces pastorales et herbagères

Facteurs défavorables

- Prédation des nichées par le Sanglier
- Intensification agricole (destruction des couvées)
- Traitements phytosanitaires (raréfaction des insectes)
- Irrigation
- Dérangement fréquent



© T. Hérault

Statut de protection	<input checked="" type="checkbox"/> Protection nationale	<input checked="" type="checkbox"/> Dir. Oiseaux Annexe I	<input checked="" type="checkbox"/> Déterminant en Poitou-Charentes
-----------------------------	--	---	---

Fréquentation du site	<input type="checkbox"/> Période hivernale	<input checked="" type="checkbox"/> Période estivale	<input checked="" type="checkbox"/> Reproduction avérée	<input checked="" type="checkbox"/> Transit automnal
------------------------------	--	--	---	--

Effectifs observés	40 à 60 couples
---------------------------	-----------------

Territoires vitaux préférentiels

Paysages boisés

Paysages semi-ouverts

Paysages ouverts

Boisements feuillus

Friches

Landes

Linéaires boisés

Prairies pâturées

Cultures

Plans d'eau

Zones péri-urbaines

Prairies de fauches

Jardins

Ripisylves

Autres

Domaine vital

quelques dizaines d'hectares

Éléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Migrateur, cette espèce d'oiseau est présente dans la région Poitou-Charentes de mai à septembre avant de repartir vers l'Afrique tropicale. Il affectionne particulièrement la végétation basse et clairsemée comme les zones de régénération naturelle, les landes, les clairières forestières, les jeunes plantations...

Il niche au sol, souvent à proximité d'un arbuste, pondant ses œufs à même le sol ou sur un tapis de feuilles mortes à peine rassemblées. Nocturne, il chasse les insectes (*papillons de nuit, coléoptères, diptères*). Cet oiseau possède un plumage mimétique qui lui permet de passer inaperçu durant la journée qu'il soit perché ou à terre.

On peut entendre son chant caractéristique dès le crépuscule lors de la période de reproduction, semblable à un ronronnement lointain de moteur ou à une sonnerie du réveil matin de nos grands-parents

Facteurs favorables

- Maintien des zones de landes et de clairières forestières
- Maintien de pratiques d'exploitation forestière et de sylviculture raisonnées
- Maintien d'une agriculture durable et diversifiée en périphérie de son habitat

Facteurs défavorables

- Prédation des nichées par le Sanglier
- Exploitation forestière et sylviculture intensive
- Morcellement des zones de landes, disparition des clairières forestières
- Traitement phytosanitaires ou insecticides
- Collisions routières

Code Natura 2000 : A029- HERON POURPRE *Ardea purpurea*



Statut de protection	<input checked="" type="checkbox"/> Protection nationale	<input checked="" type="checkbox"/> Dir. Oiseaux Annexe I	<input type="checkbox"/> Déterminant en Poitou-Charentes
-----------------------------	--	---	--

Fréquentation du site	<input type="checkbox"/> Période hivernale	<input checked="" type="checkbox"/> Période estivale	<input checked="" type="checkbox"/> Reproduction avérée	<input type="checkbox"/> Transit automnal
------------------------------	--	--	---	---

Effectifs observés	30 – 35 couples
---------------------------	-----------------

Territoires vitaux préférentiels

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Paysages boisés | <input checked="" type="checkbox"/> Paysages semi-ouverts | <input type="checkbox"/> Paysages ouverts |
| <input type="checkbox"/> Boisements feuillus | <input type="checkbox"/> Friches | <input checked="" type="checkbox"/> Cours d'eau |
| <input checked="" type="checkbox"/> Prairies pâturées inondables | <input type="checkbox"/> Cultures | <input checked="" type="checkbox"/> Plans d'eau |
| <input checked="" type="checkbox"/> Prairies de fauches inondables | <input type="checkbox"/> Jardins | <input checked="" type="checkbox"/> Ripisylves |
| | | <input type="checkbox"/> Linéaires boisés |
| | | <input type="checkbox"/> Zones péri-urbaines |
| | | <input type="checkbox"/> Autres |

Domaine vital jusqu'à 15 km du nid

Éléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Oiseau de la vaste famille des hérons, migrateur transsaharien, il passe la mauvaise saison sur le continent africain et ne revient qu'à partir du mois d'avril. Sa fidélité au site de nidification est très forte. Il se nourrit, dans des plans d'eau stagnante peu profonde, mares et fossés, de larves d'insectes, de crustacés aquatiques et de poissons. Il niche en colonie dans les ceintures végétales inondées (saulaies marécageuses, roselières, ...) sur une plateforme de branchettes ou de roseaux empilés où il y dépose 5-6 œufs. La couvaison débute dès la ponte du premier œuf ce qui implique des naissances étalées et un écart parfois important entre le premier et le dernier né. La quiétude de la colonie et une stabilité certaine du paysage qui l'environne sont des éléments majeurs de maintien de celle-ci ;

Facteurs favorables

- Dynamique hydraulique naturelle
- Maintien des fonds et queues d'étangs végétalisés
- Pâturage extensif
- Quiétude des sites de nidification et d'alimentation

Facteurs défavorables

- Disparition, altération des milieux humides (comblement de mares, drainage des zones humides, arrachage des ceintures de végétations humides...).
- Pisciculture intensive
- Pratiques halieutiques à proximité des sites de nidification
- Modifications des conditions physico-chimiques du milieu et des peuplements piscicoles

Code Natura 2000 : A229– MARTIN-PECHEUR D'EUROPE *Alcedo atthis*



Statut de protection Protection nationale Dir. Oiseaux Annexe I Déterminant en Poitou-Charentes

Fréquentation du site Période hivernale Période estivale Reproduction avérée Transit automnal

Effectifs observés 1 – 3 couples

Territoires vitaux préférés

Paysages boisés

Paysages semi-ouverts

Paysages ouverts

Boisements feuillus

Friches

Cours d'eau

Linéaires boisés

Prairies pâturées

Cultures

Plans d'eau

Zones péri-urbaines

Prairies de fauches

Jardins

Ripisylves

Autres : Carrières

Domaine vital

jusqu'à 4 km du nid

Éléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

D'un bleu vif, c'est l'un des oiseaux les plus colorés d'Europe. Il appartient à la famille des alcédinidés dont il est le seul représentant en France. Sédentaire, il craint les périodes prolongées de gel qui le privent de tout accès à sa nourriture. Il recherche, après une phase d'affût puis un plongeon, de larves d'insectes, crustacés aquatiques et principalement de petits poissons. Pour cela il fréquente les cours d'eau, plans d'eau, fossés et mares. Il niche dans un terrier placé dans les fronts de berge érodés et dans lequel il dépose jusqu'à 8 œufs. Très vif, il fait d'incessants allers-retours à celui-ci pour alimenter ses jeunes qui quémangent bruyamment à l'entrée. S'il y entre à plat ventre, il en ressort sur le dos afin d'assurer le demi-tour que l'étroitesse de la chambre de ponte ne lui permet pas.

Facteurs favorables

- Dynamique hydro morphologique naturelle
- Diversité des peuplements piscicoles
- Gestion douce ou en évolution libre des ripisylves
- Quiétude des sites de nidification

Facteurs défavorables

- Disparition, altération des milieux humides (comblement de mares, drainage des zones humides, rectification des cours d'eau, ...).
- Enrochement, stabilisation des berges
- Pratiques halieutiques à proximité des sites de nidification
- Modifications des conditions physico-chimiques du milieu entraînant une raréfaction des peuplements piscicoles

Code Natura 2000 : A236– PIC NOIR *Dryocopus martius*



Statut de protection	<input checked="" type="checkbox"/> Protection nationale	<input checked="" type="checkbox"/> Dir. Oiseaux Annexe I	
-----------------------------	--	---	--

Fréquentation du site	<input checked="" type="checkbox"/> Période hivernale	<input checked="" type="checkbox"/> Période estivale	<input checked="" type="checkbox"/> Reproduction avérée	<input checked="" type="checkbox"/> Transit automnal
------------------------------	---	--	---	--

Effectifs observés	2 à 5 couples
---------------------------	---------------

Territoires vitaux préférentiels

Paysages boisés

Paysages semi-ouverts

Paysages ouverts

Boisements

Friches

Cours d'eau

Linéaires boisés

Prairies pâturées

Cultures

Plans d'eau

Zones péri-urbaines

Prairies de fauches

Jardins / Parcs

Ripisylves

Autres

Domaine vital

de 200 à 500 ha

Eléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Le Pic noir est le plus grand pic européen (taille d'une corneille). Son plumage est entièrement noir à l'exception d'une calotte rouge pour le mâle ou d'une tache rouge derrière la tête pour la femelle. Il affectionne les massifs forestiers possédant de grands arbres ayant au moins 40 cm de diamètre dans lesquels il creuse une loge dont l'ouverture caractéristique est ovale. Le Pic noir se nourrit de larves d'insectes qu'il extrait des arbres morts et des écorces et exploite régulièrement les fourmilières.

Le Pic noir est un nicheur encore rare en Poitou-Charentes mais l'espèce est en expansion, notamment dans le département de la Vienne.

Facteurs favorables

- Présence d'arbres ayant un diamètre minimum de 40 cm
- Présence de bois mort sur pied
- Présence d'arbres sénescents

Facteurs défavorables

- Abattage massif des « grandes futaies »
- Elimination systématique des arbres morts ou déperissants
- Gestion sylvicole à courte rotation

Code Natura 2000 : A246 – ALOUETTE LULU *Lullula arborea*



Statut de protection	<input checked="" type="checkbox"/> Protection nationale	<input checked="" type="checkbox"/> Dir. Oiseaux Annexe I	<input checked="" type="checkbox"/> Déterminant en Poitou-Charentes
Fréquentation du site	<input type="checkbox"/> Période hivernale	<input checked="" type="checkbox"/> Période estivale	<input checked="" type="checkbox"/> Reproduction avérée
Effectifs observés	60 à 80 couples		

Territoires vitaux préférentiels

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Paysages boisés | <input checked="" type="checkbox"/> Paysages semi-ouverts | <input type="checkbox"/> Paysages ouverts |
| <input type="checkbox"/> Boisements feuillus | <input checked="" type="checkbox"/> Friches | <input type="checkbox"/> Landes |
| <input checked="" type="checkbox"/> Prairies pâturées | <input type="checkbox"/> Cultures | <input type="checkbox"/> Plans d'eau |
| <input checked="" type="checkbox"/> Prairies de fauches | <input type="checkbox"/> Jardins | <input type="checkbox"/> Ripisylves |
| | | <input checked="" type="checkbox"/> Linéaires boisés |
| | | <input type="checkbox"/> Zones péri-urbaines |
| | | <input type="checkbox"/> Autres |

Domaine vital 10 à 20 ha

Éléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Cette alouette perchueuse recherche les habitats herbeux à faible couverture végétale, généralement en zone bocagère, tels que les prairies, les landes, les friches, présentant préférentiellement un relief. Elle évite les plaines cultivées, les zones humides et les boisements fermés. L'espèce est sédentaire dans notre région. Elle est rejointe durant l'hiver par des populations plus nordiques. L'espèce subit un fort déclin sur l'ensemble de son aire de répartition, dû à l'intensification agricole des zones bocagères ainsi qu'à la déprise agricole.

Facteurs favorables

- Polyculture-élevage
- Maintien du bocage

Facteurs défavorables

- Déprise agricole
- Mise en culture des prairies
- Diminution des haies et des arbres isolés
- Traitements phytosanitaires
- Irrigation



Statut de protection	<input checked="" type="checkbox"/> Protection nationale	<input checked="" type="checkbox"/> Dir. Oiseaux Annexe I	<input checked="" type="checkbox"/> Déterminant en Poitou-Charentes
-----------------------------	--	---	---

Fréquentation du site	<input checked="" type="checkbox"/> Période hivernale	<input checked="" type="checkbox"/> Période estivale	<input checked="" type="checkbox"/> Reproduction avérée	<input type="checkbox"/> Transit automnal
------------------------------	---	--	---	---

Effectifs observés	50 à 100 couples
---------------------------	------------------

Territoires vitaux préférentiels

Paysages boisés

Paysages semi-ouverts

Paysages ouverts

Boisements feuillus

Friches

Landes

Linéaires boisés

Prairies pâturées inondables

Cultures

Cours d'eau

Zones péri-urbaines

Prairies de fauches inondables

Jardins

Ripisylves

Autres

Domaine vital

 1 à 5 ha

Éléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

La Fauvette pitchou est inféodée aux landes denses à bruyère, ajonc et genêt. Elle préfère les vastes étendues homogènes et délaisse les landes fragmentées ou isolées, mais on peut parfois la rencontrer dans les jeunes plantations et les coupes forestières. Cet insectivore occupe donc une niche écologique assez spécialisée. Sédentaire, les individus sont fidèles à leur site de nidification. Sensibles au froid, les populations sont fluctuantes et peuvent être décimées lors des hivers rigoureux. Mais les milieux favorables sont généralement recolonisés par les jeunes, vagabonds, à partir de noyaux de population jouant un rôle de réservoir.

Facteurs favorables

- Conservation, restauration et entretien des landes
- Sylviculture extensive
- Réseau de sites de landes fonctionnel dans la connectivité écologique

Facteurs défavorables

- Destruction et fragmentation des landes
- Sylviculture intensive
- Reforestation naturelle

Code Natura 2000 : A338 – PIE-GRIECHE ECORCHEUR *Lanius collurio*



Statut de protection	<input checked="" type="checkbox"/> Protection nationale	<input checked="" type="checkbox"/> Dir. Oiseaux Annexe I	<input checked="" type="checkbox"/> Déterminant en Poitou-Charentes
-----------------------------	--	---	---

Fréquentation du site	<input type="checkbox"/> Période hivernale	<input checked="" type="checkbox"/> Période estivale	<input checked="" type="checkbox"/> Reproduction avérée	<input checked="" type="checkbox"/> Transit automnal
------------------------------	--	--	---	--

Effectifs observés	15 - 20 couples
---------------------------	-----------------

Territoires vitaux préférentiels

Paysages boisés

Paysages semi-ouverts

Paysages ouverts

Boisements feuillus

Friches

Landes

Linéaires boisés

Prairies pâturées

Cultures

Plans d'eau

Zones péri-urbaines

Prairies de fauches

Jardins

Ripisylves

Autres

Domaine vital 1 à 3,5 ha

Éléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Cette espèce recherche les milieux ouverts à dominante herbeuse mais comportant obligatoirement des haies ou arbustes bas. Les milieux cultivés sont également fréquentés si les prairies et les buissons sont encore bien représentés. Mais elle peut également s'installer dans d'autres milieux buissonnants comme les lisières, les clairières et les friches, dans la mesure où des zones de végétation rase sont présentes. Elle niche à faible hauteur dans un buisson et défend un petit territoire de 1,5 à 2 hectares. Il est facile de l'observer chassant les insectes (coléoptères et sauterelles principalement) depuis un perchoir à quelques mètres du sol. Il lui arrive parfois de capturer de petits rongeurs ou des lézards et de les empaler sur un barbelé ou une épine pour les conserver. Cette espèce constitue un excellent bio-indicateur, dont la présence reflète la richesse biologique du milieu. Migratrice, elle passe l'hiver en Afrique australe.

La région Poitou-Charentes héberge plusieurs noyaux de population, surtout dans les zones bocagères où l'élevage est encore bien présent. Cependant la restructuration du paysage agricole au profit d'une agriculture intensive entraîne un déclin alarmant de cette espèce, les effectifs ayant chuté de 20 à 50 % en Europe depuis 1970.

Facteurs favorables

- Conservation des prairies naturelles et pratiques pastorales
- Restauration et maintien des haies bocagères

Facteurs défavorables

- Intensification agricole
- Elimination des haies (lors de remembrements notamment)
- Déprise agricole
- Traitements phytosanitaires (raréfaction des insectes)

6) DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

6.1 IDENTIFICATION DES ACTEURS

A partir de février 2002 des contacts individuels ont été menés conjointement par le CPIE Val de Gartempe et le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.

Cette phase de rencontres avec les exploitants agricoles et les propriétaires a été conduite de manière « extensive » du fait :

- du respect de l'actualité des travaux agricoles de la zone (agnelage, mise en cultures, fourrages, moissons),
- de la difficulté à obtenir une base d'adresse complète et de contacts fiables malgré l'aide importante des communes de Bourg-Archambault, Montmorillon Saulgé et Jurnet.
- de l'actualité gouvernementale (transition CTE/CAD, décrets d'application) qui a parfois mis un frein aux contacts et ce, dans un souci de rigueur dans les informations à apporter.

Ces différents contacts ont permis de dresser une photographie socio-économique du site Natura 2000 pour 2002.

Les éléments suivants ont été établis à partir d'une fiche d'interview individuelle remplie lors de chaque entretien.

De même un certain nombre d'éléments statistiques liés au canton de Montmorillon ont été tirés de l'atlas agricole conduit par la l'IAAT avec des financements de la Région Poitou-Charentes et du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation.

6.1.1 – Les formes d'agricultures

Les cartes 7 à 10 montrent toute la diversité des exploitations agricoles concernées par les périmètres du site Natura 2000 des « Brandes de Montmorillon ».

Les types d'exploitation vont de l'élevage pur (ovin et/ou bovin, voire de manière minoritaire des caprins) à la polyculture/élevage dans la majorité des cas et de manière plus réduite à la culture de céréales pures.

On note la présence de deux exploitations singulières sur la zone, l'une de cultures céréalières intensive en « bio », l'autre alliant la culture de céréales à l'exploitation et la valorisation économique de la brande.

On note une nette progression depuis 15 ans de la part de la Surface Agricole Utile (SAU) consacrée à la culture de céréales au détriment de l'élevage extensif.

Les cultures (tous types confondus) 2002 représentent 984 hectares pour 1519 hectares de surfaces fourragères, soit 40 % de la SAU des exploitations concernées par le site Natura 2000.

Le blé et le maïs fourrage représentent les cultures préférentielles (58%), puis l'avoine, le triticale, le colza et l'orge prennent le relais à répartition presque égale. Le tournesol, le maïs grain, la féverole sont donc des cultures minoritaires sur la zone étudiée.

La jachère et les gels PAC représentent 190 hectares répartis sur l'ensemble de la zone, soit 7% de la SAU.

Les cultures irriguées représentent 221 hectares sur les 2700 hectares de SAU de la zone.

Les surfaces drainées « en totalité » représentent seulement 284 hectares et il existe un projet de drainage (2003) pour une zone de 13 hectares en périphérie des brandes de Sainte Marie.

Près de 462 hectares sont drainées « partiellement » sur leurs zones humides (mouillères de pentes, dépressions humides, ...).

Les surfaces non drainées et non irriguées représentent 1769 hectares soit 70 % de SAU. Cette caractéristique met en évidence l'identité du potentiel agronomique très moyen de la zone Montmorillonnaise. C'est avant tout une zone d'élevage extensif.

Les exploitations ayant contractualisés un Contrat Territorial d'Exploitation représentent 47 % du total SAU dont une très forte dominante pour les contrats du CTE « Ovin ». C'est un taux de participation à la démarche élevé par rapport à la moyenne départementale.

A noter la signature d'un CTE de « Conversion à l'Agriculture Biologique » au centre de la zone d'étude.

A noter, également, la signature d'un CTE « Ovin » avec une partie de contractualisation intervenant sur un cahier des charges lié à l'entretien de 17 hectares de brandes sur les landes de Sainte Marie.

D'un point de vue statistique, l'atlas agricole de l'IAAT met en évidence les données suivantes pour le canton de Montmorillon :

- La SAU moyenne de la zone est de plus de 80 hectares alors que la moyenne départementale est de 64 hectares en 1995
- Les agriculteurs représentent 7% de la population active locale en 1990
- La surface drainée du canton représente 7,4% de la SAU (Agreste RGA 1988)
- La valeur ajoutée d'une Unité de Main d'œuvre (UMO) est équivalente à moins de 210 KF (CER 1996).
- La charge de mécanisation par UMO représente de 80 à 95 KF (CER 1996)
- Les charges d'exploitation par UMO représentent de 130 à 150 KF (CER 1996)
- Le canton de Montmorillon présente plus de 4000 têtes de bovin allaitant en 1996 (DDAF 1996).
- Le canton de Montmorillon présente 600 à 2500 têtes de bovin à l'engraissement (DDAF 1996)
- Les brebis mères présentent, sur le même canton, un cheptel de 35 à 80 000 têtes (DDAF 1996)
- Les caprins confirment leur rôle minoritaire avec un cheptel tournant autour de 1000 têtes sur le canton (DSV 1996)
- L'élevage du porc y est peu répandu avec 4 à 8 élevages sur le canton de Montmorillon
- L'agriculture biologique y est marginale avec 5 structures en 1998 (DDAF 1998)

Les données recueillies dans notre phase d'enquête et d'interview sont conformes à ces statistiques même si l'on note une progression effective de la SAU réorientée vers la culture de céréales depuis la période de publication de ces statistiques.

Le cas particulier de l'agrotourisme.

Le site Natura 2000 des « Brandes de Montmorillon est concerné par la présence d'un gîte rural et la mise en place de nouveaux projets de ce type à moyen terme.

Les porteurs de ces projets se sont déclarés très attentifs à la démarche européenne déclinée localement. Ils indiquent volontiers que le site Natura 2000 est un argument positif pour poursuivre leur projet, l'objectif étant de mettre en place une

réflexion autour de la valorisation du site Natura 2000 en lien avec leur projet d'accueil du public.

Le cas particulier des pratiques sylvicoles locales.

Le site Natura 2000 des « Brandes de Montmorillon est concerné par la présence d'un Plan Simple de Gestion forestière situé sur le massif forestier privé des Landes de Sainte-Marie.

Les pratiques sylvicoles locales concernent presque exclusivement une exploitation pour le bois de feu ou du bois d'œuvre alimentant la scierie de Lathus-Saint-Rémy. L'exploitation est réalisée en taillis sous fûtaie par coupe à blanc de placettes de taille moyenne en conservant une densité variable de semencier pour assurer une régénération naturelle. Ces semenciers sont rarement exploités par la suite jusqu'à la prochaine coupe à blanc.

6.1.2 - Le domaine des loisirs.

a - L'U.L.M. et le Centre National de Formation.

NDLR : au moment de l'édition du DOCOB le CNULM a été dissout et transféré dans une autre région. Néanmoins l'activité d'ULM reste présente sur le site sur la base d'un club de loisirs et d'une école privée de pilotage reprenant le site et ses équipements.

Le CNULM était présent à la Pierre Soupèze sur une propriété foncière de la Communauté de Communes du Montmorillonnais. C'était jusqu'en 2006, le seul centre de formation à l'ULM sur le territoire national.

Cette structure portait activement un projet d'agrandissement qualitatif des équipements d'hébergement. Le projet concernait la construction d'une structure immobilière supplémentaire, la rénovation de l'existant.

A noter que cette structure a signalé, en 2003, un problème de contre-indication de son activité envers la réglementation APPB des landes de Sainte Marie. En effet pour des questions de sécurité des pilotes en cours d'apprentissage, le Centre de Formation était amené à violer quotidiennement la réglementation (vol en dessous de 300 pieds interdit et survol du terrain militaire proscrit) en vigueur sur la zone périphérique. Un groupe de travail a été mené en direct par le Sous-préfet d'arrondissement de manière à envisager des solutions alternatives.

Il faut noter par ailleurs la création en fin 2002 d'une association de riverains et de propriétaires d'opposition au projet d'extension et d'existence de la structure.

b – Le Moto-cross.

Cette structure a retrouvé en 2006 son terrain de pratique de son activité car le projet d'agrandissement du CNULM englobait la zone actuelle du terrain aménagé de moto-cross.

La pratique de l'activité semble assez réduite depuis 2002 et seule une manifestation annuelle d'ampleur impacte le site du point de vue nuisance sonore et émissions de déchets « gras » dans un rayon de 100 m.

Il conviendrait donc d'accompagner l'association du Moto-cross pour lui trouver un nouveau site de pratique de son activité.

c – les activités de randonnées pédestres et d'équitation.

Sur le site Natura 2000 on note la présence d'un chemin de Grande Randonnée de Pays qui le borde par sa façade est avant de la traverser de part en part.

De plus le Schéma Départemental de Randonnée pédestre a validé très récemment un maillage assez dense de chemins ruraux sur la zone.

Certains tracés retenus par ce plan, et à rouvrir, suscitent des réactions vives au sein de la population locale notamment des chasseurs. En effet, ces tracés passent à coté de zones de brandes, réservoirs de gibier bien identifiés. La réaction locale est justifiée par une peur de voir s'installer une circulation humaine incompatible avec l'activité cynégétique (sécurité) et la tranquillité du gibier.

De même les Centres d'Equitation de Montmorillon et de Lathus utilisent couramment les chemins ruraux identifiés pour leurs activités de randonnées ou de Technique de Randonnée Equestre en Compétition.

Un certain nombre de tracés actuellement fermés par manque d'entretien intéressent fortement les cavaliers pour diversifier leurs trajets ou relier des boucles entre-elles.

Le Syndicat Mixte du Pays Montmorillonnais envisage, dans le cadre de sa politique de chemin de randonnée de Pays, la création d'une boucle spécifique aux landes concernées par le périmètre Natura 2000.

d – Les activités cynégétiques et halieutiques.

L'activité cynégétique sur le site Natura 2000 s'articule autour de grands domaines de chasse privée, organisés en sociétés comme celles de « l'Académie des Sciences », « de la Lande de Sainte-Marie », « de la Société Militaire de Chasse et de Pêche ».

On note également que la plupart des exploitants agricoles ont souhaité conserver le droit de chasse pour leur compte.

Les ACCA ne sont, de fait, que très peu concernées par les périmètres Natura 2000.

L'activité halieutique est conduite par les AAPPMA de Lathus, Montmorillon, Saulgé, et la Trimouille.

A noter que la plupart des cours d'eau du site Natura 2000 prend naissance dans les brandes du terrain militaire de Montmorillon ou dans leur proximité immédiate.

Les pratiques piscicoles locales consistent en une exploitation extensive des plans d'eau à des fins de loisirs. Les peuplements en place sont de densité et de composition très variables (en fonction des objectifs et des envies des propriétaires). A noter que pour les étangs les plus pauvres, des nouvelles pratiques d'enrichissement du milieu sont apparues fin des années 90 avec le semis d'engrais vert sur les fonds et les grèves, le dépôt de fumure organique, bottes de paille, ... Ces pratiques peuvent mettre en danger la pérennité des habitats liés aux eaux oligotrophes (3131, 3132, 3140, 3150, 3170*).

6.1.3 – Les activités industrielles.

A ce jour, si l'on excepte l'ancienne décharge d'ordures ménagères de la Pierre Soupèze, réhabilitée en l'an 2000, aucun projet à caractère industriel n'a été communiqué au Conservatoire par les collectivités territoriales ou les services de l'Etat.

L'ancienne décharge fait l'objet d'un suivi périodique de ses lixiviations et sa végétation de surface est gérée au profit des activités cynégétiques par un traitement tardif par broyage haut. Un semis d'Ajonc d'Europe a permis d'envisager l'installation d'une lande à ajoncs à très court terme.

Il faut également noter que Réseau Ferré de France a procédé à partir de 2003 à la rénovation de la ligne ferroviaire Poitiers-Limoges dont une partie du tracé est inclus dans le site.

Le projet de LGV POITIERS-LIMOGES, apparu en 2006, ne permet pas à ce jour d'étudier l'impact de ce grand projet d'infrastructure sur le site car les 3 fuseaux retenus n'ont pas encore fait l'objet d'un choix définitif. Néanmoins ce projet sera à étudier très finement si le fuseau « Nord » ou « médian » devait être retenus.

A noter également que la ligne électrique Moyenne Tension circulant le long de la D54 entre Montmorillon et Lathus a été remise à neuf en 2002 avec un changement du câblage et de l'implantation nouvelle des poteaux de support.

6.1.4 – Les activités de conservation de la nature.

Il convient de signaler que le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes mène, depuis 1997, une politique d'intervention au profit de la conservation des sites naturels identifiés comme majeurs sur la zone géographique concernée.

En 2007 le CREN était donc gestionnaire de (carte 11) :

- 78 hectares de landes et bois landeux sur les landes de Ste-marie par convention de gestion avec un propriétaire privé et un exploitant agricole,
- 6 hectares en propriété pleine sur les landes de Sainte-Marie,
- 1639 hectares de landes, forêts, étangs et prairies par convention de gestion et de partenariat avec les autorités militaires (signée en 1997 et renouvelée en 2002)
- 16 hectares de la tourbière neutro-alcaline des Régeasses sont en voie d'acquisition par le CREN et actuellement stockés par la SAFER dans l'attente du plan de financement.
- 34 hectares de brandes, prairies naturelle et 1 hectare d'eaux oligotrophes sur le site des Brandes de la Loge sont en voie d'acquisition par le CREN et actuellement stockés par la SAFER dans l'attente du plan de financement.

Les périmètres d'intervention concernent encore près de 350 hectares sur le site dans l'objectif de conforter les sites gérés existants.

6.2 ROLE ET IMPLICATION DES ACTEURS IDENTIFIES

Afin de mieux cerner leur rôle et impact sur le site, la constitution de groupes de travail a permis à l'opérateur d'obtenir un certain nombre d'éléments nécessaires à la poursuite de l'analyse :

- l'utilisation du site et l'activité de chacun des acteurs ont été précisés,
- un point sur l'historique et l'origine de la présence des acteurs sur le site a également permis de mettre en avant l'évolution de leurs pratiques sur le site,
- un point préliminaire sur les projets d'évolution future des pratiques de chacun des acteurs.

En 2000-2002, le site a fait l'objet d'activités socio-économiques que l'on peut rassembler dans ces grandes typologies :

- activités agricoles de polyculture/élevage/piscicoles,
- activités de production forestière traditionnelle,
- activités cynégétiques,
- activités halieutiques,
- activités d'animation locale, de tourisme et loisirs,
- activités de conservation des espaces naturels,
- activités de gestion des cours d'eau et de régulation d'espèces invasives.

III. ANALYSE DES INTERRELATIONS

1) ANALYSE DES INTERRELATIONS PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE / ACTIVITES HUMAINES

Les Brandes de Montmorillon constituent aujourd'hui un support d'activités économiques, de loisirs et culturelles bien identifiées. Ce site, avec ses composantes physiques, écologiques et humaines présente des éléments de vulnérabilité en étroite relation avec la fonction ou l'utilisation spatiale que lui attribuent les différentes activités.

Le tableau ci-après synthétise l'origine des facteurs favorisant ou défavorisant pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire du SIC et de la ZPS.

Pratiques recensées localement	Contribue à l'état de conservation favorable de :		Contrarie l'état de conservation favorable de :	
	Nom(s) de(s) l'habitat(s)	Nom(s) de(s) espèce(s)	Nom(s) de(s) l'habitat(s)	Nom(s) de(s) espèce(s)
Gestion des haies par broyage hivernal		Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i> Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteini</i> Grand Murin <i>Myotis myotis</i> Cistude d'Europe <i>Emys orbicularis</i> Triton crêté <i>Triturus cristatus</i> Cuivré des marais <i>Lycaena dispar</i> Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia</i> Lucane Cerf-volant <i>Lucanus cervus</i> Rosalie des Alpes <i>Rosalia alpina</i> Grand Capricorne <i>Cerambyx cerdo</i> Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i> Milan noir <i>Milvus migrans</i> Circaète Jean-le-blanc <i>Circaetus gallicus</i> Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i> Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i> Busard cendré <i>Circus pygargus</i> Cédicnème criard <i>Burhinus oedicephalus</i> Pic noir <i>Dryocopus martius</i> Alouette lulu <i>Lullula arborea</i> Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i> Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i> Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i> Milan royal <i>Milvus milvus</i>		
Arrachage des haies			Tourbières de transition et tremblantes Dépressions sur substrats tourbeux Tourbières basses alcalines Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrat siliceux Prairies à molinie (<i>Eu-molinion</i>)	Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i> Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteini</i> Grand Murin <i>Myotis myotis</i> Cistude d'Europe <i>Emys orbicularis</i> Triton crêté <i>Triturus cristatus</i> Cuivré des marais <i>Lycaena dispar</i> Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia</i>

			<p>Mégaphorbiaies eutrophes Prairies maigres de fauche de basse altitude Chênaies acidophiles à <i>Quercus robur</i> des plaines sablonneuses</p>	<p>Lucane Cerf-volant <i>Lucanus cervus</i> Rosalie des Alpes <i>Rosalia alpina</i> Grand Capricorne <i>Cerambyx cerdo</i> Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i> Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i> Milan noir <i>Milvus migrans</i> Circaète Jean-le-blanc <i>Circaetus gallicus</i> Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i> Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i> Busard cendré <i>Circus pygargus</i> Œdicnème criard <i>Burhinus oediconemus</i> Pic noir <i>Dryocopus martius</i> Pic mar <i>Dendrocopus medius</i> Alouette lulu <i>Lullula arborea</i> Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i> Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i> Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i> Milan royal <i>Milvus milvus</i></p>
Traitement en bois taillis	<p>Chênaies acidophiles à <i>Quercus robur</i> des plaines sablonneuses</p> <p>Chênaies galico-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i></p>	<p>Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i> Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteini</i> Grand Murin <i>Myotis myotis</i> Cistude d'Europe <i>Emys orbicularis</i> Triton crêté <i>Triturus cristatus</i></p> <p>Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i> Milan noir <i>Milvus migrans</i> Circaète Jean-le-blanc <i>Circaetus gallicus</i> Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i> Busard cendré <i>Circus pygargus</i> Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i> Pic noir <i>Dryocopus martius</i> Milan royal <i>Milvus milvus</i> Balbuzard pêcheur <i>Pandion Haliaetus</i> Rosalie des Alpes <i>Rosalia alpina</i> Grand Capricorne <i>Cerambyx cerdo</i> Pic mar <i>Dendrocopus medius</i></p>	<p>Forêts alluviales résiduelles (Aulnaie-frênaie des sources)</p>	<p>Lucane Cerf-volant <i>Lucanus cervus</i> Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i></p>

Pratiques recensées localement	Contribue à l'état de conservation favorable de :		Contrarie l'état de conservation favorable de :	
	Nom(s) de(s) l'habitat(s)	Nom(s) de(s) espèce(s)	Nom(s) de(s) l'habitat(s)	Nom(s) de(s) espèce(s)
Comblement des mares (activité marginale en 2002)			<p>Eaux oligotrophes avec végétation à <i>Littorella</i> ou <i>Isoetes</i></p> <p>Eaux oligotrophes avec végétation annuelle des rives exondées</p> <p>Eaux oligo-mésotrophes à tapis immergés de characées</p> <p>Eaux eutrophes naturelles avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>Tourbières de transition et tremblantes</p> <p>Dépressions sur substrats tourbeux (<i>Rynchosporion</i>)</p> <p>Marais calcaire à <i>Cladium mariscus</i> et <i>Carex davalliana</i></p> <p>Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)</p> <p>Tourbières basses alcalines</p>	<p>Flûteau nageant <i>Luronium natans</i></p> <p>Caldésie à feuilles de Parnassie <i>Caldesia parnassifolia</i></p> <p>Cistude d'Europe <i>Emys orbicularis</i></p> <p>Triton crêté <i>Triturus cristatus</i></p> <p>Leucorrhine à gros thorax <i>Leucorrhinia pectoralis</i></p> <p>Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i></p> <p>Héron pourpré <i>Ardea pupurea</i></p> <p>Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i></p> <p>Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i></p> <p>Busard cendré <i>Circus pygargus</i></p> <p>Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i></p> <p>Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i></p> <p>Grande Aigrette <i>Egretta alba</i></p> <p>Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i></p> <p>Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i></p>
Introduction de poissons dans l'habitat (activité marginale en 2002)			<p>Eaux oligotrophes avec végétation à <i>Littorella</i> ou <i>Isoetes</i></p> <p>Eaux oligotrophes avec végétation annuelle des rives exondées</p> <p>Eaux oligo-mésotrophes à tapis immergés de characées</p> <p>Eaux eutrophes naturelles avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p>	<p>Flûteau nageant <i>Luronium natans</i></p> <p>Caldésie à feuilles de Parnassie <i>Caldesia parnassifolia</i></p> <p>Triton crêté <i>Triturus cristatus</i></p> <p>Leucorrhine à gros thorax <i>Leucorrhinia pectoralis</i></p> <p>Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i></p>

Pratiques recensées localement	Contribue à l'état de conservation favorable de :		Contrarie l'état de conservation favorable de :	
	Nom(s) de(s) l'habitat(s)	Nom(s) de(s) espèce(s)	Nom(s) de(s) l'habitat(s)	Nom(s) de(s) espèce(s)
Gestion douce des berges des cours d'eau	<p>Eaux oligo-mésotrophes à tapis immergés de characées</p> <p>Eaux eutrophes naturelles avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)</p> <p>Tourbières basses alcalines</p> <p>Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrat siliceux</p> <p>Forêts alluviales résiduelles (Aulnaie-frênaie des sources)</p>	<p>Cistude d'Europe <i>Emys orbicularis</i></p> <p>Agrion de Mercure</p> <p><i>Coenagrion mercuriale</i></p> <p>Lucane Cerf-volant <i>Lucanus cervus</i></p> <p>Rosalie des Alpes <i>Rosalia alpina</i></p> <p>Grand Capricorne <i>Cerambyx cerdo</i></p> <p>Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i></p> <p>Héron pourpré <i>Ardea pupurea</i></p> <p>Milan noir <i>Milvus migrans</i></p> <p>Martin-pêcheur d'Europe</p> <p><i>Alcedo atthis</i></p> <p>Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i></p> <p>Grande Aigrette <i>Egretta alba</i></p> <p>Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i></p> <p>Balbusard pêcheur <i>Pandion Haliaetus</i></p>		
Pisciculture intensive (activité marginale en 2002)			<p>Eaux oligotrophes avec végétation à <i>Littorella</i> ou <i>Isoetes</i></p> <p>Eaux oligotrophes avec végétation annuelle des rives exondées</p> <p>Eaux oligo-mésotrophes à tapis immergés de characées</p> <p>Eaux eutrophes naturelles avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p>	<p>Flûteau nageant <i>Luronium natans</i></p> <p>Caldésie à feuilles de Parnassie</p> <p><i>Caldesia parnassifolia</i></p> <p>Cistude d'Europe <i>Emys orbicularis</i></p> <p>Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i></p> <p>Héron pourpré <i>Ardea pupurea</i></p> <p>Milan noir <i>Milvus migrans</i></p> <p>Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i></p> <p>Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i></p> <p>Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i></p> <p>Grande Aigrette <i>Egretta alba</i></p> <p>Balbusard pêcheur <i>Pandion Haliaetus</i></p>

Pratiques recensées localement	Contribue à l'état de conservation favorable de :		Contrarie l'état de conservation favorable de :	
	Nom(s) de(s) l'habitat(s)	Nom(s) de(s) espèce(s)	Nom(s) de(s) l'habitat(s)	Nom(s) de(s) espèce(s)
Dégradation de la qualité d'eau			<p>Eaux oligotrophes avec végétation à <i>Littorella</i> ou <i>Isoetes</i></p> <p>Eaux oligotrophes avec végétation annuelle des rives exondées</p> <p>Eaux oligo-mésotrophes à tapis immergés de characées</p> <p>Eaux eutrophes naturelles avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>Tourbières de transition et tremblantes</p> <p>Dépressions sur substrats tourbeux (<i>Rynchosporion</i>)</p> <p>Marais calcaire à <i>Cladium mariscus</i> et <i>Carex davalliana</i></p> <p>Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)</p> <p>Tourbières basses alcalines</p>	<p>Flûteau nageant <i>Luronium natans</i></p> <p>Caldésie à feuilles de Parnassie <i>Caldesia parnassifolia</i></p> <p><i>Emys orbicularis</i></p> <p>Triton crêté <i>Triturus cristatus</i></p> <p>Leucorrhine à gros thorax <i>Leucorrhinia pectoralis</i></p> <p>Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i></p>
Conversion des prairies en terres arables		<p>Cédicnème criard <i>Burhinus oediconemus</i></p>	<p>Tourbières de transition et tremblantes</p> <p>Dépressions sur substrats tourbeux (<i>Rynchosporion</i>)</p> <p>Marais calcaire à <i>Cladium mariscus</i> et <i>Carex davalliana</i></p> <p>Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)</p> <p>Tourbières basses alcalines</p> <p>Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrat siliceux</p> <p>Prairies à molinie (<i>Eumolinion</i>)</p> <p>Mégaphorbiaies eutrophes</p>	<p>Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i></p> <p>Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i></p> <p>Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteini</i></p> <p>Grand Murin <i>Myotis myotis</i></p> <p>Cistude d'Europe <i>Emys orbicularis</i></p> <p>Triton crêté <i>Triturus cristatus</i></p> <p>Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i></p> <p>Cuivré des marais <i>Lycaena dispar</i></p>

			Prairies maigres de fauche de basse altitude	Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia</i> Bihoreau gris <i>Nycticorax</i> <i>nycticorax</i> Héron pourpré <i>Ardea</i> <i>pupurea</i> Bondrée apivore <i>Pernis</i> <i>apivorus</i> Milan noir <i>Milvus migrans</i> Circaète Jean-le-blanc <i>Circaetus gallicus</i> Busard des roseaux <i>Circus</i> <i>aeruginosus</i> Busard Saint-Martin <i>Circus</i> <i>cyaneus</i> Busard cendré <i>Circus</i> <i>pygargus</i> Pie-grièche écorcheur <i>Lanius</i> <i>collurio</i> Pluvier doré <i>Pluvialis</i> <i>dominica</i> Cigogne blanche <i>Ciconia</i> <i>ciconia</i> Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i> Milan royal <i>Milvus milvus</i>
--	--	--	---	---

Pratiques recensées localement	Contribue à l'état de conservation favorable de :		Contrarie l'état de conservation favorable de :	
	Nom(s) de(s) l'habitat(s)	Nom(s) de(s) espèce(s)	Nom(s) de(s) l'habitat(s)	Nom(s) de(s) espèce(s)
Drainage des zones humides			<p>Eaux oligotrophes avec végétation à <i>Littorella</i> ou <i>Isoetes</i></p> <p>Eaux oligotrophes avec végétation annuelle des rives exondées</p> <p>Eaux oligo-mésotrophes à tapis immergés de characées</p> <p>Eaux eutrophes naturelles avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>Gazons amphibies thermo-atlantiques (mares temporaires méditerranéennes)</p> <p>Tourbières de transition et tremblantes</p> <p>Dépressions sur substrats tourbeux (<i>Rynchosporion</i>)</p> <p>Marais calcaire à <i>Cladium mariscus</i> et <i>Carex davalliana</i></p> <p>Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)</p> <p>Tourbières basses alcalines</p> <p>Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrat siliceux</p> <p>Prairies à molinie (<i>Eu-molinion</i>)</p> <p>Mégaphorbiaies eutrophes</p> <p>Prairies maigres de fauche de basse altitude</p> <p>Landes humides atlantiques méridionales à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i></p> <p>Landes sèches à <i>Erica</i> et <i>Ulex</i></p> <p>Pelouses pionnières sur dôme rocheux</p> <p>Forêts alluviales résiduelles (Aulnaie-frênaie des sources)</p>	<p>Flûteau nageant <i>Luronium natans</i></p> <p>Caldésie à feuilles de Parnassie <i>Caldesia parnassifolia</i></p> <p>Cistude d'Europe <i>Emys orbicularis</i></p> <p>Triton crêté <i>Triturus cristatus</i></p> <p>Leucorrhine à gros thorax <i>Leucorrhinia pectoralis</i></p> <p>Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i></p> <p>Cuivré des marais <i>Lycaena dispar</i></p> <p>Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia</i></p> <p>Rosalie des Alpes <i>Rosalia alpina</i></p> <p>Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i></p> <p>Héron pourpré <i>Ardea pupurea</i></p> <p>Milan noir <i>Milvus migrans</i></p> <p>Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i></p> <p>Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i></p> <p>Busard cendré <i>Circus pygargus</i></p> <p>Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i></p> <p>Alouette lulu <i>Lullula arborea</i></p> <p>Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i></p> <p>Grande Aigrette <i>Egretta alba</i></p> <p>Grue cendrée <i>Grus grus</i></p> <p>Pluvier doré <i>Pluvialis dominica</i></p> <p>Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i></p> <p>Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i></p> <p>Milan royal <i>Milvus milvus</i></p>
Intensification de la gestion des prairies			<p>Eaux oligotrophes avec végétation à <i>Littorella</i> ou <i>Isoetes</i></p> <p>Eaux oligotrophes avec végétation annuelle des rives exondées</p> <p>Eaux oligo-mésotrophes à tapis immergés de characées</p> <p>Gazons amphibies thermo-atlantiques (mares temporaires méditerranéennes)</p> <p>Tourbières de transition et tremblantes</p>	<p>Flûteau nageant <i>Luronium natans</i></p> <p>Caldésie à feuilles de Parnassie <i>Caldesia parnassifolia</i></p> <p>Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i></p> <p>Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i></p> <p>Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteini</i></p> <p>Grand Murin <i>Myotis myotis</i></p> <p>Cistude d'Europe <i>Emys orbicularis</i></p> <p>Triton crêté <i>Triturus cristatus</i></p> <p>Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i></p>

			<p>Dépressions sur substrats tourbeux (<i>Rynchosporion</i>) Marais calcaire à <i>Cladium mariscus</i> et <i>Carex davalliana</i> Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>) Tourbières basses alcalines Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrat siliceux Prairies à molinie (<i>Eu-molinion</i>) Mégaphorbiaies eutrophes Prairies maigres de fauche de basse altitude Landes humides atlantiques méridionales à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i></p>	<p>Cuivré des marais <i>Lycaena dispar</i> Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia</i> Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i> Milan noir <i>Milvus migrans</i> Circaète Jean-le-blanc <i>Circaetus gallicus</i> Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i> Busard cendré <i>Circus pygargus</i> Œdicnème criard <i>Burhinus oedicephalus</i> Alouette lulu <i>Lullula arborea</i> Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i> Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i> Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i> Grande Aigrette <i>Egretta alba</i> Grue cendrée <i>Grus grus</i> Pluvier doré <i>Pluvialis dominica</i> Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i> Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i> Milan royal <i>Milvus milvus</i></p>
--	--	--	--	---

L'analyse des activités sur les périmètres SIC et ZPS montre que leurs modalités de mise en oeuvre ont, pour diverses raisons, évoluées au cours des dernières années. En effet, l'analyse des activités agricoles présentées précédemment met en évidence une évolution récente mais rapide de celles-ci sur le Montmorillonnais : la modernisation du matériel, des techniques agronomiques, les changements réguliers des systèmes de soutien à l'économie locale ou européenne ont parfois conduit à des changements radicaux entraînant des modifications brutales des habitats et milieux naturels de la zone.

Parallèlement, la connaissance et la reconnaissance d'un phénomène de changement global climatique, associé à une fonte rapide de la biodiversité (y compris commune), fait que les sociétés modernes réagissent en faveur d'une plus grande prise en compte de leur environnement et cadre de vie.

Désormais, il faut veiller à ce que cette évolution économique, naturelle et nécessaire, ne se fasse pas au détriment du patrimoine communautaire du site.

La connaissance des enjeux de conservation du site, plutôt complète et durable, doit permettre à tous les acteurs de réaliser des choix et faire évoluer leurs pratiques en personnes responsables d'un patrimoine naturel appartenant à tous.

Il est intéressant de constater que les avis des acteurs concernés vont dans ce sens avec une volonté commune fortement affichée de prise en compte de ce patrimoine communautaire mais qui est avant tout ressenti comme « local ».

Il semble ici nécessaire de reprendre l'idée la plus exprimée lors de la concertation « si le site est aussi riche c'est grâce à nous et ce que l'on a bien voulu en faire ; on n'a pas attendu Natura 2000 ». Le pari d'aujourd'hui est de poursuivre cette démarche, mais en toute connaissance de cause.

2) ANALYSE DES INTERRELATIONS PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE / FACTEURS NATURELS

Parmi les menaces qui pèsent sur le maintien du patrimoine communautaire, la dépendance de l'habitat ou des espèces vis-à-vis de la disponibilité en eau et de sa qualité sur l'ensemble de l'hydrosystème constitue un des facteurs majeurs.

Même si le site Natura 2000 intègre cette composante à travers le strict périmètre Natura 2000 actuel, une réflexion cohérente et pertinente ne pourra s'engager que si l'analyse tient compte de ce paramètre essentiel, directement lié à l'écologie des habitats et à la biologie de certaines espèces et de très nombreux habitats présents dans les périmètres SIC et ZPS.

Aucun élément d'analyse ne permet aujourd'hui d'affirmer scientifiquement que les évolutions naturelles, notamment caractérisées par une géologie et une hydrogéologie complexe, vont devenir un facteur défavorable au maintien du patrimoine communautaire surtout dans un contexte de réchauffement climatique global.

A l'opposé, il est clairement montré que les activités humaines qui ont pu et peuvent encore avoir un impact sur la qualité et la quantité de la ressource en eau ont été sources de modifications importantes en terme de surface des habitats liés à cette ressource.

Il conviendra dans ce DOCOB de cibler cette problématique de façon cohérente à partir des outils que les acteurs locaux, notamment du monde agricole, ont su mettre en place de manière anticipée comme « la charte de qualité du drainage en Montmorillonnais ».

IV. DEFINITION DES ENJEUX

Les éléments d'inventaires et l'analyse des interrelations entre les habitats, les espèces et les facteurs socio-économiques puis entre les habitats, les espèces et les facteurs naturels permettent de mettre en avant les éléments majeurs à prendre en compte dans le choix, la hiérarchisation et la programmation des actions. Ces éléments, spécifiques au site N°58 des « Brandes de Montmorillon » font état des points de vulnérabilité du site et plus précisément du patrimoine communautaire.

Même si chacun des enjeux suivants peut être traité indépendamment des autres, il est néanmoins indispensable de considérer le DOCOB comme un outil au service d'un objectif unique et global se traduisant par des actions multidirectionnelles. La préservation du patrimoine communautaire reste donc la ligne indiscutable de la démarche Natura 2000 européenne et de la démarche française d'élaboration de Documents d'Objectifs spécifique et adaptée à chacun des sites du réseau national.

Activité socio-économique	Réflexions et orientations de gestion à décliner en modalités opérationnelles dans le Document d'Objectifs
AGROTOURISME	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion à mener autour du souhait de labellisation du réseau de gîtes présents dans le périmètre du site. - Réflexion à mener autour d'outils pédagogiques valorisant le site et les actions de gestion qui y seront menées. - Réflexion à mener autour de l'ouverture de parties du site au grand public, aux gîteurs, ...
ELEVAGE	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion à mener autour du souhait de valorisation et de communication des actions agro-environnementales qui ont été ou qui vont être menées sur le site. - Réflexion à mener autour d'une incitation financière réaliste des actions agro-environnementales sur la zone.
CULTURES	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion à mener pour accompagner, en préalable, les dossiers des opérations de drainage et de remembrement parcellaire dans le périmètre Natura 2000. Application de la Charte qualité drainage de 2000
EXPLOITATION DE BRANDE	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion à mener autour d'une filière de valorisation plus stable et mieux valorisée. - Réflexion à mener autour d'une filière de gestion et de restauration du milieu pour stopper la perte des zones exploitables potentiellement.
PROPRIETE FONCIERE	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion à mener autour de la « rumeur publique » de la baisse de prix des propriétés et exploitations situées dans le périmètre du site. - Réflexion à mener autour du prélèvement sauvage de terres de bruyère effectué le long de la piste de Ste Marie. - Réflexion à mener autour de l'opportunité de mettre en place un statut de Réserve Naturelle Nationale sur certaines parties privées et publiques du site (notion de volontariat de propriétaires privés). ?
ULM Centre National de Formation	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion à mener autour de la réglementation APPB des Landes de Ste-Marie en contre-indication avec la sécurité des utilisateurs. - Réflexion à mener autour du volume sonore des engins utilisés par rapport aux autres usagers du site alentours et des habitants proches. - Réflexion à mener autour du projet d'agrandissement du pôle hébergement et équipements du Centre National de Formation - Réflexion à mener autour de l'utilisation d'un nouveau site d'activité hors site Natura 2000
MOTOCROSS	<ul style="list-style-type: none"> - Positionnement géographique d'un nouveau terrain d'activités à accompagner en préalable.

Patrimoine communautaire	Réflexions et orientations de gestion à décliner en modalités opérationnelles dans le Document d'Objectifs
Habitats	
Eaux oligotrophes avec végétation à <i>Littorella</i> ou <i>Isoetes</i> Eaux oligotrophes avec végétation annuelle des rives exondées Eaux oligo-mésotrophes à tapis immergés de characées Eaux eutrophes naturelles avec <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> Gazons amphibies thermo-atlantiques	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une politique incitative et contractuelle de gestion piscicole et halieutique des étangs abritant cet habitat. - Mise en place d'un système de suivi de la qualité des eaux des milieux abritant cet habitat.
Tourbières de transition et tremblantes Dépressions sur substrats tourbeux Marais calcaire	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un système de restauration de l'habitat concerné en introduisant des solutions à son assèchement progressif. - Elaboration d'une politique incitative et contractuelle de gestion agricole ou cynégétique du parcellaire abritant cet habitat.
Sources pétrifiantes avec formation de tuf	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une restauration par génie écologique de la micro zone concernée en lien avec la restauration de l'habitat précédent auquel il est lié. - Elaboration d'une politique incitative et contractuelle de gestion agricole ou cynégétique du parcellaire abritant cet habitat.
Tourbières basses alcalines	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un système de suivi de la qualité des eaux des milieux abritant cet habitat. - Elaboration d'une politique incitatives et contractuelle de gestion agricole ou cynégétique du parcellaire abritant cet habitat.
Formations herbeuses riches en espèces, sur substrat siliceux	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une charte de pratiques agricoles et d'urbanisme adaptées en matière de maintien du réseau de prairies naturelles existant. - Mise en place locale d'une politique incitative et contractuelle de gestion du parcellaire agricole abritant cet habitat. - Elaboration d'une charte de pratiques agricoles adaptées en matière de conservation des prairies naturelles de ce type. - Elaboration d'une charte de pratiques agricoles adaptées en matière d'utilisation de produits phytosanitaires, pesticides et amendement.
Prairies à molinie Mégaphorbiaies eutrophes	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une politique incitative et contractuelle de gestion agricole ou cynégétique du parcellaire abritant cet habitat.

Patrimoine communautaire	Réflexions et orientations de gestion à décliner en modalités opérationnelles dans le Document d'Objectifs
Habitats (suite)	
Prairies maigres de fauche de basse altitude	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une charte de pratiques agricoles et d'urbanisme adaptées en matière de maintien du réseau de prairies naturelles existant. - Mise en place locale d'une politique incitative et contractuelle de gestion du parcellaire agricole abritant cet habitat. - Elaboration d'une charte de pratiques agricoles adaptées en matière de conservation des prairies naturelles de ce type. - Elaboration d'une charte de pratiques agricoles adaptées en matière d'utilisation de produits phytosanitaires, pesticides et amendement.
Landes humides atlantiques Landes sèches	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une charte de pratiques agricoles, cynégétiques et d'urbanisme adaptées en matière de maintien du réseau de zones de landes actuelles. - Réflexion à conduire pour sortir les landes de la S.A.U. et les gérer grâce au dispositif FGMN du MEDDAD. - Mise en place locale d'une politique incitative et contractuelle de gestion du parcellaire agricole ou non abritant cet habitat.
Pelouses pionnières sur dôme rocheux	- Elaboration d'une politique incitative et contractuelle de gestion agricole ou cynégétique du parcellaire abritant cet habitat.
Chênaies acidophiles des plaines sablonneuses Chênaies galico-portugaises	- Elaboration de cahiers des charges sylvicoles incitatifs et contractuels conformes à la conservation de ce type d'habitats
Forêts alluviales résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une charte de pratiques agricoles, cynégétiques et d'urbanisme adaptées en matière de maintien du réseau relictuel de ces forêts alluviales. - Mise en place locale d'une politique incitative et contractuelle de gestion du parcellaire agricole ou non abritant cet habitat.
Flore	
Flûteau nageant	- Elaboration d'une politique incitative et contractuelle de gestion des milieux aquatiques abritant l'espèce à partir de cahiers des charges.
Caldésie à feuilles de Parnassie	- Elaboration d'une politique incitative et contractuelle de gestion des milieux aquatiques abritant l'espèce à partir de cahiers des charges.
Faune « Hors oiseaux »	
Petit Rhinolophe Grand Rhinolophe	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une politique contractuelle de conservation et gestion des gîtes d'hivernage et estivage. - Elaboration d'une charte de bonnes pratiques agricoles en matière d'utilisation de produits phytosanitaires et pesticides. - Elaboration d'une charte de bonnes pratiques agricoles et d'urbanisme en matière de maintien du réseau de haies et de prairies naturelles existant.
Murin de Bechstein Grand Murin	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une politique contractuelle de conservation et gestion des gîtes d'hivernage et estivage. - Elaboration d'une charte de bonnes pratiques agricoles en matière d'utilisation de produits phytosanitaires et pesticides. - Elaboration d'une charte de bonnes pratiques agricoles et d'urbanisme en matière de maintien du réseau de haies et de prairies naturelles existant.

Patrimoine communautaire	Réflexions et orientations de gestion à décliner en modalités opérationnelles dans le Document d'Objectifs
Faune « hors oiseaux » (suite)	
Cistude d'Europe	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une charte de bonnes pratiques agricoles et d'urbanisme en matière de maintien du réseau et de prairies naturelles existant - Elaboration d'une politique contractuelle de gestion des milieux aquatiques abritant l'espèce à partir de cahiers des charges.
Triton crêté	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une politique contractuelle de gestion des milieux aquatiques abritant l'espèce à partir de cahiers des charges. - Création d'habitats supplémentaires en périphérie de ceux existants
Leucorrhine à gros thorax	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une politique contractuelle de gestion des milieux aquatiques abritant l'espèce à partir de cahiers des charges.
Agrion de Mercure	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une politique contractuelle de gestion des milieux aquatiques abritant l'espèce à partir de cahiers des charges. - Mise en place d'un système de suivi annuel de la qualité des eaux des cours d'eau où l'on note sa présence
Cuivré des marais Damier de la Succise	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une charte de bonnes pratiques agricoles en matière d'utilisation de produits phytosanitaires et pesticides. - Elaboration d'une charte de bonnes pratiques agricoles en matière de conservation des zones humides. - Elaboration d'une charte de bonnes pratiques agricoles et d'urbanisme en matière de maintien du réseau de prairies naturelles existant.
Lucane Cerf-volant Rosalie des Alpes Grand Capricorne	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une charte de bonnes pratiques agricoles et d'urbanisme en matière de maintien du réseau de haies existant. - Elaboration de cahiers des charges sylvicoles contractuels conformes à la conservation des sites de présence et de reproduction

Patrimoine communautaire	Réflexions et orientations de gestion à décliner en modalités opérationnelles dans le Document d'Objectifs
Faune « oiseaux »	
Bihoreau gris (N)	Neutralisation des lignes électriques selon un plan hiérarchisé et mise en place de système anti-collision sur les autres. Elaboration d'une politique incitative et contractuelle pour la conservation des boisements hygrophiles.
Héron pourpré (N)	- Neutralisation des lignes électriques selon un plan hiérarchisé et mise en place de systèmes anti-collision sur les autres. - Mise en place de campagnes de régulation par piégeage sélectif des ragondins sur les étangs qui abritent son habitat préférentiel (roselières)
Bondrée apivore (N)	- Neutralisation des lignes électriques selon un plan hiérarchisé et mise en place de systèmes anti-collision sur les autres. - Elaboration d'une charte de bonnes pratiques agricoles en matière d'utilisation de produits phytosanitaires et pesticides. - Elaboration de cahiers des charges sylvicoles contractuels conformes à la conservation des sites de nidification
Milan noir (N) Circaète Jean-le-Blanc (N)	- Neutralisation des lignes électriques selon un plan hiérarchisé et mise en place de systèmes anti-collision sur les autres. - Elaboration d'une charte de pratiques agricoles adaptées en matière d'utilisation de produits phytosanitaires et pesticides. - Elaboration d'une charte de pratiques agricoles adaptées en matière de conservation des zones humides. - Elaboration d'une charte de pratiques agricoles et d'urbanisme adaptées en matière de maintien du réseau de haies et de prairies existant.
Busard des roseaux (N)	- Neutralisation des lignes électriques selon un plan hiérarchisé et mise en place de systèmes anti-collision sur les autres. - Mise en place de campagnes de régulation par piégeage mécanique des ragondins sur les étangs qui abritent son habitat préférentiel (roselières) - Elaboration d'une charte de pratiques agricoles et d'urbanisme adaptées en matière de maintien du réseau de prairies existant.
Busard Saint-Martin (N) Busard cendré (N)	- Neutralisation des lignes électriques selon un plan hiérarchisé et mise en place de systèmes anti-collision sur les autres. - Elaboration d'une charte pour des pratiques adaptées de gestion en matière de conservation des zones de landes et brandes - Elaboration d'une charte de pratiques agricoles et d'urbanisme adaptées en matière de maintien du réseau de prairies existant. - Elaboration de cahiers des charges contractuels concernant un plan de surveillance et d'intervention des nichées situées en zone de cultures
Cedricnème criard (N)	- Elaboration d'une charte de pratiques agricoles et d'urbanisme adaptées en matière de maintien du réseau de prairies naturelles existant. - Mise en place locale d'une politique contractuelle et incitative de gestion des milieux agricoles favorables - Elaboration d'une charte de pratiques agricoles adaptées en matière d'utilisation de produits phytosanitaires et pesticides.
Engoulevent d'Europe (N)	- Elaboration d'une charte de pratiques de gestion adaptées en matière de conservation des zones de landes et brandes - Elaboration de cahiers des charges sylvicoles incitatifs et contractuels conformes à la conservation des sites de nidification
Martin-pêcheur d'Europe (N)	Pas d'orientations clairement définies à l'heure actuelle.
Pic noir (N) Pic mar (N)	- Elaboration de cahiers des charges sylvicoles incitatifs et contractuels conformes à la conservation des sites de nidification
Alouette lulu (N) Pipit rousseline (N)	- Elaboration d'une charte de pratiques adaptées agricoles et d'urbanisme en matière de maintien du réseau de haies et de prairies existant. - Mise en place locale d'une politique incitative et contractuelle de gestion des milieux agricoles favorables - Elaboration d'une charte de pratiques agricoles adaptées en matière d'utilisation de produits phytosanitaires et pesticides.
Fauvette pitchou (N)	- Elaboration d'une charte de pratiques de gestion adaptées en matière de conservation des zones de landes et brandes.

Patrimoine communautaire	Réflexions et orientations de gestion à décliner en modalités opérationnelles dans le Document d'Objectifs
Faune « oiseaux » (suite)	
Pie-grièche écorcheur (N)	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une charte de pratiques agricoles et d'urbanisme adaptées en matière de maintien du réseau de haies et de prairies existant. - Mise en place locale d'une politique incitative et contractuelle de gestion des milieux agricoles favorables - Elaboration d'une charte de pratiques agricoles adaptées en matière d'utilisation de produits phytosanitaires et pesticides.
Aigrette garzette (H) Grande Aigrette (H)	<ul style="list-style-type: none"> - Neutralisation des lignes électriques selon un plan hiérarchisé et mise en place de systèmes anti-collision sur les autres.
Grue cendrée (M, H)	<ul style="list-style-type: none"> - Neutralisation des lignes électriques selon un plan hiérarchisé et mise en place de systèmes anti-collision sur les autres. - Elaboration d'une charte de pratiques agricoles et d'urbanisme adaptées en matière de maintien du réseau de haies et de prairies naturelles existant. - Mise en place locale d'une politique incitative et contractuelle de gestion des milieux agricoles favorables - Elaboration d'une charte de pratiques agricoles adaptées en matière d'utilisation de produits phytosanitaires et pesticides. - Elaboration d'une charte de pratiques agricoles adaptées en matière de conservation des zones humides.
Pluvier doré (H)	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une charte de pratiques agricoles et d'urbanisme adaptées en matière de maintien du réseau de prairies existant. - Mise en place locale d'une politique incitative et contractuelle de gestion des milieux agricoles favorables - Elaboration d'une charte de pratiques agricoles adaptées en matière d'utilisation de produits phytosanitaires et pesticides. - Elaboration d'une charte de pratiques agricoles adaptées en matière de conservation des zones humides.
Cigogne blanche (M)	<ul style="list-style-type: none"> - Neutralisation des lignes électriques selon un plan hiérarchisé et mise en place de systèmes anti-collision sur les autres. - Elaboration d'une charte de pratiques agricoles et d'urbanisme adaptées en matière de maintien du réseau de haies et de prairies existant. - Mise en place locale d'une politique incitative et contractuelle de gestion des milieux agricoles favorables - Elaboration d'une charte de pratiques agricoles adaptées en matière de conservation des zones humides. - Elaboration d'une charte de pratiques agricoles adaptées en matière d'utilisation de produits phytosanitaires et pesticides.
Cigogne noire (M)	<ul style="list-style-type: none"> - Neutralisation des lignes électriques selon un plan hiérarchisé et mise en place de systèmes anti-collision sur les autres. - Elaboration d'une charte de pratiques agricoles adaptées en matière de conservation des zones humides.
Milan royal (M)	<ul style="list-style-type: none"> - Neutralisation des lignes électriques selon un plan hiérarchisé et mise en place de systèmes anti-collision sur les autres. - Elaboration d'une charte de pratiques agricoles et d'urbanisme adaptées en matière de maintien du réseau de haies et de prairies existant.
Balbuzard pêcheur (M)	<ul style="list-style-type: none"> - Neutralisation des lignes électriques selon un plan hiérarchisé et mise en place de systèmes anti-collision sur les autres.

Conclusion :

Les précédents éléments d'inventaires biologique et socio-économique, ainsi que les essais d'analyse des interrelations entre les espèces, les activités humaines et les facteurs naturels, permettent de proposer des enjeux afin de définir des mesures de gestion nécessaires à la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 :

- ⇒ **Enjeu 1 : ASSURER DURABLEMENT ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**
 - A. Maintenir les habitats de lande et brande**
 - B. Maintenir et gérer les habitats tourbeux et associés**
 - C. Maintenir et gérer les habitats et les espèces liés aux étangs et leur périphérie**
 - D. Inciter à la contractualisation autour d'une agriculture durable**
 - E. Maintenir et gérer les habitats forestiers et espèces patrimoniales associées**
 - F. Prendre en compte le patrimoine communautaire dans les schémas d'aménagement du territoire**
 - G. Modifier le périmètre du site N2000**

- ⇒ **Enjeu 2 : PERMETTRE LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU DOCUMENT D'OBJECTIFS**
 - H. Evaluer les résultats et l'animation du DOCOB**

- ⇒ **Enjeu 3 : INFORMER POUR VALORISER LE PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE DU SITE**
 - Or. Fiches d'orientations associées au DOCOB**

V. PRESENTATION ET INTERPRETATION DES FICHES ACTIONS

La synthèse des mesures de gestion définies sur la base des objectifs, validés par le Comité de pilotage le 03 mai 2003, se décline sous la forme de fiches synthétiques appelées « fiches-actions » ou encore « fiches-orientations » lorsqu'elles ne relèvent pas de la mise en œuvre directe du DOCOB.

Afin de rendre le document plus lisible, des codes permettent de distinguer chaque type de fiche et d'en comprendre ainsi mieux le fonctionnement :

- **Une fiche « enjeu »** : A fiche descriptive de l'enjeu A et de sa déclinaison en objectifs généraux (A1 Objectif n°1 de l'enjeu A):
 - chaque enjeu est ici précisément décrit, les objectifs y étant liés ainsi que les actions à mener pour les atteindre, clairement définis

- **Une fiche « action »** : A1-1 (fiche Action n°1 de l'Objectif A1 de l'Enjeu A):
 - chaque action est décrite par la présentation des éléments suivants :
 - Eléments de constat ;
 - Objectif ;
 - Modalités d'intervention ;
 - Localisation ;
 - Coût estimatif ;
 - Financement prévisionnel ;
 - Calendrier prévisionnel ;
 - Maître d'ouvrage et Maître d'œuvre potentiel.

⇒ A chacune des actions est également adjoint un degré d'urgence et de priorité à prendre en compte pour sa réalisation :

- action peu urgente : 

- action urgente : 

- action prioritaire : 

• **Une fiche « orientation »** :

⇒ décrit un thème ou une proposition d'action, lié à un enjeu, qu'il serait utile d'approfondir, mais qui, soit par manque de connaissances, soit parce que le sujet n'a pas paru directement relever de la mise en œuvre du DOCOB sur le site, ne peut être décliné en actions.

Cette codification permettant d'identifier simplement et rapidement les enjeux et les actions proposées, apparaît sous forme d'encart en haut de chacune des fiches et d'une couleur spécifique à chaque type de fiche.

PRECAUTION DE LECTURE

Les financeurs et outils de financement proposés, les structures de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre ne sont données qu'à titre indicatif. Il appartiendra à chacune de ces structures de se positionner lors de la phase de préfiguration de la recherche des porteurs de projets et des financements des actions proposées.

LE CONSTAT

Les habitats de landes sont exprimés majoritairement sur la surface du site Natura 2000 comme en témoigne le nom du site.

Les inventaires scientifiques mettent en évidence un vieillissement général de leur stade d'évolution, conduisant inéluctablement à leur disparition par boisement naturel.

Ce vieillissement est principalement dû à un manque d'entretien depuis une quinzaine d'année. Cet habitat est plus généralement en nette régression sur son extension départementale, du fait de la mise en valeur agricole passée (défrichement pour mise en culture) et plus récemment par la politique de boisements. On note également des défrichements pour la création de plan d'eau de loisir.

Le maintien et la gestion d'une mosaïque de hauteur de ces espaces en landes sont les garants de la conservation des habitats et espèces associés d'intérêts communautaires

LES OBJECTIFS GENERAUX

- **A1** - Restaurer le bon état de conservation et la fonctionnalité des habitats et des espèces liées aux landes.
- **A2** – Entretenir le bon état de conservation des habitats et des espèces liées aux landes.
- **A3** – Acquérir des connaissances liées à l'interdépendance entre la ressource en eau et les habitats, avec une cartographie fine de cette problématique de conservation.
- **A4** – Améliorer l'accès de ces zones à la valorisation économique pour répartir les coupes avec exportation en lien avec le respect de la faune patrimoniale et la biodiversité locale.
- **A5** – Communiquer et informer sur les modes et intérêts de la gestion de ce type d'habitat.

LA STRATEGIE : étude, contractualisation, incitation, valorisation économique, communication.

La qualité des pratiques économiques, l'utilisation raisonnée, l'entretien adapté de ces espaces vont garantir leur pérennité sans mettre en cause la viabilité des systèmes économiques présents sur le site. Le maintien du patrimoine communautaire dépend donc de la reconnaissance économique, de la (re)découverte de ses fonctions sociales, culturelles, environnementales.

LES ACTIONS

A1-1 Restauration des habitats de lande par fauche avec exportation de la matière.

A1-2 Restauration des habitats de lande par broyage et/ou ensilage avec exportation de la matière.

A1-3 Restauration des habitats de lande par la technique du feu contre-feu avec option de pâturage.

A2-1 Entretien des habitats de lande par fauche et/ou ensilage avec exportation de la matière.

A2-2 Entretien des habitats de lande par la technique du feu contre-feu avec option de pâturage.

A2-3 Entretien des allées et layons de cloisonnement en faveur de la flore et des habitats « Pelouses à Nard ».

A3-1 Etude et cartographie de l'interdépendance entre les habitats phytosociologiques de landes et la présence d'eau.

A3-2 Localisation des stations d'habitats « pelouses à Nard » sur les layons et les allées des massifs de lande.

A4 Animation territoriale pour répartir les actions de prélèvement de l'exploitant de lande.

A5 Communication et information sur les modes et intérêts de la gestion des habitats de lande.



CONSTAT

L'activité économique de fauche avec exportation des landes est à l'origine du maintien des zones d'habitats de lande et brande en bon état de conservation sur le périmètre Natura 2000. Cependant l'accès de ces zones a parfois été interrompu pour des raisons liées à la gestion cynégétique de ces espaces ou à un changement du régime d'autorisation.

A noter que cette action est implicitement liée au marché commercial de la demande en matériaux de brandes et landes, souvent cyclique et assez irrégulier.

Là où une absence de gestion a été constatée, les habitats de lande sont en cours de colonisation par les arbustes épineux ou les boisements maigres qui s'expriment localement.

Lorsque l'activité économique ne peut constituer un mode de gestion acceptable par le propriétaire, les landes ont été souvent laissées dans une mode en évolution libre. Ce mode de gestion conduit à une colonisation par les arbustes épineux ou les boisements maigres qui s'expriment localement.

Un mode de gestion alternatif, à vocation écologique et/ou cynégétique peut alors être proposé par le biais d'un contrat Natura 2000 permettant l'exécution d'une prestation.

NB : l'option « sans valorisation » ne sera proposée à la contractualisation que lorsque l'action principale ne pourra être mise en place, ou en cas de choix délibéré du propriétaire, et sur validation par le comité technique de suivi du DOCOB.

Néanmoins si le marché économique qui régit l'action A1-1 s'écroulait, l'option « sans valorisation » se substituerait.

OBJECTIFS

- Enrayer la disparition progressive des habitats de landes par évolution naturelle.
- Restaurer leurs fonctionnalités écologique et économique.

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

Cahier des charges général :

- Exploitation des arbres et arbustes colonisateurs par coupe avec brûlage sur souche de tous les rémanents entre le 1/10 et le 28/02.
- Conservation d'arbres (sup. à 5m de hauteur) avec un maximum de 1 arbre par hectare (ne sont pas comptés les essences fruitières et les bois nobles rares comme l'Alisier torminal).
- Reçepage de la lande par fauche mécanique ou manuelle entre le 01/09 et le 28/02 si le diamètre moyen des tiges est inférieur à 30 mm.

- Broyage des rémanents à 15-20 cm de hauteur (mini/maxi)
- Broyage des ourlets de colonisation sur 1 m de largeur.
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions sur les parcelles contractualisées.
- Conservation d'éléments remarquables tels que vieux arbres morts, à cavités, mares pouvant présenter des habitats favorables vis-à-vis de la conservation des espèces visées par la mesure.
- Pas d'utilisation de produits phytosanitaires, amendements ou fumures organique ou minérale.
- Pas d'extraction ou de dépôt de matériaux quels qu'ils soient.
- Entretien à minima bisannuel des allées et layons de cloisonnement par gyrobroyage (voir action A2-4 obligatoire si concerné).
- Engagement du contractant à ne pas recouper la lande pendant une période de dix années à compter de la clôture des travaux de restauration.

Cahier des charges option « sans valorisation ».

- Idem cahier des charges général.
- Déboisement manuel de zones de clairières suivant avis du comité de suivi du DOCOB.
- Exportation obligatoire des matériaux vers place de brûlage ou de compostage.

POINTS DE CONTROLES

- **arbres conservés sur la surface.**
- **date de fin de travaux à partir de la facture.**
- **tenue du cahier d'enregistrement.**
- **état de la végétation par rapport à un document de référence.**

LOCALISATION

Landes du site Natura 2000 (surface potentielle concernée : environ 450 ha)

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3170*, 6230, 4020*, 4030, 8230, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A224, A302.

COÛT ESTIMATIF

Valorisation économique impossible :

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (€uros)
Fauche avec exportation sans valorisation	Heure	8	175 €	1 400 € / ha
Option déboisement manuel	Heure	variable	250 €* Fonction de l'importance du chantier	
Option transport pour valorisation énergétique ou compostage	Tonne	15	25 €	375 € / ha
Option accueil sur plate-forme de compostage (15 tonnes/ha)	Tonne	15	34 €	510 € / ha
TOTAL ACTION				Mini 2 285 € / ha

* Dans le cas d'une valorisation économique, l'aide portera sur le différentiel entre le coût de l'investissement et le coût lié à la vente du produit.

Financements accordées sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	50 %
Europe	FEADER	50 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
	Réalisation de l'ouvrage	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Acteurs de la mise en œuvre : Structure d'animation, Exploitant de landes, Propriétaires....



CONSTAT

L'activité économique de fauche avec exportation des landes est à l'origine du maintien des zones d'habitats de lande et brande en bon état de conservation sur le périmètre Natura 2000. Cependant l'accès de ces zones a parfois été interrompu pour des raisons liées à la gestion cynégétique de ces espaces ou à un changement du régime d'autorisation.

Les landes ont souvent été laissées dans une évolution libre. Ce mode de gestion conduit à une colonisation par les arbustes épineux ou les boisements maigres qui s'expriment localement.

Un mode de gestion alternatif à la fauche, à vocation écologique et/ou cynégétique peut alors être proposé par le biais d'un contrat Natura 2000 permettant l'exécution d'une prestation.

NB : cette action ne sera proposée à la contractualisation que lorsque l'action A1-1 ne pourra être mise en place et sur validation par le COPIL de suivi du DOCOB. Néanmoins si le marché économique qui régit l'action A1-1 s'écroulait, l'action présente se substituerait.

OBJECTIFS

- Enrayer la disparition progressive des habitats de landes par évolution naturelle.
- Restaurer leur fonctionnalité écologique lorsque la valorisation économique est impossible.

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

- Exploitation des arbres et arbustes colonisateurs par coupe avec brûlage sur souche de tous les rémanents entre le 01/10 et le 28/02.
- Conservation d'arbres (sup à 5m de hauteur) avec un maximum de 1 arbre par hectare.
- Receptage de la lande par broyage forestier sans exportation entre le 01/09 et le 28/02 si le diamètre moyen des tiges est supérieur à 30 mm.

- Broyage des rémanents à 15-20 cm de hauteur (mini/maxi)
- Broyage des ourlets de colonisation sur 1 m de largeur.
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions sur les parcelles contractualisées.
- Conservation d'éléments remarquables tels que vieux arbres morts, à cavités, mares, pouvant présenter des habitats favorables vis-à-vis de la conservation des espèces visées par la mesure.
- Pas d'utilisation de produits phytosanitaires, amendements ou fumures organique ou minérale.
- Pas d'extraction ou de dépôt de matériaux quels qu'ils soient.
- Entretien à minima bisannuel des allées et layons de cloisonnement par gyrobroyage (voir action A2-4 obligatoire si concerné).
- Engagement du contractant à ne pas intervenir pendant une période de dix années à compter de la clôture des travaux de restauration.

POINTS DE CONTROLES

- arbres conservés sur la surface.
- date de fin de travaux à partir de la facture.
- tenue du cahier d'enregistrement.
- état de la végétation par rapport à un document de référence.

LOCALISATION

Landes du site Natura 2000 (surface potentielle concernée : environ 400 ha)

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3170*, 6230, 4020*, 4030, 8230, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A224, A302.

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (€uros)
Déboisement ou défrichage manuel	Heure	variable	250 €	Fonction de l'importance du chantier
Broyage sans exportation jusqu'à 70 mm de diamètre	Heure	8	150 €	1 200 € / ha
TOTAL ACTION				Mini 1 200 € / Ha
Ensilage avec exportation	Heure	8	225 €	1 800 € /ha
Transport pour valorisation énergétique ou compostage	Tonne	15	25 €	375 € / ha
Accueil sur plateforme de compostage (15 tonnes/ha)	Tonne	15	34 €	510 € /ha
TOTAL ACTION				2 685 € / ha

Financements accordées sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	25 %
Europe	FEADER	50 %
Propriétaire*		25 %

* à étudier au cas par cas et suivant orientation économique du marché

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
	Réalisation de l'ouvrage	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Acteurs de la mise en œuvre : Structure d'animation, Exploitant de landes, Propriétaires....



CONSTAT

L'activité économique de fauche avec exportation des landes est à l'origine du maintien des zones d'habitats de lande et brande en bon état de conservation sur le périmètre Natura 2000. Cependant l'accès de ces zones a parfois été interrompu pour des raisons liées à la gestion cynégétique de ces espaces ou à un changement du régime d'autorisation.

Lorsque l'activité économique ne peut constituer un mode de gestion acceptable par le propriétaire, les landes ont été souvent laissées dans une mode en évolution libre. Ce mode de gestion conduit à une colonisation par les arbustes épineux ou les boisements maigres qui s'expriment localement.

Un mode de gestion alternatif, à vocation écologique et/ou cynégétique peut alors être proposé par le biais d'un contrat Natura 2000 permettant l'exécution d'une prestation sur des îlots de 5 à 10 ha.

Le bénéficiaire s'engage dans le contrat Natura 2000 à mettre en oeuvre une action d'entretien 10-15 ans après cette restauration.

OBJECTIFS

- Enrayer la disparition progressive des habitats de landes par évolution naturelle.
- Restaurer leur fonctionnalité écologique lorsque la valorisation économique est impossible.

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

- Création d'un pare-feu de 15 m de largeur délimitant la zone de feu contre-feu.
- Surface minimale de 5 ha maximale de 10 ha (hors terrain militaire).
- Coordination technique et administrative, contrôles préalable du chantier par la RNN du Pinail et le CDIS86.
- Opération de feu/contre-feu à réaliser entre le 15/09 et le 15/03 (l'efficacité maximale se situant généralement la dernière quinzaine de septembre et la première de mars).
- Laisser les rémanents brûlés sur place sans autre intervention malgré l'aspect esthétique, qui se résorbera dans les 2 ans à venir.

Option pâturage :

- mise en place d'un pâturage avec une densité de 1UGB/ha entre le 15/05 et le 15/10 de l'année N+1 et N+2.
- Engagement du contractant à ne pas couper la lande pendant une période de dix années à compter de la clôture des travaux de restauration.

POINTS DE CONTROLES

- **Présence du document d'autorisation administrative.**
- **date de fin de travaux à partir de la facture.**
- **tenue du cahier d'enregistrement.**
- **état de la végétation par rapport à un document de référence.**

LOCALISATION

Landes du site Natura 2000

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3170*, 6230, 4020*, 4030, 8230, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A224, A302.

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (€uros)
Création de pare-feu de 15 m de largeur par coupe avec exportation sur la zone à brûler	hectare	1	1 200 €	1 200 €
Brûlis dirigé mené par la RNN du Pinail et le CDIS	Forfait 5-10 ha	1	4 120 €	4 120 €
Option enclos mobile de pâturage	Kit complet	1	850 €	850 €
Option incitation au pâturage	hectare	1	50 €	50 €
TOTAL ACTION				€

Financements accordées sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	50 %
Europe	FEADER	50 %

* à étudier au cas par cas et suivant orientation économique du marché

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Réalisation de l'ouvrage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Acteurs de la mise en œuvre : Propriétaires, Structure d'animation, RNN du Pinail, CDIS86,,...



CONSTAT

L'activité économique de fauche avec exportation des landes est à l'origine du maintien des zones d'habitats de lande et brande en bon état de conservation sur le périmètre Natura 2000.

La phase d'entretien après la restauration doit intervenir entre 10-15 ans après l'opération initiale de restauration.

Lorsque l'activité économique ne peut constituer un mode de gestion acceptable par le propriétaire, les landes sont souvent laissées dans une mode en évolution libre.

Un mode de gestion alternatif, à vocation écologique et/ou cynégétique peut alors être proposé par le biais d'un contrat Natura 2000 permettant l'exécution d'une prestation sans profits et ni négociations.

OBJECTIFS

- Maintenir en bon état de fonctionnement les habitats de landes par gestion périodique de la végétation.
- Entretien leur fonctionnalité écologique grâce à la valorisation économique du produit.

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

Cahier des charges général en lien avec la valorisation économique :

- Conservation d'arbres (sup. à 5m de hauteur) avec un maximum de 1 arbre par hectare.
- Reçepage de la lande par fauche mécanique ou manuelle avec exportation entre le 01/09 et le 28/02 une seule fois tous les 10-15 ans.
- Broyage des rémanents à 15-20 cm de hauteur (mini/maxi) et de 1 m de largeur les ourlets de colonisation.

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions sur les parcelles contractualisées.
- Conservation d'éléments remarquables tels que vieux arbres morts, mares, ...
- Pas d'utilisation de produits phytosanitaires, amendements ou fumures organique ou minérale.
- Pas d'extraction ou de dépôt de matériaux quels qu'ils soient.
- Entretien annuel ou bisannuel des allées et layons de cloisonnement par gyrobroyage (voir action A2-4 obligatoire si concerné).
- Engagement du contractant à ne pas intervenir pendant une période de dix années à compter de la clôture des travaux de restauration.

Cahier des charges option « sans valorisation économique » et à la charge du propriétaire :

- idem cahier des charges général.

POINTS DE CONTROLES

- **arbres conservés sur la surface.**
- **date de fin de travaux à partir de la facture.**
- **tenue du cahier d'enregistrement.**
- **état de la végétation par rapport à un document de référence.**

LOCALISATION

Landes du site Natura 2000B

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3170*, 6230, 4020*, 4030, 8230, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A224, A302.

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (€uros)
Ensilage avec exportation	Heure	8	225 €*	1 800 € /ha
Transport pour valorisation économique ou compostage	Tonne	15	25 €	375 € / ha
Accueil sur plateforme de compostage (15 tonnes/ha)	Tonne	15	34 €	510 € /ha
TOTAL ACTION				2 685 € / ha

* Dans le cas d'une valorisation économique, l'aide portera sur le différentiel entre le coût de l'investissement et le coût lié à la vente du produit.

Financements accordées sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Europe	FEADER	50 %
Etat	FGMN	50 %
Propriétaire*		25 %

à étudier au cas par cas et suivant orientation économique du marché si le choix volontaire de la non contractualisation pour valorisation économique

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
Réalisation de l'ouvrage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Acteurs de la mise en œuvre : Structure d'animation, Exploitant de landes, Propriétaires....



CONSTAT

L'activité économique de fauche avec exportation des landes est à l'origine du maintien des zones d'habitats de lande et brande en bon état de conservation sur le périmètre Natura 2000. Cependant l'accès de ces zones s'est parfois interrompu pour des raisons liées à la gestion cynégétique de ces espaces ou un changement du régime d'autorisation.

Lorsque l'activité économique ne peut constituer un mode de gestion acceptable par le propriétaire, les landes ont été souvent laissées dans une mode en évolution libre. Ce mode de gestion conduit à une colonisation par les arbustes épineux ou les boisements maigres qui s'expriment localement.

Un mode de gestion alternatif, à vocation écologique et/ou cynégétique peut alors être proposé par le biais d'un contrat Natura 2000 permettant l'exécution d'une prestation sur des îlots de 5 à 10 ha. La réalisation de cette action est soumise à autorisation suivant les règles en vigueur.

OBJECTIFS

- Maintenir en bon état de fonctionnement les habitats de landes par gestion périodique de la végétation.
- Entretien leur fonctionnalité écologique sans passer par la valorisation économique du produit.

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

- Création d'un pare-feu de 15 m de largeur délimitant la zone de feu contre-feu.
- Surface minimale de 5 ha maximale de 10 ha (hors terrain militaire).
- Coordination technique et administrative, contrôles préalable du chantier par la RNN du Pinail et le CDIS86.
- Opération de feu/contre-feu à réaliser entre le 15/10 et le 15/03 en privilégiant la phase d'automne à celle d'hiver.
- Laisser les rémanents brûlés sur place sans autre intervention malgré l'aspect esthétique.

Option pâturage :

- mise en place d'un pâturage avec une densité de 1UGB/ha entre le 15/05 et le 15/10 de l'année N+1 et N+2 et années suivantes sur avis de la structure animatrice.

POINTS DE CONTROLES

- **Présence du document d'autorisation administrative.**
- **Date de fin de travaux à partir de la facture.**
- **Tenue du cahier d'enregistrement.**
- **Contrôle inopiné du chargement.**
- **État de la végétation par rapport à un document de référence.**

LOCALISATION

Landes du site Natura 2000

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3170*, 6230, 4020*, 4030, 8230, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A224, A302.

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (euros)
Création de pare-feu de 15 m de largeur par coupe avec exportation sur la zone à brûler	Hectare	1	1 200 €	1 200 €
Brûlis dirigé mené par la RNN du Pinail et le CDIS	Forfait 5-10 ha	1	4 120 €	4 120 €
Option enclos mobile de pâturage	Kit complet	1	850 €	850 €
Option incitation au pâturage	Hectare	1	50 €	50 €
TOTAL ACTION				6 220 €

Financements accordées sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	25 %
Europe	FEADER	50 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Réalisation de l'ouvrage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Acteurs de la mise en œuvre : Propriétaires, Structure d'animation, RNN du Pinail, CDIS86,

A2-3

Entretien les allées et layons de cloisonnement en faveur de la flore et des habitats « Pelouses à Nard »

**CONSTAT**

L'activité d'entretien des allées et layons de cloisonnement à destination de l'activité cynégétique est à l'origine du maintien des habitats « pelouses à Nard ».

Cependant, certaines espèces du cortège végétal formant cet habitat nécessite une gestion adaptée à sa période tardive de floraison.

OBJECTIFS

- Maintenir en bon état de fonctionnement les habitats de « pelouses à Nard » par gestion périodique et adaptée de la végétation.

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

- Gyrobroyage annuel sans exportation du linéaire concerné par les stations patrimoniales identifiées de pelouses à Nard et cortège floristique associé entre le 15/10 et le 15/11 si la météorologie le permet sinon entre le 01/04 et le 30/04, hors période pluvieuse ou sol non portant.
- Cahier des charges révisable au cas par cas en fonction des résultats de l'action A3-2.

LOCALISATION

Zone de pelouses à Nard présentant des stations de Gentiane pneumonanthe.

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 6230*, 6410, 6430, 6510, 4020*, 4030, 8230, 9190, 9230, 91 E0*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, 1083, 1087*, 1088, A246, A255

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (euros)
Gyrobroyage tardif	ml	1	0.02 €	0,02 €
TOTAL ACTION				0000 €/ mL

Financements accordées sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	50 %
Europe	FEADER	50 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Réalisation de l'ouvrage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Acteurs de la mise en œuvre : Propriétaires, Structure d'animation,



CONSTAT

La cartographie des habitats d'intérêts communautaires liés aux landes montre que deux habitats de landes sont présents en un complexe particulièrement imbriqué. Ce phénomène est en partie lié aux conditions pédologiques et aux conditions hydriques des secteurs ou périphérie de secteur où ils sont présents.

Afin d'apporter aux porteurs de projets des éléments de connaissance et pour adapter finement les mesures de conservation, les relations entre l'eau et les habitats d'intérêt communautaire doivent être précisés et cartographiés.

Les résultats permettront de préciser, en cohérence avec le travail de délimitation conduit par la DDAF, le périmètre des zones humides présentes au sein du site Natura 2000.

Cette étude pourra apporter des éléments utiles pour la définition des éventuels projets de drainages agricoles sur ce secteur. Dans l'attente de ces résultats, tout porteur de projet lié au drainage devra se rapprocher du Service de Police de l'Eau.

OBJECTIFS

- Connaître pour maintenir en bon état de fonctionnement les habitats de landes par maîtrise de leur besoin en eau.
- Connaître pour entretenir la fonctionnalité écologique de ces habitats de landes tout en garantissant l'évolution agricole de la zone périphérique par une connaissance plus fine de leurs besoins.
- Identifier les alliances phytosociologiques du site et leur fonctionnement face aux caractéristiques hydriques des zones qui les abritent.

MODALITES D'INTERVENTION

- Etude, sur les zonages identifiés des habitats de landes et leur périphérie immédiate, grâce à l'identification des alliances phytosociologiques et de leur phénologie en besoin en eau.
- Cartographie des systèmes d'apports en eau des zones où sont implantés les habitats et mise en évidence des inter-relations fonctionnelles.

LOCALISATION

Landes du site Natura 2000

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 6230*, 6410, 6430, 6510, 4020*, 4030, 8230, 9190, 9230, 91 E0*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, 1083, 1087*, 1088, A023, A029, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A133, A224, A229, A236, A238, A246, A255, A302, A338, A026, A027, A127, A140, A031, A030, A074, A094,

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (Euros)
Etude et cartographie SIG	Jour	30	380 €	11 400 €
TOTAL ACTION				11 400 €

Financements accordées sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	100 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009	2010	2011	2012	2013
Réalisation de l'étude		X	X		

Acteurs de la mise en œuvre : Propriétaires, Structure d'animation



CONSTAT

La cartographie des habitats d'intérêts communautaires liés aux landes montre que des habitats de pelouses à Nard sont présents sur des zones identifiables quand leur surface est importante.

Néanmoins cet habitat se retrouve ponctuellement sur le réseau de layons et allées de cloisonnement sans qu'il ait été cartographié précisément, notamment lorsque son cortège végétal s'exprime avec la Gentiane pneumonanthe.

Dans un souci de précision quant aux mesures du DOCOB liées à la mise en place de l'action A2-4 cet habitat doit être précisé et cartographié avec précision.

OBJECTIFS

- Connaissance de la répartition spatiale de cet habitat dans son expression optimum (alliance phyto-sociologique complète).
- Entretien la fonctionnalité écologique de cet habitat par un entretien tardif adapté.

MODALITES D'INTERVENTION

- Etude, sur les zonages identifiés des habitats de pelouses à Nard et identification de la plénitude de leur expression.
- Cartographie des stations d'expression optimum nécessitant une adaptation de leur pratique de gestion.

LOCALISATION

Layons au sein des landes du site Natura 2000

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 6230*, 6410, 6430, 6510, 4020*, 4030, 8230, 9190, 9230, 91 E0*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, 1083, 1087*, 1088, A246, A255

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (Euros)
Etude et cartographie SIG	Jours	10	380 €	3 800 €
TOTAL ACTION				3 800 €

Financements accordées sur la base de devis préalable. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	50 %
Europe	FEADER	50 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009	2010	2011	2012	2013
Réalisation de l'ouvrage		X			

Acteurs de la mise en œuvre : Propriétaire, Etat, structure d'animation, association de protection de la nature,...



CONSTAT

L'exploitation économique des massifs de landes est de plus en plus réduite sur la zone géographique du fait des difficultés d'accès aux propriétés privées. Ce phénomène conduit l'exploitant de landes à intensifier sa pratique sur les zones en domaine public.

Cette intensification peut parfois poser des problèmes de compatibilité pour le maintien de la quiétude, des habitats et des éco-paysages nécessaires à la biodiversité locale et à certaines espèces de l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux ».

Mais les constats précédents ont démontré la pertinence à maintenir ce système d'exploitation économique des landes pour pérenniser les habitats concernés. Il faut accompagner la mise en œuvre de la valorisation économique pour accroître son efficacité sur l'ensemble des périmètres SIC et ZPS.

OBJECTIFS

- Répartir spatialement et temporellement le prélèvement lié à l'activité d'exploitation des landes.
- Pérenniser l'exploitation des landes, gage du maintien, à faible coût, de ces habitats d'intérêt communautaire.
- Diagnostic physique des possibilités d'exploitation des habitats.

MODALITES D'INTERVENTION

- Diagnostic du potentiel d'exploitation des habitats
- Animation territoriale en lien avec les acteurs de la propriété foncière rurale, du monde agricole et cynégétique pour répartir le prélèvement sur de nouveaux territoires privés pour désintensifier l'exploitation des territoires actuels soumis à l'exploitation.

LOCALISATION

Landes en territoires agricoles ou privés au sein du site Natura 2000

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 6230*, 6410, 6430, 6510, 4020*, 4030, 8230, 9190, 9230, 91 E0*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, 1083, 1087*, 1088, A023, A029, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A133, A224, A229, A236, A238, A246, A255, A302, A338, A026, A027, A127, A140, A031, A030, A074, A094,

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (Euros)
Diagnostic de potentiel	Jours	30	380 €	10400 €
Animation territoriale	Jours	15	380 €	5 700 €
TOTAL ACTION				16100 €

Financements accordées sur la base de devis préalable. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financeur	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	50 %
Europe	FEADER	50 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009	2010	2011	2012	2013
Réalisation de l'ouvrage	X	X	X		

Acteurs de la mise en œuvre : Propriétaires, Etat, Structure d'animation,...

**CONSTAT**

Le massif de landes du Montmorillonais est passé de près de 80 000 hectares en 1850 à un peu moins de 3 500 à ce jour.

Si cette régression est aujourd'hui presque stabilisée, les habitats et espèces d'intérêt communautaire sont soumis à des méthodes de gestion diverses et parfois inadaptées. Les idées préconçues à partir d'expériences heureuses ou malheureuses mettent parfois en danger la pérennité des habitats sur le long terme.

Les intérêts et les modes de gestion adaptés à ce type d'habitat sont souvent méconnus ou mal connus. La contractualisation autour des enjeux de gestion ou de restauration est donc liée à l'information et la communication sur le sujet.

OBJECTIFS

- Elaborer des outils de communication et d'information sur la gestion et l'intérêt des landes.
- Inciter à la contractualisation des mesures Natura 2000 de gestion ou de restauration des habitats de landes.

MODALITES D'INTERVENTION

- Mise en place, en concertation, d'outils de communication adaptés aux besoins d'information.

LOCALISATION

Lieux de diffusion à préciser

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 6230*, 6410, 6430, 6510, 4020*, 4030, 8230, 9190, 9230, 91 E0*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, 1083, 1087*, 1088, A023, A029, A072, A073, A080, A081,

A082, A084, A133, A224, A229, A236, A238, A246, A255, A302, A338, A026, A027, A127, A140, A031, A030, A074, A094,

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (€uros)
Edition d'un dépliant	unité	8000	0,12 €	950 €
Edition d'un poster	unité	2000	0,23 €	450 €
Panneaux infos milieux	unité	4	250 €	1 000 €
TOTAL ACTION				2 400 €

Financements accordés sur la base de devis préalable. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	50 %
Europe	FEADER	50 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009	2010	2011	2012	2013
Réalisation de l'ouvrage	X	X	X	X	X

Acteurs de la mise en œuvre : Propriétaires, Etat, Structure d'animation,...

LE CONSTAT

Les habitats tourbeux et associés sont exprimés de manière relictuelle sur la surface du site Natura 2000. Avec environ 24 hectares ils représentent le plus vaste témoignage de la Vienne sur ce type d'habitats et l'un des plus vastes ensembles tourbeux encore fonctionnel du Poitou-charentes.

Les inventaires scientifiques mettent en évidence un vieillissement général de leur stade d'évolution, conduisant inéluctablement à leur disparition par boisement naturel et un assèchement.

Ce vieillissement est principalement dû à un manque d'eau associé à un manque d'entretien depuis une quinzaine d'années. Cet habitat est également en nette régression sur sa superficie du fait de la mise en valeur agricole passée (défrichement et drainage pour mise en culture). On note ainsi la présence d'un drain agricole antérieur à la prise de l'APPB, en 1997, pour protéger ce site emblématique.

La maîtrise foncière, associée à une restauration hydraulique puis une gestion adaptée sont les garants de la conservation des habitats et espèces associés d'intérêts communautaires

LES OBJECTIFS GENERAUX

- **B1** - Restaurer le bon état de conservation et la fonctionnalité des habitats et des espèces liées aux espaces tourbeux.
- **B2** - Entretenir le bon état de conservation des habitats et des espèces liées aux espaces tourbeux.

LA STRATEGIE : maîtrise foncière, étude hydraulique, restauration, contractualisation.

La qualité des pratiques de restauration, l'utilisation raisonnée, l'entretien adapté de ces espaces vont garantir leur pérennité sans mettre en cause la viabilité des systèmes économiques présents en périphérie du site tourbeux.

LES ACTIONS

- B1** Restauration, après analyse, de la fonctionnalité des habitats tourbeux.
B2 Entretien de la fonctionnalité et de l'expression des habitats tourbeux.



CONSTAT

L'activité économique de fauche avec exportation associée au pâturage bovin, de ces milieux tourbeux, a disparu en 1994.

Ces pratiques étaient à l'origine du maintien des zones d'habitats en bon état de conservation sur le périmètre Natura 2000.

En 1992 la réalisation d'un drain agricole a mobilisé les services de l'Etat qui ont pris un APPB protégeant la tourbière des Régeasses contre les activités pouvant conduire à sa disparition.

Depuis 1994 l'accès à ces zones a été confié à des acteurs locaux pour la mise en œuvre de pratiques cynégétiques.

Puis, en 2003, le site a été abandonné à sa propre évolution naturelle, accélérée par le drainage progressif de la réserve en eau de la tourbière combiné à des apports d'eau plus restreints par le bassin versant.

OBJECTIFS

- Enrayer la disparition progressive des habitats tourbeux par évolution naturelle.
- Enrayer la disparition progressive des habitats tourbeux par manque de ressource en eau.
- Acquérir les connaissances nécessaires à la restauration des fonctionnalités, hydraulique écologique et économique.

MODALITES D'INTERVENTION

- Acquisitions foncières, à l'amiable et suivant le marché en vigueur, des surfaces concernées par les habitats Natura 2000. le Conservatoire d'espaces naturels sera missionné pour conduire cette action.
- Mise en œuvre d'une étude de l'état de fonctionnalité hydraulique de l'ensemble tourbeux avec analyse prospective des méthodes de restauration.
- Mise en œuvre de travaux de déboisement et dessouchage des arbres colonisateurs après avis du comité de suivi du DOCOB sur les habitats prioritaires.

POINTS DE CONTROLES

- Actes notariés validés
- Rapport final de l'étude disponible auprès du maître d'ouvrage
- Etat de la végétation par rapport à un document de référence : relevé de décision du comité de suivi du DOCOB.

LOCALISATION

Tourbière du site Natura 2000 (surface potentielle concernée : environ 16 ha)

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC
3140, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 1831, 1832

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (Euros)
Acquisitions foncières (frais débours SAFER et notaire compris)	Hectare	16	1 500 €	24 000 €
Etude de la fonctionnalité hydraulique	Sur devis au 11/2007	1		37 000 €
Option déboisement manuel	Jour*	14	1 750 €	24 500 €
TOTAL ACTION				85 500 €

* Equipe de 3 personnes.

Financements accordées sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Montant TTC	Taux
Etat	FGMN	42 750 €	50 %
Europe	FEADER	42 750 €	50 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
Acquisitions foncières										
Etude de fonctionnalité hydraulique	X	X								
Travaux de restauration écologique		X	X							

Acteurs de la mise en œuvre : : Propriétaires, exploitants agricoles ou spécialisé, Etat, Structure d'animation, cabinet d'étude mandaté.....



CONSTAT

L'activité économique de fauche avec exportation associée à du pâturage bovin, de ces milieux tourbeux, a disparu en 1994. Ces pratiques étaient à l'origine du maintien des zones d'habitats en bon état de conservation sur le périmètre Natura 2000.

Après une phase de restauration hydraulique et écologique, le site devra être soumis à des modalités de gestion proches de celles menées en 1994. Un partenariat pourrait être établi avec un éleveur périphérique afin d'assurer une valorisation économique de cet espace, soit au travers d'une fauche, soit au travers d'activités combinées de pâturage bovin ou ovin et fauche des refus.

A défaut, une fauche bisannuelle, avec exportation, dite de « conservation » devra être réalisée par le biais du Conservatoire d'espaces naturels avec des prestataires spécialisés et locaux.

OBJECTIFS

- Maintenir les habitats tourbeux présents sur le site.
- Ré-attribuer une fonction économique minimale à la zone à partir d'un cahier des charges adapté.

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

Le choix des mesures type est issu d'un travail en groupe de concertation du DOCOB dans le cadre des CAD puis d'un travail avec les administrations en charge de la transposition des politiques MAEt et Natura 2000.

Celui-ci prévoit, à la suite d'un diagnostic environnemental une série d'actions contractuelles à mettre en œuvre sur le site.

- Fauche avec exportation de la végétation herbacée entre le 15/08 et le 15/10.
- Conservation des arbres en place après la phase de restauration et élimination des rejets et arbustes colonisateurs.
- Mise en œuvre d'un pâturage entre le 15/07 et le 15/10 avec un chargement maximal instantané de 0,5 UGB/Ha.
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions sur les parcelles contractualisées.
- Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires, amendements ou fumures organique ou minérale.
- Pas d'extraction ou de dépôt de matériaux quels qu'ils soient.
- Entretien à minima bisannuel des allées et layons de cloisonnement par gyrobroyage en lien avec la cartographie établie par le comité de suivi du DOCOB.

POINTS DE CONTROLES

- **Fixés pour chacune des mesures du PDRH.**

LOCALISATION

Tourbière du site Natura 2000 (surface potentielle concernée : environ 24 ha)

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC
3140, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 1831, 1832

COÛT ESTIMATIF

Si valorisation agricole possible par les MAEt (voir cahiers des charges en annexe)

Si valorisation agricole impossible :

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (€uros)
Fauche quinquennale conservatoire avec exportation valorisation	Hectare	16	200 €	3 200 €
Option déboisement	Heure	variable	250 €	Sur devis
Option transport pour valorisation énergétique ou compostage	Tonne	7	25 €	175 € /ha
Option accueil sur plate-forme de compostage (7 tonnes/ha)	Tonne	7	34 €	238 € /ha
TOTAL ACTION				Mini 2 285 € / ha

Financements accordés sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat (MEEDDAT ou MAP)		50%
Europe	FEADER	50%

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Réalisation de l'ouvrage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Acteurs de la mise en œuvre : Propriétaires, exploitants agricoles, Etat, structures d'animations,

LE CONSTAT

Les habitats et espèces liés aux étangs sont assez diversifiés sur le site et certains sont même prioritaires en terme d'intérêt communautaire.

Les inventaires scientifiques mettent en évidence la présence de stations botaniques ou animales très localisées au niveau même de l'Europe.

Par exemple, le Terrain Militaire de Montmorillon abrite de manière spécifique des étangs oligotrophes dont les habitats et les espèces sont uniques dans la région et prioritaires au niveau européen.

Les pratiques traditionnelles de gestion des étangs ont été très favorables aux habitats et espèces d'intérêts communautaires mais l'on note une évolution significative de celles-ci dans les 10 dernières années. Ces évolutions peuvent parfois mettre en péril la conservation d'habitats et d'espèces parfois uniques sur la zone.

LES OBJECTIFS GENERAUX

- **C1** – Restaurer le bon état de conservation et la fonctionnalité des habitats et des espèces liées aux étangs (en général) par la mise en place de bonnes pratiques piscicoles.
- **C2** – Préserver les habitats et des espèces liées aux étangs abritant une végétation aquatique remarquable par la mise en place d'actions de gestion adaptées.
- **C3** – Préserver les habitats et des espèces liées spécifiquement aux étangs oligotrophes par la mise en place d'actions de gestion adaptées.
- **C4** – Communiquer et informer sur les modes et intérêts de la gestion de ce type de milieu.

LA STRATEGIE : contractualisation, incitation, valorisation économique, communication.

La qualité des pratiques économiques ou de loisir, l'utilisation raisonnée, l'entretien adapté de ces espaces vont garantir leur pérennité sans mettre en cause la viabilité des systèmes économiques présents sur le site.

Une communication adaptée et pédagogique doit permettre de réussir la phase de contractualisation auprès des propriétaires ou exploitants.

LES ACTIONS

- C1** Mise en place d'un contrat-type « Bonnes pratiques piscicoles » avec options.
- C2** Mise en place d'un contrat-type « Végétation aquatique remarquable ».
- C3** Mise en place d'un contrat-type « Milieu oligotrophe remarquable ».
- C4** Edition d'un livret d'information sur ces habitats et leurs modalités de gestion.



CONSTAT

Les modes de gestion traditionnels des étangs du Montmorillonais leur a permis la préservation de la diversité en habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Néanmoins une évolution de ces pratiques (amendement, suppression des ceintures végétales, assèchement permanent, ...) a mis en œuvre une régression de la surface qu'occupait ces habitats et espèces.

L'évolution des pratiques vers une extensification semble rendre compatible le maintien des habitats et des espèces d'intérêt patrimonial.

OBJECTIFS

- Permettre aux espèces végétales et/ou habitats de réaliser leur cycle (floraison, fructification, dissémination).
- Maintenir, voir augmenter les surfaces en roselière (scirpaie, phragmitaie) et végétation aquatique.
- Eviter la perturbation des espèces animales visées par l'arrêté ministériel du 16/11/2001 (Cistude ; insectes, oiseaux nicheurs ou hivernants).
- Conserver une réserve d'eau suffisante à la survie de toutes les espèces y compris le poisson.
- Préserver la zone de transition entre les milieux terrestres et aquatiques (zone de battement entre les basses-eaux et hautes eaux).
- Limiter la turbidité de l'eau par fouissage des poissons.
- Limiter la turbidité de l'eau par amendement ou fertilisation.
- Limiter les risques d'invasion biologique ou de pollution génétique.

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

- Tenue d'un cahier de suivi d'intervention (dates d'empoisonnement, relevé espèces et nombre, date de vidange, relevé des quantités pêchées par espèce, opérations de gestion de la végétation, ...) et autorisation de suivis scientifiques par des experts nommés par le Comité de Pilotage Local (CPL).
- Respect du zonage des interventions (travaux de restauration, d'entretien, chaulage, emplacement des dépôts de fumier, des produits de curage) qui aura été prévu lors de la phase initiale de diagnostic du Contrat Natura 2000.
- Intervention mécanique ou manuelle sur la végétation des berges et zone de marnage d'eau réalisée uniquement entre le 01/08 et le 31/01.
- Faucardage sélectif à réaliser en août, sauf dérogation du CPL, dans le strict respect des stations botaniques protégées ou visées par l'arrêté ministériel du 16/11/2001. Ces opérations devront être réalisées après aval d'un expert lors de la phase de diagnostic environnemental.
- Ne pas vidanger totalement l'étang (hors période d'assec) entre le 01/03 et le 31/08 sauf dérogation du CPL pour cause d'accident climatique ou en cas de force majeure reconnue (pour les étangs se déversant dans les cours d'eau de première catégorie, les dates légales sont du 01/11 au 31/03).
- Aucun apport de produits phytosanitaires (herbicide, pesticide, fongicide) n'est autorisé.
- Arrachage manuel de contrôle de la végétation arbustive (saules, ...).
- Les poissons doivent provenir d'établissement de pisciculture ou d'aquaculture agréés (Article L412.12 et R232.10 à R 232.12 du code de l'environnement).
- La polyculture sera réalisée avec cet empoisonnement type :
 - o Carpe commune (*Cyprinus carpio*) 50 % maximum du poids total de l'empoisonnement (pas de carpes herbivores comme l'Amour blanc, la Carpe argentée, ...).
 - o Carnassiers (brochet, sandre, perche, ...) 10 % maximum du poids total de l'empoisonnement, pas de brochets de plus de 3 ans.
 - o Ne sont autorisés que les espèces mentionnées à l'article 1 de l'arrêté du 17/12/1985 fixant la liste des espèces de poisson, crustacés et de grenouilles représentées dans le seaux visées aux articles L432.10 à L 432.12 du code de l'Environnement à l'exclusion des espèces suivantes susceptibles de provoquer un déséquilibre biologique : Poisson-chat, Perche soleil.

- Pas d'élevage mono-spécifique (brochet, nourrains, ...).
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des opérations d'empoisonnement et de vidange.
- Réaliser une pêche au moins deux fois pendant la durée du Contrat Natura 2000 à l'exception des étangs du Terrain Militaire de Montmorillon.
- Pas d'introduction volontaire d'espèces exotiques animales ou végétales (Grenouille taureau, Tortue de Floride ou autre ssp, Ecrevisses américaines, de Louisiane, Crabe chinois, Jussies ssp, Myriophyle du Brésil, Jacynthe d'eau, Solidage du Canada, ...). En cas de présence suspectée ou confirmée sur l'étang, signaler l'observation au CPL qui décidera, en concertation, de la suite à donner.
- Le lâcher de Canard colvert dit de repeuplement issu d'élevages agréés est autorisé avant le 01/08 ; tout autre lâcher est proscrit.
- L'agrainage des canards ne peut-être réalisé que manuellement, à la volée, le long de l'étang et sur la frange d'eau.
- L'effarouchement (canon à gaz) du Grand cormoran est autorisé, ainsi que la limitation des effectifs par le tir selon les modalités définies par arrêté préfectoral. Pour la lutte contre le ragondin, aucun appât empoisonné n'est autorisé conformément à la réglementation en vigueur.
- Elimination, si nécessaire, des poisson-chats au cours des opérations de vidanges.

OPTION « Végétation rivulaire et roselière »

- Zonage à déterminer lors de la phase de diagnostic préalable au Contrat Natura 2000.
- Tenue d'un cahier de suivi d'intervention (dates d'empoisonnement, relevé espèces et nombre, date de vidange, relevé des quantités pêchées par espèce, opérations de gestion de la végétation, ...) et autorisation de suivi scientifiques par des experts nommés par le Comité de Pilotage Local (CPL).
- Réalisation de travaux de gestion active de la végétation entre le 01/09 et le 31/01 prévus par le diagnostic préalable tels que :
 - o Gyrobroyage et passage du rotovateur sur les touffes de jonc en bordure de la roselière.
 - o Rajeunissement de la végétation.
 - o Suppression de saules envahissant la roselière (matériel adapté).
 - o Passage de rotovateur ou gyrobroyeur sur les berges pour favoriser la présence de gazons amphibies.

- o Création de zone d'eau libre en arrière de la roselière favorable aux insectes, amphibiens et oiseaux.
- Obligation de brûler ou d'exporter les matériaux avec stockage sur aires prévues.

OPTION « Assec » (Moine ouvert jusqu'au 01/10)

Cette option est nécessaire à la préservation des habitats liés aux gazons amphibies et végétations exondées annuellement (code Natura 2000 3132, 3132) et à l'accueil des espèces d'oiseaux hivernantes liées aux zones de vases (codes A026, A027, A127).

- Aucune culture du fond d'étang n'est autorisée.
- Le chaulage est autorisé à partir du 01/08. L'apport sera réalisé en fonction des résultats de l'analyse des sédiments (max 600kg par ha) sauf sur les zones de fond d'étang présentant un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire.
- Passage du cover-crop autorisé à partir du 01/09 et sur zonage établi avec un expert désigné par le CPL lors de la phase de diagnostic environnemental.
- Les travaux sur le fond de l'étang sont autorisés à partir du 01/09 (sauf curage de la pêcherie possible à partir du 01/07 et des gyrobroyeurs et broyeurs forestiers).
- Entretien des ceintures végétales ne réduisant pas les surfaces en roselière et conservant une surface conséquente en touradons de carex ou joncs (refuge des Cistudes et oiseaux d'eau).

POINTS DE CONTROLES

- **Présence du document d'autorisation administrative.**
- **date de fin de travaux à partir de la facture.**
- **tenue du cahier d'enregistrement de l'empoisonnement.**
- **contrôle inopiné du chargement lors des vidanges.**
- **état de la végétation par rapport à un document de référence : photo aérienne la plus récente.**

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, A023, A029, A073, A081, A082, A229, A026, A027, A127, A140, A031, A030, A074, A094.

LOCALISATION

Ensemble des étangs du site Natura 2000

COUT ESTIMATIF

DISPOSITIF DE FINANCEMENT EN COURS D'ELABORATION

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (euros)
Option « végétation rivulaire et Roselière » travail hors matériel adapté (investissement)	Sur devis et par ha travaillé/an	-	Plafond 600 €	600 €
Option « végétation rivulaire et Roselière » travail avec matériel adapté (investissement)	Sur devis et sur ha travaillé	-	Plafond 5000 €	5 000 €
Option « végétation rivulaire et Roselière » (fonctionnement annuel)	Hectare/an	-	150 €	150 €
Option « assec » (perte de revenus)	Année d'assec	-		
Option « assec » (analyse des sédiments)	Année d'assec	-	95 €	95 €
TOTAL ACTION (si cohérent)				? €

* si activité de production piscicole commerciale significative

Financements accordées sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

Lorsqu'il s'agira d'aménagements, de travaux ou d'entretien allant dans le sens de cet objectif sans perte de revenus, le financement pourra être accordé sur la base de devis préalables.

FINANCEURS POTENTIELS

Financeur	Outil financier	Taux
Etat		50 %
Europe	FEADER	50 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Réalisation de l'ouvrage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Acteurs de la mise en œuvre : Exploitant piscicole ou propriétaire, Etat, Structure d'animation,....



CONSTAT

Certains étangs, parce que plus anciens ou plus favorables, abritent des ceintures de végétations aquatiques remarquables. Celles-ci sont souvent le support d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire.

L'action C1-1 ne permet pas la mise en œuvre d'actions spécifiques permettant la conservation de ces éléments remarquables, car son cahier des charges n'englobe pas les problématiques spécifiques à ces éléments.

OBJECTIFS

- Permettre aux espèces végétales et/ou habitats de réaliser leur cycle (floraison, fructification, dissémination).
- Maintenir, voir augmenter les surfaces en roselière (scirpaie, phragmitaie) et végétation aquatique.
- Eviter la perturbation des espèces animales visées par l'arrêté ministériel du 16/11/2001 (Cistude ; insectes, oiseaux nicheurs ou hivernants).
- Limiter la turbidité de l'eau par fouissage des poissons.
- Limiter la turbidité de l'eau par amendement ou fertilisation.
- Limiter les risques d'invasion biologique ou de pollution génétique.

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

- Amendement et fertilisation fixés par le résultat de 4 analyses d'eau sur la durée du contrat (pH, dureté, azote, phosphore, potassium, oxygène, chlorophylles, MES) :
 - o Si la teneur en ion calcium [CA²⁺] est supérieure à 50mg/l pas d'amendement calcique (chaux, carbonates, scories).
 - o Si la teneur en nitrates[NO₃⁻] est supérieure à 5 mg/l pas de fertilisation azotée (solutions 14.4- 390, ...), fumier 1t/ha et lisier 10m³/ha.
 - o Si la teneur en phosphate [PO₄³⁻] est supérieure à 0,5 mg/l , pas de fertilisation phosphorée (solution 14.48, superphosphates).
- Mise en défend en dehors des zones d'abreuvement

- Empoisonnement limité en carpe à 25 nourraings par ha. Possibilité de valorisation piscicole de l'étang par empoisonnement en brochets, perches, gardons.
- Pas de nourrissage artificiel des poissons.
- Le lâcher de Canard colvert dit de repeuplement issu d'élevages agréés est autorisé avant le 01/08 ; tout autre lâcher est proscrit.
- Abreuvement du bétail autorisé sur la zone délimité lors de la phase de diagnostic.
- Pompage ou stockage d'eau à des fins d'irrigation autorisé sur les étangs de la Gère, de Sainte-Anne et de Biard.
- Obligation de lutter contre les espèces invasives indésirables
 - o Ragondin et Rat musqué par tir dans les périodes autorisées et piégeage par cage piège.
 - o Jussie ssp, Myriophyle du Brésil dans des modalités de lutte déterminées par un expert nommé par le Comité de Pilotage Local.
- Elimination, si nécessaire, des poisson-chats au cours des opérations de vidanges.

POINTS DE CONTROLES

- **date des analyses d'eau à partir de la facture.**
- **tenue du cahier d'enregistrement de l'empoisonnement.**
- **contrôle inopiné du chargement.**
- **état de la végétation par rapport à un document de référence.**

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètre SIC

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065.

LOCALISATION

Ensemble des étangs du site Natura 2000 à végétation remarquable

COUT ESTIMATIF

DISPOSITIF DE FINANCEMENT EN COURS D'ELABORATION

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (€uros)
Extensification des pratiques piscicoles (aide annuelle)	Hectare	Inf à 15 15-30 sup à 30	125€/ha/an 80€/ha/an plafond	Maxi 1875 € 1875 +80 (max 3100 €) Plafond 3100 €
Forfait série analyse d'eau (aide annuelle)*	-	-	160 € / an	160 €*
Lutte contre les ragondins et rats musqués (si investissement par structure collective)	Cage	10	35 €	350 €
Lutte contre espèce végétale invasive	Sur devis	-	-	Plafond à 7 000 €
TOTAL ACTION (si cohérent)				10 720 € maxi

** si activité de production piscicole commerciale significative

Financements accordées sur la base de devis préalable. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

Lorsqu'il s'agira d'aménagements, de travaux ou d'entretien allant dans le sens de cet objectif sans perte de revenus, le financement pourra être accordé sur la base de devis préalables.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Montant TTC	Taux
Etat		5 360 €	50 %
Europe	FEADER	5 360 €	50 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
	Réalisation de l'ouvrage	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Acteurs de la mise en œuvre : Exploitants piscicole ou propriétaires, Etat, Structure d'animation, entreprises spécialisées,....



CONSTAT

Le Terrain Militaire abrite des étangs en tête de bassin versant hydrographique situés sur une géologie qui leur confère des eaux oligotrophes (pauvres en sels minéraux et matière organique dissous). Dans ce type de conditions écologiques extrêmes, se développent des habitats et des espèces végétales uniques et très très localisées en Europe.

Les actions C1-1 et C2-1 ne traitent que partiellement les conditions nécessaires au maintien de ce patrimoine communautaire prioritaire et exceptionnel.

OBJECTIFS

- Permettre aux espèces végétales et/ou habitats de réaliser leur cycle (floraison, fructification, dissémination).
- Maintenir, voir augmenter les surfaces en gazons amphibies à Litorelles et Isoètes.
- Limiter la turbidité de l'eau par fouissage, par amendement ou fertilisation.

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

- Aucun apport en fertilisation minérale ou organique, amendement n'est autorisé.
- Réalisation de 1 séries d'analyses d'eau (pH, dureté, azote, phosphore, potassium, oxygène, chlorophylle, MES) entre le 15/03 et 15/07 de chaque année pour vérifier la stabilité de l'oligotrophie des eaux.
- Empoisonnement limité à 20 nourains par étang, possibilité de valorisation piscicole de l'étang par empoisonnement en brochets, perches, gardons, rotengle, black-bass.
- Pas de nourrissage artificiel des poissons.
- Pas de travail du sol des berges et fonds d'étang lors des vidanges ou à sec. Le curage des boues pourra être envisagé (avec accord de la structure animatrice) en vue de favoriser la végétation de gazon amphibie.

- Tenue d'un cahier d'enregistrement lié aux opérations d'empoisonnement et de vidange.
- Le lâcher de canard colvert dit de repeuplement issu d'élevages agréé est autorisé avant le 01/08 ; tout autre lâcher est proscrit. (chargement : max de 7 ind. / ha d'eau libre).
- L'agrainage des canards ne peut-être réalisé que manuellement, à la volée, le long de l'étang et sur la frange d'eau. Des emplacements proscrits seront déterminés par un expert désigné par le CPL lors de la phase de diagnostic préalable au Contrat Natura 2000.
- Obligation de lutter contre les espèces invasives indésirables
 - o Ragondin et Rat musqué par tir dans les périodes autorisées et piégeage au moins 50 jours par an.
 - o Jussie ssp, Myriophylle du Brésil dans des modalités de lutte déterminées par un expert nommé par le Comité de Pilotage Local.
- Elimination, si nécessaire, des poisson-chats au cours des opérations de vidanges.

POINTS DE CONTROLES

- **date des analyses d'eau à partir de la facture.**
- **tenue du cahier d'enregistrement de l'empoisonnement.**
- **contrôle inopiné du chargement à la vidange.**
- **état de la végétation par rapport à un document de référence : état initial établi par le CBN.**

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètre SIC
3150, 3170*

LOCALISATION

Ensemble des étangs oligotrophes du site Natura 2000

COUT ESTIMATIF

DISPOSITIF DE FINANCEMENT EN COURS D'ELABORATION

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (euros)
Extensification des pratiques piscicoles (aide annuelle*)	Hectare	15-30	100€/ha/an	2 550 +100 (max 4 000€)
Forfait série analyse d'eau (aide annuelle)*	-	-	60€ / an	60 €*
Lutte contre les ragondins et rats musqués (investissement)	Cage	10	35€	350 €
Lutte contre les ragondins et rats musqués (fonctionnement)	Heure SMIC/jour**	2h/50j	8,71€	Mini 871 €
Lutte contre espèce végétale invasive	Sur devis	-	-	?
TOTAL ACTION (si cohérent)				1 491 €/ha

* Sous réserve d'éligibilité de cette proposition

** Taux horaire en vigueur au 1 octobre 2008.

Financements accordées sur la base de devis préalable. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

Lorsqu'il s'agira d'aménagements, de travaux ou d'entretien allant dans le sens de cet objectif sans perte de revenus, le financement pourra être accordé sur la base de devis préalable.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat		50 %
Europe	FEADER	50 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
Réalisation de l'ouvrage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Acteurs de la mise en œuvre : Exploitant piscicole ou propriétaire, Etat, Structure d'animation, entreprises spécialisées,....

**CONSTAT**

Les acteurs locaux contactés pour la concertation lors de l'élaboration du DOCOB nous ont fait état de leur manque de connaissances et d'illustrations concernant les habitats et espèces d'intérêt communautaire relevant des étangs et ceintures associées.

Les cahiers des charges précédents font appel à des exigences écologiques parfois insoupçonnées qu'il convient d'expliquer et illustrer pour garantir une bonne contractualisation sur les étangs concernés.

Aussi un outil original, simple et illustratif serait le bienvenu en amont de la phase de contractualisation.

OBJECTIFS

- Transmettre l'information et les connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire liés aux étangs pour aider à la contractualisation.

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

- Conception d'un livret pédagogique 10 pages quadrichromie avec nombreuses illustrations sous un format « enveloppe » qui permette un déplacement sur le terrain.

- Edition à 200 exemplaires et envois à l'ensemble des propriétaires ou exploitants (agricole, cynégétique ou piscicole) des milieux concernés

POINTS DE CONTROLES

- **Edition du document.**

- **Enregistrement des destinataires sur base de données.**

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, A023, A029, A073, A081, A082, A229, A026, A027, A127, A140, A031, A030, A074, A094.

LOCALISATION

Lieux de diffusion à préciser

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (€uros)
Conception d'un livret explicatif	Jour	4	400 €	1 600 €
Edition du livret	Exemplaire	200	sur devis	Plafond à 2 000 €
TOTAL ACTION				3 600 €

Financements accordées sur la base de devis préalable. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	50 %
Europe	FEADER	50 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009	2010	2011	2012	2013
Réalisation de l'ouvrage	X	X	X	X	

Acteurs de la mise en œuvre : Etat, Structure d'animation, ONEMA, association de protection de la nature compétente....

LE CONSTAT

Le site est constitué de surfaces agricoles mettant en évidence une diversité de systèmes d'exploitation, et une diversité de pratiques et de modes d'intervention.

Si les inventaires scientifiques ont montré qu'il n'y a que peu d'habitats d'intérêt communautaire sur ces surfaces, à l'opposé elles sont toutes des habitats d'espèces d'intérêt communautaire et notamment pour les oiseaux.

Les mutations de l'agriculture ont fait évoluer le paysage agricole depuis une quinzaine d'année avec une nette tendance vers la polyculture/élevage voire la grande culture sur le nord de la zone.

Les outils « Opération locale », « CTE », puis CAD ont montrés toute la cohérence de proposer, sur ces terres de brande, délicates agronomiquement, des cahiers des charges alternatifs.

Aujourd'hui les nouvelles mesures agri-environnementales territorialisées, définies dans le nouveau Plan de Développement Rural Hexagonal (MAEt du PDRH), doivent permettre de prendre le relais de ces outils et offrir un développement agricole durable sur ce site Natura 2000.

LES OBJECTIFS GENERAUX

- **D1** – Maintenir ou restaurer et entretenir le bon état de conservation des habitats et des populations des espèces liées aux surfaces agricoles.

LA STRATEGIE : contractualisation, incitation, valorisation économique.

La qualité des pratiques économiques, l'utilisation raisonnée, l'entretien adapté de ces espaces vont garantir leur pérennité sans mettre en cause la viabilité des systèmes économiques présents sur le site.

Le maintien du patrimoine communautaire dépend donc de la reconnaissance économique, de la (re)découverte des fonctions sociales, culturelles, environnementales des surfaces agricoles du Montmorillonnais.

LES ACTIONS

D1 Animation et contractualisation de mesures MAEt adaptées au contexte du site Natura 2000 « Brandes de Montmorillon ».



CONSTAT

Les sites Natura 2000 « Brandes de Montmorillon » et « Brandes de Pierre-là » comportent deux des plus beaux massifs de brandes (landes dominées par la bruyère à balai), paysage historique et culturel du Montmorillonnais. Ces brandes sont associées à des boisements maigres ainsi qu'à une grande variété de milieux humides exceptionnels parfois limités à une mare ou à une dépression, mais pouvant s'étendre sur plusieurs hectares tels certains étangs.

Cette grande variété de paysages et d'habitats naturels accueille une diversité biologique singulière au niveau européen. En effet, ce sont plus de 20 habitats d'intérêts communautaires et une cinquantaine d'espèces de flore et de faune qui trouvent en ces espaces les conditions requises à leurs cycles de vie.

Terroirs agricoles contraignants, les terres de brandes sont menacées soit par une conversion en grandes cultures, soit par un abandon des parcelles difficiles. Entre ces extrêmes, il convient de soutenir un système global de polyculture et d'élevage à même de conserver l'équilibre entre biodiversité et exploitation agricole viable.

Le choix des mesures type est issu d'un travail en groupe de concertation du DOCOB dans le cadre des CAD puis d'un travail avec les administrations en charge de la transposition des politiques MAEt et Natura 2000.

Celui-ci prévoit, à la suite d'un diagnostic environnemental une série d'actions contractuelles à mettre en œuvre sur le site.

OBJECTIFS (inscrits dans le contrat type)

L'enjeu premier de ces mesures types est de contribuer à la préservation de la biodiversité remarquable du site Natura 2000 des « Brandes de Montmorillon » ; en particulier les habitats tourbeux, les prairies naturelles, le maillage bocager, les brandes et les milieux associés présentant des habitats d'intérêt communautaire, ainsi que les espèces qui en dépendent.

Afin de répondre à cet enjeu biodiversité, il convient de viser les objectifs suivants :

- Maintenir et reconquérir les prairies ;
- Améliorer l'écosystème global en entretenant et en restaurant les haies, abris et corridors de circulation pour la faune ;
- Prendre en compte les exigences biologiques particulières des habitats humides, en particulier diminuer autant que possible les intrants qui y parviennent ;
- Prendre en compte les exigences biologiques particulières d'espèces liées à des habitats humides de l'espace agricole (mares pour le Triton crêté, prairies humides pour les papillons Damier de la Succise et Cuivré des marais) ;
- Prendre en compte les exigences biologiques particulières de certaines espèces d'oiseaux liées aux espaces agricoles (milieux prairiaux et haies notamment).
- Prendre en compte des habitats d'intérêts communautaires remarquables (tourbières, prairies riches en fleurs, brandes, landes,...

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

Cahiers des charges des MAEt en annexe.

POINTS DE CONTROLES

Fixés pour chacune des mesures MAEt.

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

6230*, 6410, 6430, 6510, 4020*, 4030, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, 1083, 1087*, 1088, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A133, A246, A255, A338, A127, A140, A031, A030, A074.

LOCALISATION

Tout agriculteur ayant des parcelles situées dans le site Natura 2000 des « Brandes de Montmorillon » (voir cartes en annexe II) et qui a le souhait de concourir aux objectifs précités, peut souscrire aux MAEt ci-après sur ses parcelles inscrites dans les périmètres éligibles au CAD, restant en vigueur.

Tout agriculteur souhaitant s'engager dans la démarche MAEt, dont tout ou partie de l'exploitation est située dans les sites Natura 2000 « Brandes de Montmorillon », devra faire réaliser un diagnostic environnemental (qui précisera les modalités les plus adaptées à chaque parcelles) affiné de son exploitation. Ce diagnostic devra être validé par l'animateur de la mise en œuvre du Document d'Objectifs. Les actions qui y seront prescrites seront obligatoires.

COÛT ESTIMATIF

Cahiers des charges des MAEt en annexe.

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financier	Outil financier	Taux
Etat (MAP)		50 %
Europe	FEADER	50 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Réalisation des opérations	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Acteurs de la mise en œuvre : Exploitants agricoles, Structure animatrice, LPO Vienne (opérateur MAEt), Etat.....

LE CONSTAT

Les habitats forestiers sont exprimés de manière minoritaire sur la surface du site Natura 2000 mais sont autant de punctuations paysagères importantes. De plus, ces boisements maigres sont souvent l'expression forestière naturelle du Montmorillonnais et offre ainsi une fonctionnalité écologique complémentaire aux habitats de lande.

Les inventaires scientifiques mettent en évidence que ces boisements spontanés ou maigres présentent des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Les pratiques locales ont été favorables à leur conservation même si ceux-ci ne se présentent pas dans leur optimum par manque de vieillissement ou sur maturation.

La futaie de la Gabidière (70 ha), présente sur le terrain militaire, peut constituer un lieu de référence sur les massifs de feuillus en gestion par l'évolution libre. En effet, ce peuplement n'a pas fait l'objet d'opération de gestion forestière depuis près de 60 ans et présente des arbres sur-mâtures, sénescents ou d'avenir en mélange.

Cette futaie associée au massif de Chênes Tauzins et aux gros bois présents sur le terrain militaire de Montmorillon constituent l'un des principaux enjeux de conservation du patrimoine communautaire lié aux boisements

LES OBJECTIFS GENERAUX

- E1 – Optimiser l'état de conservation et la fonctionnalité des habitats et des espèces liées aux boisements.

LA STRATEGIE : contractualisation, incitation, valorisation.

Les pratiques de gestion forestière locales peuvent laisser de la place à la maturation des boisements sous la forme d'îlots ou à l'extension de la futaie sur les stations qui le permettent.

Ces adaptations marginales vont garantir à la fois pérennité mais également permettre l'optimisation de l'expression des habitats et espèces associées d'intérêt communautaire. De plus elles ne remettent pas en cause la viabilité des systèmes économiques ou culturels présents sur le site.

LES ACTIONS

E1 Inciter, de manière contractuelle, à une exploitation forestière améliorant la capacité d'accueil du patrimoine communautaire forestier (avec options possibles).

Inciter, de manière contractuelle, à une exploitation forestière améliorant la capacité d'accueil du patrimoine communautaire forestier



CONSTAT

La gestion des boisements, sur le site des Brandes de Montmorillon, doit chercher à conserver la répartition globale actuelle entre boisements et landes. Elle doit, par ailleurs, s'orienter vers le vieillissement des peuplements par la conversion en futaie feuillue, chaque fois que les conditions stationnelles le permettent, et limiter le développement des résineux. Pour améliorer les capacités d'accueil des espèces forestières d'intérêt communautaire, l'augmentation du stock en « gros bois » ainsi que le maintien d'arbres sur mâtures et morts sont prioritaires.

OBJECTIFS

- Maintenir une exploitation forestière traditionnelle et durable pour préserver les conditions écologiques essentielles au maintien du patrimoine communautaire (boisements de feuillus, mélange d'essences....)
- Conserver des arbres sur matures ou morts.
- Développer les surfaces de futaie.

MODALITES D'INTERVENTION

Pour être suivi d'effets, la gestion proposée doit s'appliquer sur le long terme (conversion en futaie irrégulière, îlot de vieillissement...). Elle doit être intégrée, si possible, dans un plan simple de gestion (PSG) le cas échéant.

L'application de la présente action induit la contractualisation d'au moins l'une des mesures du catalogue des mesures forestières applicables à Natura 2000 en région Poitou-Charentes (arrêté Préfectoral DIREN/2005/ED/106).

Dans ce cadre, une expertise environnementale et stationnelle préalable comprenant une carte à l'échelle cadastrale et précisant le plan de gestion est souhaitable : programmation et description des opérations sylvicoles, identification des îlots, identification et prise en compte des stations de plantes rares...

Options à privilégier dans l'ordre sur le site :

- Création d'îlots de vieillissement
- Création de clairières ou de landes
- Travaux d'irrégularisation
- Création de mares forestières
- Mise en œuvre de régénération dirigée

Cas particulier de la futaie de la Gabidière et îlot de Chêne tauzin de Gadoret (Terrain militaire de Montmorillon)

Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats

L'aide vise à la recherche et à la conservation de l'expression d'une futaie de référence, géographiquement et génétiquement, pour la gestion en évolution libre de massifs forestiers.

Pas d'exploitation quel qu'en soit le type, y compris dégât « tempête ».

Mise en œuvre d'un arrêté Préfectoral de protection de biotope sur le massif de la Gabidière et l'îlot de Gadoret, ou un autre statut juridique permettant de protéger durablement le vieillissement de ces placettes forestières.

Suivi scientifique de l'évolution libre en lien avec un réseau national IDF, ENGREF.

POINTS DE CONTROLES

- **Précisé pour l'ensemble des fiches annexées du catalogue régional.**

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

9190, 9230, 91 E0*, 1303, 1304, 1323, 1324, 1065, 1083, 1087*, 1088, A072, A073, A080, A224, A236, A238, A030, A074, A094,

LOCALISATION

Ensemble des boisements situés dans le site Natura 2000.

COÛT ESTIMATIF annuel

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (€uros)
Mesure 227	Hectare	Selon mesures contractualisées du PDRH relatives au contrat Natura 2000		
TOTAL ACTION				? €

Financements accordées sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	45 %
Europe	FEADER	55%

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
Contrats Natura 2000	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Acteurs de la mise en œuvre: Propriétaires, Etat (DDAF de la Vienne), CRPF, structure animatrice.....

LE CONSTAT

Une étude menée de 2000 à 2002 montre le possible impact du réseau électrique aérien sur le patrimoine communautaire des ZPS.

Le site Natura 2000 des Brandes de Montmorillon est pour partie constitué d'un réseau bocager où la haie à 3 strates y donne toute la dimension écologique et paysagère.

On assiste, également, à une très forte diminution en largeur des haies et à leur hauteur. Ces pratiques induisent un affaiblissement de la fonctionnalité écologique du réseau bocager et à un risque d'impact fort sur le patrimoine communautaire qui est associé à ce fonctionnement.

LES OBJECTIFS GENERAUX

- **F1** - Diminuer les risques d'impacts du réseau aérien électrique sur le patrimoine communautaire de la ZPS.
- **F2** - Mettre en place une gestion adaptée des habitats (haies, bords de chemins) sur les domaines privés des communes ou collectivités locales là ou il n'existe pas de problématiques de sécurité routière ou humaine.

LA STRATEGIE : formation, gestion adaptée, concertation, modification, équipement.

Bâtir avec les responsables de la maintenance du réseau aérien électrique un programme pluri-annuel de modification, d'équipement et de neutralisation en lien avec le document de préconisation existant.

Avec la mise en place d'une formation à la gestion des haies dans le cadre de la démarche natura 2000, une modélisation de pratique de gestion adaptées peut être envisagée et ainsi pérenniser le réseau bocager et la fonctionnalité de son système écologique.

De même certaines collectivités territoriales ou communes sont propriétaires d'habitats ou d'habitats d'espèces communautaires. Une délégation de gestion auprès d'une structure gestionnaire adaptée permettrait d'y réaliser une gestion compatible avec la préservation de ce patrimoine communautaire.

LES ACTIONS

F1 Modification progressive du réseau aérien de transport de l'électricité.

F2-1 Gestion et entretien adaptés du domaine public dans le périmètre Natura 2000.

F2-2 Création d'un module de formation spécifique à la gestion d'un système bocager.

**CONSTAT**

La Ligue pour la Protection des Oiseaux délégation Vienne a mené entre 2000 et 2002 une étude sur le possible impact du réseau électrique aérien sur le patrimoine communautaire des ZPS.

Ce document à destination des politiques d'aménagements, de restauration, de modification ou de neutralisation du réseau de transport aérien de l'électricité préconise des modifications de l'existant.

Ces préconisations devront être mise en œuvre progressivement en lien avec les opérations de maintenance et les crédits disponibles.

OBJECTIFS

- Limiter l'impact du réseau aérien de transport de l'électricité sur le patrimoine communautaire de la ZPS.

MODALITES D'INTERVENTION

- Mettre en place un groupe de travail constitué de RTE, EDF, la Régie d'électricité de la Vienne, de la DIREN, de la DRIRE, de la LPO Vienne afin de réaliser un programme pluri-annuel d'intervention en vue d'une modification, d'un équipement ou d'une neutralisation des points d'impact du RTE actuel.
- Modification, équipement, neutralisation du RTE actuel en lien avec la programmation et les choix réalisés par le groupe de travail.

POINTS DE CONTROLES

- **Présence du document d'autorisation administrative.**
- **contrôle inopiné des installations.**
- **état des installations par rapport à un document de référence : étude LPO Vienne 2002.**

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètre ZPS

A023, A029, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A133, A224, A229, A236, A238, A246, A255, A302, A338, A026, A027, A127, A140, A031, A030, A074, A094,

LOCALISATION

Ensemble des lignes et de leurs supports ou équipements du réseau aérien actuel présent sur le périmètre du site natura 2000.

COUT ESTIMATIF annuel

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (euros)
Animation du groupe de travail	Action attribuée à la structure d'animation du DOCOB			
Modification, équipement ou neutralisation	mL équipement	?	Sur devis	Plafond à 100 000 €
TOTAL ACTION				100 000 €

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	A préciser
Union Européenne	FEADER	A préciser
Gestionnaire du réseau		A préciser

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009	2010	2011	2012	2013
Groupe de travail	X	X			
Modification, équipement		X	X	X	X

Acteurs de la mise en œuvre : : gestionnaires des réseaux, Etat, Structure d'animation du DOCOB ,...



CONSTAT

Depuis une vingtaine d'années les moyens mécaniques d'entretien des haies ont évolué et les pratiques qui y sont associées également.

On assiste donc à une très forte diminution en largeur des haies et la strate arbustive est très progressivement réduite en hauteur pour réaliser une haie nommée localement « haie touristique » de 1,5 mètres de hauteur avec quelques vieux arbres disséminés dans le linéaire.

En dehors, des problématiques de sécurité routière ou humaine, il convient de modifier les pratiques d'entretien des haies, notamment des bords de route et des chemins communaux afin de maintenir les conditions écologiques et paysagères initiales.

De même certaines collectivités territoriales ou communes sont propriétaires d'habitats ou d'habitats d'espèces communautaires. Une délégation de gestion auprès d'une structure gestionnaire adaptée permettrait d'y réaliser une gestion compatible avec la préservation de ce patrimoine communautaire.

Cette fiche action est présentée dans l'attente de la rédaction de la charte dans laquelle seront intégrées les modalités d'intervention.

OBJECTIFS

- Mettre en place un modèle d'entretien adapté des haies pour restaurer la fonctionnalité écologique et paysagère du réseau bocager en favorisant une mixité de type de haie.
- Mettre en place une gestion adaptée des habitats sur les domaines privés des communes ou collectivités locales.

MODALITES D'INTERVENTION

- Entretien vertical adapté (largeur minimale fonctionnelle de 2 mètres, présence de 3 strates et coupe au lamier) du réseau de haie en bordure du domaine public sauf recommandations liées à la sécurité routière ou la sécurité humaine.
- Le choix de la trame, du réseau et de son plan de gestion sera réalisée sur la base de groupes de travail lors de la phase d'animation.
- Conventonnement avec une structure gestionnaire adaptée pour la préservation du patrimoine communautaire sur le domaine privé des collectivités territoriales ou des communes.

POINTS DE CONTROLES

- **Présence du document contractuel signé avec la DAEE et les communes concernées.**
- **Observation d'un retour à la verticalité des pratiques de coupe.**

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, 1083, 1087*, 1088, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A133, A246, A255, A338.

LOCALISATION

Ensemble des territoires publics ou du domaine privé des collectivités locales ou des communes (haies et bernes des voies publiques, ensemble foncier accueillant des habitats d'intérêt communautaire).

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009	2010	2011	2012	2013
signature de la Charte		X X	X X	X X	X X

Acteurs de la mise en oeuvre : Structure d'animation du DOCOB, Conseil général de la Vienne, Communes, Collectivités territoriales.....

**CONSTAT**

La gestion d'un système bocager fonctionnel nécessite des connaissances techniques et écologiques permettant l'appropriation et la compréhension des méthodes de gestion adaptées à mettre en oeuvre.

La gestion, qui est actuellement réalisée, est destinée à assurer un aspect particulier de la structure de la haie (aspect « propre » et entretenu) parfois nécessaire à la sécurité routière mais surtout destiné à un « ressenti » des habitants ou touristes. Ce système n'est pas totalement compatible avec le maintien d'un système bocager fonctionnel.

Il s'agit de donner de nouvelles bases à la compréhension des rôles, de la composition et de la structure d'une haie fonctionnelle afin d'étudier les techniques adaptés au maintien d'un réseau.

OBJECTIFS

- Modifier les pratiques d'entretien des haies pour restaurer la fonctionnalité du réseau bocager.

MODALITES D'INTERVENTION

- Mettre en place un groupe de travail constitué de la Structure d'Animation, de la DIREN, de la DAEE, des maires des communes pour définir les zones de haies où la pratique de gestion actuelle par les collectivités sera modifiée.
- Mettre en place un module de formation en partenariat avec des experts (Chambre d'agriculture de la Vienne, Prom'Haie) à destination des agents de la DAEE et des communes concernés par le site Natura 2000.

POINTS DE CONTROLES

- **Fiches d'émargement.**
- **Programme de formation.**

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, 1083, 1087*, 1088, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A133, A246, A255, A338.

LOCALISATION

A définir à partir du groupe de travail

COUT ESTIMATIF annuel

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (euros)
Animation du groupe de travail	Action attribuée à la structure d'animation du DOCOB			
Module de formation	Heure/stagiaire	14	8 €	112 € / jours formés
TOTAL ACTION				112 € / stagiaire

Financements accordées sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	50 %
Conseil général Vienne	TDENS	50 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009	2010	2011	2012	2013
Groupe de travail					
Module de formation	X	X	X	X	X

Acteurs de la mise en œuvre : Structure d'animation du DOCOB, Conseil Général de la Vienne, Chambre d'Agriculture de la Vienne, Prom'haie,...

LE CONSTAT

Le périmètre actuel ne couvre pas l'ensemble des zones vitales pour certaines espèces communautaires ou habitats d'intérêt communautaire.

Le périmètre actuel n'est pas fonctionnel sur la gestion des risques identifiés quant à la préservation du patrimoine communautaire.

Un certain nombre d'éléments scientifiques liées à des études postérieures au diagnostic écologique sont apparus.

Il s'agit également de coupler les périmètres SIC et ZPS en un seul périmètre de référence.

LES OBJECTIFS GENERAUX

- **G1** - Prise en compte des zones nécessaires au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces communautaires et à la fonctionnalité du site dans son ensemble

LA STRATEGIE : Extension, fonctionnalité, DOCOB.

La mise en œuvre du DOCOB doit permettre la préservation du patrimoine communautaire grâce à un périmètre fonctionnel du site Natura 2000. Le nouveau périmètre doit prendre en compte environ 200 hectares supplémentaires afin de pouvoir assurer l'objectif de conservation.

LES ACTIONS

G1 Modifier le périmètre initial du site Natura2000.



CONSTAT

Le périmètre actuel du site Natura 2000 couvre 4251 hectares mais dans le tracé du périmètre un certain nombre d'habitats connus antérieurement ont été oubliés (bordure Est du Terrain militaire de Montmorillon) ou de nouveaux habitats doivent être intégrés et de manière marginale certains propriétaires ont souhaité intégrer des portions de leurs territoires, non pris en compte par méconnaissance de la fonctionnalité des milieux lors du tracé. Des inventaires complémentaires ont été réalisés et mettent en évidence la présence d'habitats de prairies riches en fleurs sur ces zones, la présence de chiroptères en chasse (issus de la colonie de « La Lande »), d'Oedicnème criard, d'Alouette lulu, de la Pie-grièche écorcheur, de Coulis cendré, de Triton marbré.

De même l'étude Argos/GPS en cours sur le Circaète Jean-le-Blanc a mis en évidence une exploitation quasi exclusive (en période de nourrissage) de certaines zones de prairies naturelles et temporaires qui sont en dehors du périmètre actuel mais directement limitrophes. Celles-ci font aujourd'hui l'objet d'une intervention foncière de la part du CREN afin d'assurer de manière pérenne le succès de reproduction d'un des fleurons avifaunistique du site.

Le périmètre actuel ne prend donc pas totalement en compte l'ensemble des zones vitales du patrimoine communautaire et la fonctionnalité des ZPS et SIC, en lien avec la gestion des problématiques liées à la conservation du patrimoine communautaire.

De même l'existence de deux périmètres est difficilement lisible par les acteurs locaux. Il s'agit de fondre les deux périmètres en une seule référence géographique.

OBJECTIFS

- Extension du périmètre du site Natura 2000 pour la désignation en Zone Spéciale de Conservation et Zone de Protection Spéciale d'un ensemble de gestion cohérent et fonctionnel afin de prendre en compte des habitats et la localisation

d'espèces d'intérêt communautaire qui ne sont pas inclus dans les périmètres actuels et qui ont été confirmés par des inventaires naturalistes entre 2002 et 2008.

MODALITES D'INTERVENTION

- Etendre le périmètre du site Natura 2000 en fonction des règlements en vigueur après la phase de consultation définie dans l'ordonnance du 11 avril 2001 (cf cartes 12, 12a et 12b).

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

6230*, 6410, 6430, 6510, 4020*, 4030, 8230, 9190, 9230, 91 E0*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, A080, A081, A082, A084, A133, A224, A229, A236, A238, A246, A255.

LOCALISATION

Bordure ouest et est du périmètre sur 211 ha supplémentaires ayant recueillis un avis positif de la part des propriétaires concernés ou concernées par des opportunités d'acquisitions foncières liées au CREN.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009	2010	2011	2012
Consultation		X	X	
Extension périmètre		X	X	X

Acteur de la mise en œuvre : Etat

LE CONSTAT

Le DOCOB est un outil spécifique au site qui en permet la planification et la gestion.

Sa validité est de 6 années maximum. Afin de pouvoir l'actualiser, un certain nombre d'indicateurs de gestion doivent être choisis et mis en place.

LES OBJECTIFS GENERAUX

- **H1** - Evaluer, à partir d'indicateurs de référence, l'évolution de l'état de conservation de l'habitat et des espèces communautaires.
- **H2** - Evaluer au fur et à mesure la mise en œuvre du DOCOB.
- **H3** - Evaluer la compatibilité de nouveaux projets sur l'équilibre et la valeur biologique du site.

LA STRATEGIE : DOCOB, habitat, espèces, projets.

La mise en œuvre du DOCOB doit permettre la préservation du patrimoine communautaire du site.

Un suivi scientifique du site et une assistance forte aux porteurs de projets locaux sont nécessaires pour évaluer la traduction concrète du DOCOB et surtout assurer une préservation dynamique et durable.

LES ACTIONS

H1-1 Suivis scientifiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaire suivant des indicateurs et des méthodes référencés.

H1-2 Suivi permanent de la qualité des eaux de l'hydrosystème du périmètre Natura 2000.

H1-3 Suivi bisannuel de l'évolution de l'assolement du site pour affiner les actions du DOCOB.

H2-1 Intégration des nouvelles connaissances sur le site et évaluation des actions dans les révisions du DOCOB.

H2-2 Programmation et évaluation de la stratégie d'action de la structure d'animation du DOCOB.

H3-1 Accompagnement des porteurs de projets locaux en lien avec le site et l'évolution socio-économique locale

H1-1

Suivis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire suivant des indicateurs et des méthodes référencés



CONSTAT

L'évaluation du bon état de conservation du patrimoine communautaire doit être réalisée au minimum une fois tous les 5 ans.

Dans un souci de rigueur scientifique et d'objectivité, les habitats et les espèces concernées doivent faire l'objet d'un suivi selon des méthodes et des indicateurs référencés au préalable.

OBJECTIFS

- Evaluer régulièrement l'état de conservation du patrimoine communautaire pour adapter les actions du DOCOB suivant les objectifs de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

MODALITES D'INTERVENTION : voir page suivante

LOCALISATION

Ensemble des zones recensées pour la présence de patrimoine communautaire.

COUT ESTIMATIF *annuel ou tri-annuel*

Désignation des opérations	Unité de référence	périodicité	Total TTC (euros)
Suivi quinquennal des habitats	Jour	Quinquennal	1 500 € / relevé / an
Suivi des espèces végétales d'intérêt communautaire	Jour	Tri-annuel	1 500 € / relevé / an
Suivi des Lépidoptères d'intérêt communautaire	Jour	Tri-annuel	1 500 € / relevé / an
Suivi des Odonates d'intérêt communautaire	Jour	Tri-annuel	1 500 € / relevé

Suivi des Coléoptères d'intérêt communautaire	Jour	Tri-annuel	1 500 € / relevé
Suivi des Amphibiens	Jour	annuel	2 500 € / relevé/ an
Suivi de la population de Cistude d'Europe	Jour	annuel	2 500 € / relevé/ an
Suivi de sites abritant des Chiroptères d'intérêt communautaire	Jour	annuel	1 300 € / relevé / an
Etude d'identification des territoires de chasse des Chiroptères	Jour	Quinquennal	5 000 €
Suivi des Ardéidés d'intérêt communautaire	Jour	Tri-annuel	1 200 € / relevé
Suivi des Busards cendré et Saint-Martin	Jour	4 jours / an	1 700 € / an
Etude utilisation de l'espace des busards et du Circaète Jean-le-Blanc	Sur devis		Plafonné à 20 000 €
Etude dynamique population du Héron pourpré	Jour	Quinquennal	1 700 €
Suivi de la population de Fauvette pitchou selon protocole spécifique	Sur devis		Plafonné à 2 000 €
Suivi Milan noir et Bondrée apivore	Jour	2 jours / an	850 € / an
Suivi Œdicnème criard, Alouette lulu et Pie-grièche écorcheur	Jour	4 jours / an	1 700 € / an
Suivi de l'Engoulevent d'Europe	Jour	2 jours / an	850 € / an

Protocoles Vigie-Nature MNHN	STOC-Capture	Jour	4 jours / an	1 600 € / an
	STOC-EPS ou STOC-site géré	Jour	6 jours / an	2 500 € / an
	Chiroptères	Jour	2 jours / an	600 € / an
	STREF	Jour	10 jours / an	3 000 € / an

Acteurs de la mise en œuvre : Etat , structure animatrice, structures naturalistes compétentes.....

Financements accordés sur la base de devis préalable. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 6230*, 6410, 6430, 6510, 4020*, 4030, 8230, 9190, 9230, 91 E0*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, 1083, 1087*, 1088, A023, A029, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A133, A224, A229, A236, A238, A246, A255, A302, A338, A026, A027, A127, A140, A031, A030, A074, A094,

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	100 %
Europe	FEADER	0%

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009	2010	2011	2012	2013
Inventaires annuels	X	X	X	X	X
Inventaires tri-annuels		X			X
Inventaires quinquénaux				X	X



MODALITES D'INTERVENTION

- Suivi des habitats prioritaires :
 - Habitats forestiers : relevés phytosociologiques avec les coefficients d'abondance-dominance de Braun-Blanquet.
 - Landes et Complexes de landes :
 - Relevé annuel sur des transects de 15 mL avec méthode des « points contacts » tous les mètres et quadrats de 1m² tous les 5 m avec relevés phytosociologiques par la méthode de Braun-Blanquet.
 - Observatoire photographique annuel des placettes de suivi avec 1 cliché à la verticale par an par quadrat et vue globale du milieu dans l'axe du transect.
 - Habitats tourbeux et formations herbeuses à Nard : relevés phytosociologiques avec les coefficients d'abondance-dominance de Braun-Blanquet.
 - Relevé GPS et cartographie SIG de l'étendue spatiale des habitats prioritaires ou très localisés.
- Suivi des stations botaniques remarquables :
 - Relevé en année 3 et 5 sur période d'observation favorable à partir de l'indicateur présence/absence pour les sites de présence bibliographique ou de présence certaine 2002.
 - Relevé GPS et cartographie SIG de la localisation des plantes patrimoniales
 - Observatoire photographique annuel de la station avec prise de vue normalisée.
- Suivi des populations d'Insectes d'intérêt communautaire
 - Suivi par pièges attractifs non destructifs (pièges à fruits ou lumineux) pour le suivi du Grand Capricorne et de la Rosalie des Alpes.
 - Suivi annuel par transect des populations de Cuivré des marais et de Damier de la Succise (intégration des transects dans le suivi Vigie-Nature STREF – cf. Suivi de la biodiversité).
- Suivi des populations d'Odonates par dénombrement des adultes et recherche d'exuvies, notamment pour affiner le statut de la Leucorrhine à gros thorax.
- Suivi de la population de Triton crêté :
 - relevé annuel avec l'indicateur présence/absence et recherche de comportements reproducteur.
 - comptage approfondi, tous les 3 ans, suivant la méthode De Lurry, par épuisement du stock sur une zone référencée.
- Suivi de la Cistude d'Europe:
 - Relevé en année 3 et 5 sur 3 périodes d'observation (mai, juin, juillet) à partir de l'indicateur présence/absence pour les sites de présence bibliographique ou de présence certaine 2002.
- Suivi des populations de Chauves-souris d'intérêt communautaire :
 - Suivi annuel dans le cadre du Suivi national des Chauves-Souris (voir protocole Suivi national des Chauves Souris – Suivi de la biodiversité).
 - Comptages en juin et janvier des individus présents dans le gîte de « La Lande ».
 - Etude d'identification des territoires de chasse à partir du gîte par détection ultra-sonore.
 - Recherche de nouveaux gîtes par enquête auprès des habitants des hameaux présents sur le périmètre Natura 2000.
- Suivi des populations d'oiseaux :
 - Suivi des oiseaux hivernants d'intérêt communautaire dans le cadre du comptage WETLANDS International à la mi-janvier de chaque année sur le périmètre Natura 2000 réalisé par les observateurs bénévoles.
 - Suivi des Ardéidés d'intérêt communautaire : dénombrement des nids sur les colonies de Héron pourpré en fin de saison de reproduction, recherche des indices de reproduction du Blongios nain et du Bihoreau gris.

- Suivi des populations de Bondrée apivore et Milan noir : recherche des couples cantonnés en période de reproduction
- Suivi des busards cendré et Saint-Martin : recherche des couples cantonnés en période de reproduction (avril à mi-mai).
- Suivi de la reproduction du Circaète Jean-le-Blanc : Recherche des indices reproducteurs en mars-début avril, confirmation du succès de la reproduction en juillet dans le cadre des activités de suivi de la gestion courante du Terrain militaire de Montmorillon par le Conservatoire.
- Suivi de la dynamique des populations de Fauvette pitchou en complément des protocoles STOC du MNHN (cf. protocoles STOC-EPS « espaces gérés » et STOC-Capture – Suivi de la biodiversité). Il semble important de définir un protocole spécifique de suivi sur la base des propositions du CSRPN.
- Suivi de la population d'Engoulevent d'Europe par points d'écoute crépusculaires et nocturnes en juin-début juillet (cf. protocole EPS « espaces gérés » - Suivi de la biodiversité).
- Suivi des populations d'Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur et Œdicnème criard.
- Identification des zones préférentielles d'utilisation de l'espace et de la relation entre « zones naturelles » et « espaces agricoles » par marquage et suivi ARGOS, GPS ou télémétrique des deux espèces de busards gris et du Circaète Jean-Le-Blanc.
- Identification des liens entre les populations de Héron pourpré de Brennes (36), ZPS des Etangs de Combourg (86) et ceux de la colonie du terrain militaire de Montmorillon par baguage coloré avec code alpha-numérique et contrôles visuel des individus marqués par le réseau classique d'observateurs bénévoles. Le statut de conservation de ce héron étant vulnérable à échelle européenne et en déclin en France et en Poitou-Charentes, il semble important d'étudier la dynamique démographique des colonies du site et les échanges avec les populations les plus proches.

▪ Suivi de la biodiversité du site : le programme Vigie-Nature du Muséum National d'Histoire Naturelle

- Protocole STOC-EPS « espaces gérés » du Muséum National d'Histoire Naturelle. L'option d'un troisième passage crépusculaire et

nocturne peut-être envisagée pour suivre les populations d'Engoulevent d'Europe.

- Protocole STOC-Capture sur le terrain militaire de Montmorillon ou les Landes de Sainte-Marie afin d'affiner les tendances de dynamique de population obtenues par le STOC-EPS.
- Protocole STREF spécifique au suivi des Rhopalocères.
- Suivi national des Chauves-Souris (10 à 15 points d'enregistrement de 4 minutes des ultra-sons émis et interprétation des résultats).

Chacun de ces protocoles est soumis à un principe de révision en fonction des données de terrain ; celle-ci étant soumise à une validation du comité de suivi du DOCOB et du CSRPN.

Les données de bases (nombres d'individus recensées, nombre de zones de présence inventoriées) recueillies pendant la phase d'élaboration du DOCOB, sont considérées comme seuil minimal d'alerte dans un premier temps.

Les résultats affinés de l'année n+1 de l'application du DOCOB réactualiseront ces niveaux d'alerte, éléments déclencheur d'une réunion anticipée d'un comité de pilotage et d'une révision du DOCOB.

**CONSTAT**

Les analyses de la qualité des eaux sont trop peu nombreuses pour mettre en évidence l'évolution de paramètres susceptibles de devenir dangereux pour le maintien des habitats liés à l'oligotrophie des eaux.

Il est indispensable de mettre en place des campagnes de suivi de la qualité des eaux et des sédiments afin de détecter au plus tôt les éventuelles évolutions défavorables des paramètres dangereux.

OBJECTIFS

- Prévenir le risque de disparition des habitats liés à l'oligotrophie des eaux et pouvoir affiner les mesures à mettre en place en suivant régulièrement la qualité des eaux de l'hydrosystème présent sur le périmètre Natura 2000.

MODALITES D'INTERVENTION

- Campagne annuelle d'analyse des eaux par un laboratoire agréé :
 - o Prélèvement d'échantillons en 6 points (Etangs Gardéché, Gadoret, Maxime, Fondu, étangs du Terrain d'ULM, l'amont de la Tourbière des Regeasses.
 - o Prélèvement d'échantillons sur quatre périodes (Janvier, avril, juillet, octobre) pour l'année 1 et 3
 - o Paramètres analysés :
 - PH, conductivité, O2 dissous, T°, DBO5, COD, Oxydabilité, MES, NO2, NO3, NH4, NTK, Orthophosphates, Phosphore total, Calcium, Magnésium, Sodium, Potassium, Chlorures, Sulfates, Hydrogencarbonates, et pesticides agricoles classiques.
- Campagne quinquennale d'analyse des sédiments par un laboratoire agréé sur Gadoret, Grolleau, Maxime et Fondu :
 - o Prélèvement d'échantillons au niveau de la bonde de l'étang et un point à l'arrivée des eaux à l'amont des étangs.
 - o Prélèvement d'échantillon en octobre.
 - o Paramètres analysés :
 - Plomb, Zinc, Fer, Cadmium, Chrome total, Cuivre, Nickel, Hydrocarbures totaux, H.P.A. (6 substances), Diuron, Glyphosate, Atrazine, Simazine.

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètre SIC

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 4020*, 4030, 91 E0*

LOCALISATION

Points de prélèvements référencés dans les modalités d'intervention.

COUT ESTIMATIF tri-annuel et quinquennal (sédiments)

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (euros)
Analyse qualité d'eau*	Echantillon	24/an	300 €	7 200 €
Analyse sédiments	Echantillon	8/an	650 €	5 200 €
TOTAL ACTION				12 400 €

*Complémentaires à celles des actions liées aux étangs

Financements accordées sur la base de devis préalable. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	100 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Suivi qualité d'eau	X	X	X	X	X	X
Suivi qualité sédiments		X				X

Acteurs de la mise en œuvre : Etat, structure animatrice, prestataires délégués compétents.

**CONSTAT**

L'évolution agricole des vingt dernières années met en évidence un changement radical de l'utilisation agricole de la surface des bassins versants topographiques et hydrogéologiques. Cette évolution rapide peut conduire à marginaliser ou rendre inopérantes ou inadaptées certaines actions du DOCOB.

OBJECTIFS

- Affiner en temps réel les actions du DOCOB par rapport au contexte agricole local.

MODALITES D'INTERVENTION

- Edition bisannuelle par les services de la DDAF de la Vienne, d'une cartographie SIG de l'assolement du périmètre Natura 2000 et d'un bilan synthétique d'évolution statistique.
- Mise en place d'une procédure de révision du DOCOB en cas de nécessité.

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 6230*, 6410, 6430, 6510, 4020*, 4030, 8230, 9190, 9230, 91 E0*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, 1083, 1087*, 1088, A023, A029, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A133, A224, A229, A236, A238, A246, A255, A302, A338, A026, A027, A127, A140, A031, A030, A074, A094,

LOCALISATION

Points de prélèvements référencés dans les modalités d'intervention.

COUT ESTIMATIF bisannuel

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (€uros)
Edition d'une carte et d'un rapport de synthèse	Action prise en charge par les services de l'Etat			
TOTAL ACTION				0 €

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Montant TTC	Taux
DDEA de la Vienne			

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009	2010	2011	2012	2013
	X		X		X

Acteurs de la mise en œuvre : Etat (DDAF, DIREN.)



CONSTAT

La démarche Natura 2000 est une démarche dynamique. Le Document d'Objectifs doit être évalué régulièrement.

Au regard de la première phase du DOCOB (analyse et de mise en place d'actions), un certain nombre d'éléments de connaissance doivent être approfondis dans les années à venir.

De plus, les politiques sectorielles influençant le contexte socio-économique des structures économiques présentes dans le périmètre Natura 2000 sont également en constante évolution.

Il convient donc d'adapter, si nécessaire, les actions du DOCOB en fonction des nouvelles données et au regard des objectifs généraux de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

OBJECTIFS

- Adaptation des actions du DOCOB du site Natura 2000 à la situation locale et en cohérence avec les objectifs de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

MODALITES D'INTERVENTION

- Adapter, si nécessaire, les actions du DOCOB du site Natura 2000 en fonction des propositions issues de la concertation locale par groupe de travail thématique et validées en comité de pilotage.

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 6230*, 6410, 6430, 6510, 4020*, 4030, 8230, 9190, 9230, 91 E0*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, 1083, 1087*, 1088, A023, A029, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A133, A224, A229, A236, A238, A246, A255, A302, A338, A026, A027, A127, A140, A031, A030, A074, A094,

LOCALISATION

Ensemble du site Natura 2000.

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire*	Total TTC (€uros)
Révision du DOCOB	Jour	20	450 €	8 000 €
TOTAL ACTION				8 000 €

**tarifs 2005 pouvant être soumis à une révision au moment de la révision.*

Financements accordés sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Montant TTC	Taux
Etat	FGMN	8 000 €	100 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Fréquence variable selon l'évolution du site

Acteurs de la mise en œuvre : Etat, structure d'animation du DOCOB...



CONSTAT

La démarche Natura 2000 est une démarche dynamique. Le Document d'Objectifs doit être évalué régulièrement et suivi annuellement par un COPIL.

L'animation de l'application du DOCOB est de la responsabilité d'une structure désignée après avis du COPIL. Il est donc nécessaire de programmer annuellement sa mission afin de répondre objectivement aux besoins du terrain en lien avec les objectifs du DOCOB.

OBJECTIFS

- Programmation annuelle des actions d'accompagnement de la structure d'animation pour une meilleure application du DOCOB.

MODALITES D'INTERVENTION

- Programmation et hiérarchisation des actions d'accompagnement à mettre en œuvre sur une année par le comité de suivi du DOCOB.
- Coordination de l'ensemble des groupes de travail thématiques, y compris ceux dont l'animation est déléguée à une autre structure.
- Suivi annuel de l'état d'avancement et évaluation de la réalisation de l'ensemble des actions.
- Faciliter la poursuite de la concertation locale et de la contractualisation des contrats Natura 2000.
- Réponse à toutes les sollicitations des partenaires et des acteurs locaux.

COÛT ESTIMATIF *annuel*

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (euros)
Fonctionnement structure d'animation du DOCOB	Jour	35 max	350 €	12 250 €
TOTAL ACTION				12 250 €

Financements accordées sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	50 %
Europe	FEADER	50 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009	2010	2011	2012	2013
Fonctionnement structure d'animation du DOCOB		X X	X X	X X	X X

Acteurs de la mise en œuvre : Etat, structure d'animation du DOCOB...



CONSTAT

La démarche Natura 2000 est une démarche dynamique qui doit tenir compte de l'évolution locale.

Le Document d'Objectifs propose des actions d'accompagnement des acteurs locaux et des projets, afin de garantir la prise en compte du patrimoine communautaire dans l'évolution socio-économique de la zone.

OBJECTIFS

- Soutenir l'élaboration de projets locaux permettant la poursuite de l'évolution socio-économique locale en lien avec le maintien du patrimoine communautaire.

MODALITES D'INTERVENTION

- Mise en place d'un groupe de travail permanent, chargé d'examiner en amont le volet incidence sur la conservation du patrimoine communautaire. Cet examen se réalise avec les porteurs de projets, les administrations, les experts pour l'ensemble des projets socio-économiques ayant un lien avec le site Natura 2000.

COÛT ESTIMATIF annuel

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (€uros)
Accompagnement des projets par une expertise extérieure	Jour	4	350 €	1 400 €
TOTAL ACTION				1 400 €

Financements accordées sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	50%
FEADER		50%

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Accompagnement projets	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Acteurs de la mise en œuvre : Etat, structure d'animation du DOCOB...

Fiches d'orientations
associées au DOCOB

LE CONSTAT

L'inventaire socio-économique a mis en évidence l'existence d'acteurs oeuvrant pour le développement du potentiel touristique du Pays Montmorillonnais, de structures privées d'accueil du public, de sentiers de randonnées, de points forts paysagers et d'activités pédagogiques ponctuelles.

Si certains projets restent encore à mettre en œuvre, d'autres sont plus avancés. L'existence du site Natura 2000 « Brandes de Montmorillonnais » peut devenir un atout dans le développement d'activités de services ou para-agricoles.

Il semble opportun, afin de renforcer la prise en compte et la gestion du patrimoine communautaire, d'accompagner certaines de ces activités et les mettre en synergie et en réseau.

LES OBJECTIFS GENERAUX

- **Or1** – Intégrer le site Natura 2000 dans les outils de valorisation économique et/ou de développement locaux.
- **Or2** – Mettre en œuvre des outils de communication auprès des différents publics en lien avec le site pour optimiser la prise en compte et la gestion de son patrimoine communautaire.
- **Or3** – Valoriser le site Natura 2000, son patrimoine humain et écologique auprès de la population locale et touristique à partir d'aménagements dédiés à la découverte.
- **Or4** – Former les acteurs du développement à l'accueil du public et à l'éducation à l'environnement.

LA STRATEGIE : labellisation, aménagement, équipement, communication, formation.

Le site Natura 2000 peut devenir un véritable atout pour les filières économiques ou de développement touristique local par son identité particulière.

A l'instar des Parcs Naturels Régionaux, le site Natura 2000 « Brandes de Montmorillon » est un territoire particulier qui peut être valorisé grâce à des outils et des équipements appropriés, voir devenir titulaire d'une labellisation nationale particulièrement recherchée.

LES ACTIONS

Or 1-1 Mise en œuvre expérimentale du label WWF « Gîtes PANDA » sur les structures d'accueil existantes ou en projet dans le périmètre et/ou en périphérie.

Or 2-1 Equipement des structures d'accueil avec des outils de découverte et de compréhension du patrimoine naturel du site.

Or 2-2 Création d'un programme d'animation annuel permettant au grand public, touristes et scolaires de découvrir le site et son patrimoine.

Or 2-3 Création et édition d'outils de communication et de promotion des structures d'accueil labellisées et des aménagements de découverte du site.

Or 3-1 Aménagement d'un sentier de randonnée agréé par la FNRP selon les normes en vigueur et équipé ponctuellement par des médias d'interprétation et des aménagements d'observation du milieu.

Or4-1 Mise en œuvre d'un module de formation à l'éducation à l'environnement pour les gestionnaires de structures d'accueil du site.

**CONSTAT**

Un des critères de labellisation « Gîtes PANDA » impose la mise à disposition du public accueilli d'un certain nombre d'outils de compréhension et de découverte du site naturel à proximité.

Un certain nombre d'outils doit être conçu et rassemblé dans une « malle pédagogique » présente dans chacun des gîtes qui prétendent à la labellisation.

Par ailleurs, la production de documents d'information et de sensibilisation à destination du grand public sera réalisée en dehors des structures d'hébergement et avec une diffusion la plus large possible.

OBJECTIFS

- Participer à l'éligibilité des structures d'accueil locale, candidates à la labellisation « Gîtes PANDA ».
- Mettre à disposition du grand public et des touristes accueillis, des outils de compréhension et de découverte du patrimoine communautaire du site.

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

- Constitution d'un groupe de travail encadré par une structure professionnelle d'éducation à l'environnement pour définir et élaborer le contenu de la « malle pédagogique ».
- Réalisation des malles pédagogiques à destination de chacune des structures d'accueil retenues.

POINTS DE CONTROLES

- **Présence accessible de la malle pédagogique dans les hébergements**

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 6230*, 6410, 6430, 6510, 4020*, 4030, 8230, 9190, 9230, 91 E0*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, 1083, 1087*, 1088, A023, A029, A072, A073, A080, A081,

A082, A084, A133, A224, A229, A236, A238, A246, A255, A302, A338, A026, A027, A127, A140, A031, A030, A074, A094,

LOCALISATION

Gîtes labellisés situés dans le périmètre ou à proximité

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (Euros)
Etude préalable et groupe de travail	jour	30	200 €	6 000 €
Malle pédagogique	Malle		Sur devis	Plafonné à 1200 €
TOTAL ACTION (si cohérent)				Mini 7200 €

Financements accordées sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009	2010	2011	2012	2013
Etude préalable		X	X		
MAD malles pédagogiques		X	X	X	X

Or2-1

Equipement des structures d'accueil avec des outils de découverte et de compréhension du patrimoine naturel du site



CONSTAT

Le site Natura 2000 « Brandes de Montmorillon » possède des structures d'accueil privées de type gîtes ruraux et des projets complémentaires se font jour.

Si le label « gîtes de France » permet de drainer une clientèle et bénéficier d'un réseau de promotion, il ne prend pas en compte leur particularité liée à l'identité Natura 2000.

Le label développé par le WWF France « Gîtes PANDA », développée dans les Parcs Naturels Nationaux ou Régionaux, les Réserves Naturelles, est de nature à apporter un réseau de promotion et de clientèle supplémentaire.

Cependant ce label n'a encore jamais été attribué à l'intérieur d'un périmètre Natura 2000 mais le WWF est prêt à étudier, dans un contexte expérimental, le cas du site sus-cité.

OBJECTIFS

- Permettre la prise en compte du patrimoine communautaire à travers son intégration et une valorisation dans une filière économique.
- Valoriser l'identité écologique et culturelle du site et ses particularités.
- Intégrer un réseau de promotion auprès d'une clientèle particulière.

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

- Cf. Critères d'éligibilité du WWF pour la labellisation « Gîtes PANDA » annexés.

LOCALISATION

Structures de promotion et d'accueil du site Natura 2000 et/ou périphérie

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (Euros)
Labellisation PANDA	Gîte		Sur devis	? €
TOTAL ACTION (si cohérent)				? €

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
Réalisation de l'ouvrage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X



CONSTAT

« L'émerveillement est le premier pas vers la préservation de la nature » N. HULOT.

Il existe des initiatives locales en matière d'éducation à l'environnement. Faute de moyens nécessaires, ces initiatives sont peu nombreuses et souvent isolées ou trop localisées dans le temps et l'espace.

Seul un véritable programme d'animations pluriannuelles et coordonné peut permettre et pérenniser cet « émerveillement » et cette connaissance à l'environnement du site.

OBJECTIFS

- Permettre une meilleure connaissance du patrimoine communautaire du site pour en renforcer la préservation et la gestion.
- Mettre en synergie toutes les initiatives, les compléter pour en pérenniser l'action et l'efficacité.

MODALITES D'INTERVENTION

- Création d'une animation à destination du grand public, des touristes et de la population locale.
- Création de modules d'intervention par cycles scolaires des écoles situées à proximité du site.
- Soutien des initiatives locales (marche de Saint-Léomer, ...) en y associant un éducateur à l'environnement professionnel.

POINTS DE CONTROLES

- **Présence d'articles de presse ou reportages radiophoniques citant le site Natura 2000.**
- **Tenue d'un cahier d'enregistrement des participants.**

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 6230*, 6410, 6430, 6510, 4020*, 4030, 8230, 9190, 9230, 91 E0*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, 1083, 1087*, 1088, A023, A029, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A133, A224, A229, A236, A238, A246, A255, A302, A338, A026, A027, A127, A140, A031, A030, A074, A094,

LOCALISATION

Périmètre du site Natura 2000

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (€uros)
Cycle d'animation Gd public / an	Jour	1	250	250 €
Cycle d'animation Scolaire / an (hors bus)	½ journée	60	150	7 500 €
Educateur à l'environnement / an	Jour	2	250	500 €
TOTAL ACTION (si cohérent)				8 250 € / an

Financements accordées sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Réalisation de l'ouvrage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Or2-3

Création et édition d'outils de communication et de promotion des structures d'accueil labellisées et des aménagements de découverte du site



CONSTAT

Une partie des actions de ce Docob nécessitent d'être accompagnées avec des outils de communication destinés à les promouvoir.

Ces outils vont permettre d'optimiser leur mise en œuvre et la réalisation de leurs objectifs spécifiques.

A ce jour seul le guide de « Gîtes de France » constitue le seul outil de communication et il ne met pas en exergue l'identité particulière du site. Les publics liés à cette identité ne sont donc pas touchés.

OBJECTIFS

- Promouvoir pour optimiser la mise en œuvre des actions.

MODALITES D'INTERVENTION

- Outils de communication à définir avec l'animation d'un groupe de travail rassemblant les acteurs du développement touristique et de la mise en œuvre du Document d'Objectifs.

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 6230*, 6410, 6430, 6510, 4020*, 4030, 8230, 9190, 9230, 91 E0*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, 1083, 1087*, 1088, A023, A029, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A133, A224, A229, A236, A238, A246, A255, A302, A338, A026, A027, A127, A140, A031, A030, A074, A094,

LOCALISATION

Structures de promotion et d'accueil du site Natura 2000 et/ou périphérie.

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (euros)
Outil de promotion				Plafond à 2000 €
TOTAL ACTION				€

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011	2012	2013
Réalisation de l'ouvrage	X	X	X	X			



CONSTAT

Le site est parcouru par un certain linéaire de chemins ruraux, dont certains permettent de visualiser ses composantes paysagères, écologique et humaines.

La labellisation en « Gîtes PANDA » impose la présence à proximité des structures d'aménagements de circulation, de découverte et de compréhension du patrimoine humain et naturel abrité par le site.

Sur la base de l'existant et moyennant quelques adaptations, il est aisé de concevoir de tels aménagements pour répondre aux critères de labellisation mais également pour permettre à la population locale de re-découvrir un patrimoine naturel local.

OBJECTIFS

- Aménager pour faire découvrir, faire comprendre et donner envie de préserver.
- Aménager pour répondre à des critères de labellisation ayant des répercussions économiques.

MODALITES D'INTERVENTION

- Définition d'un linéaire de chemin rural à labelliser en sentier de randonnée agréé par la FFRP et répondant à ses critères.
- Equipement de ce linéaire d'un balisage agréé et d'un outil de promotion à diffuser.
- Mise en place d'une réglementation spécifique aux véhicules motorisés autres que ceux nécessaires à la gestion et aux ayants-droits, aux animaux de compagnie autres que ceux nécessaires à la gestion cynégétique, en accord avec les communes concernées.
- Aménagement de médias d'interprétation le long de son parcours ou sur des points forts privilégiés (site du CREN, point paysager ou culturel).

- Aménagement d'un observatoire à faune permettant au public d'observer la vie sauvage sans la troubler.

POINTS DE CONTROLES

- **Balisage opérationnel.**
- **Médias d'interprétation en place.**
- **Relevés mensuels de l'éco-compteur.**

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 6230*, 6410, 6430, 6510, 4020*, 4030, 8230, 9190, 9230, 91 E0*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, 1083, 1087*, 1088, A023, A029, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A133, A224, A229, A236, A238, A246, A255, A302, A338, A026, A027, A127, A140, A031, A030, A074, A094,

LOCALISATION

Périmètre du site Natura 2000

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (euros)
Sentier FFRP (balisage, plaquette, ...)	Forfait			Plafonné à 1 500 €
Etude préalable à l'interprétation	Etude	1	10 672 €	10 672 €
Médias d'interprétation	Médias	10 ?	3 000 €	30 000 €
Observatoire à faune	Equipement	1	15 000 €	15 000 €
Réglementation spécifique (panneaux)	Unité	4	300 €	1 200 €
Eco-compteur	Unité	1	2 000 €	2 000€
TOTAL ACTION				60 372 €

Financements accordées sur la base de devis réalisables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
Réalisation de l'ouvrage	X	X	X	X	X	X				



CONSTAT

Faire de l'éducation à l'environnement et/ou guider un public dans un milieu naturel exige des compétences particulières qui ne sont pas naturelles chez les gestionnaires de structures d'accueil en place ou à venir.

Ceux-ci, dans le cadre de leur implication dans la mise en œuvre d'une valorisation du site Natura 2000, ont souhaité pouvoir bénéficier de modules de formation en la matière.

Cette formation permettra de renforcer l'optimisation des différents outils de valorisation et de communication qui seront mis en place dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.

OBJECTIFS

- Acquérir des compétences en matière d'accompagnement et d'éducation à l'environnement.
- Optimiser la valorisation du patrimoine communautaire sans en modifier les conditions nécessaires à son développement écologique.

MODALITES D'INTERVENTION

- Création de modules de formation en lien avec les objectifs et encadrement de la formation par une structure spécialisée dans les domaines de compétences.

POINTS DE CONTROLES

- **Fiches d'émargement.**
- **Programme de formation.**

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 6230*, 6410, 6430, 6510, 4020*, 4030, 8230, 9190, 9230, 91 E0*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, 1083, 1087*, 1088, A023, A029, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A133, A224, A229, A236, A238, A246, A255, A302, A338, A026, A027, A127, A140, A031, A030, A074, A094,

LOCALISATION

Structures de promotion et d'accueil du site Natura 2000 et/ou périphérie.

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (Euros)
Modules de formation	jours	5	2 000	10 000 €
TOTAL ACTION				10 000 €

Financements accordées sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

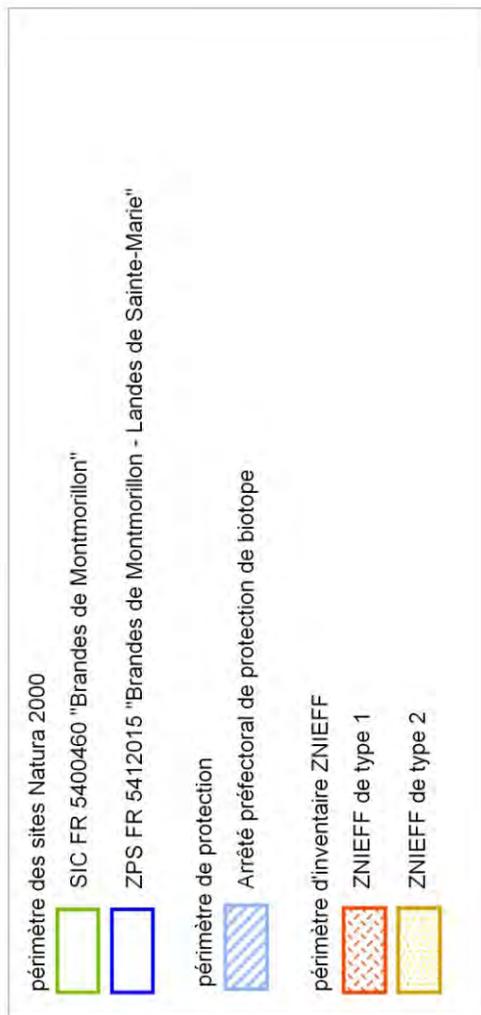
CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009	2010	2011	2012	2013
Réalisation de l'ouvrage	X	X			

ANNEXES - CARTOGRAPHIES

- 1- Périmètre du site : SIC FR 5400460 (Brandes de Montmorillon) et ZPS FR5412015 (Brandes de Montmorillon – landes de Ste Marie)
- 2- Périmètres de protection et d'inventaire
- 3- Cartographie des Habitats d'intérêt communautaire
 - 3.a Cartographie des Habitats – Zoom Nord- Ouest
 - 3.b Cartographie des Habitats – Zoom Nord-Est
 - 3.c Cartographie des Habitats – Zoom Sud-Ouest
 - 3.d Cartographie des Habitats – Zoom Sud-Est
 - 3.e Cartographie des Habitats – Zoom Tourbière des Régeasses
 - 3.f Cartographie des Habitats – Zoom Tourbière des Fraissines
- 4- Cartographie des espèces floristiques et faunistiques (hors Oiseaux) d'intérêt communautaire (Directive Habitats-Faune-Flore)
- 5- Cartographie des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (Directive Oiseaux)
- 6- Cartographie des habitats d'espèces d'oiseaux communautaires
- 7- Cartographie des types de production par exploitation
- 8- Cartographie de l'assolement agricole
- 9- Localisation de l'irrigation et du drainage agricole
- 10- Localisation des contractualisations CTE
- 11- Localisation des parcelles sous gestion CREN
- 12- Propositions d'extension des périmètres N2000
 - 12.a Propositions d'extension des périmètres N2000 – Zoom Sud-Ouest
 - 12.b Propositions d'extension des périmètres N2000 – Zoom Nord-Ouest
 - 12.c Propositions d'extension des périmètres N2000 – Zoom Nord-Est
 - 12.d Propositions d'extension des périmètres N2000 – Zoom Sud-Est
 - 12.e Propositions du nouveau périmètre N2000







périmètre des sites Natura 2000



SIC FR 5400460 "Brandes de Montmorillon"



ZPS FR 5412015 "Brandes de Montmorillon et Landes de Sainte-Marie"

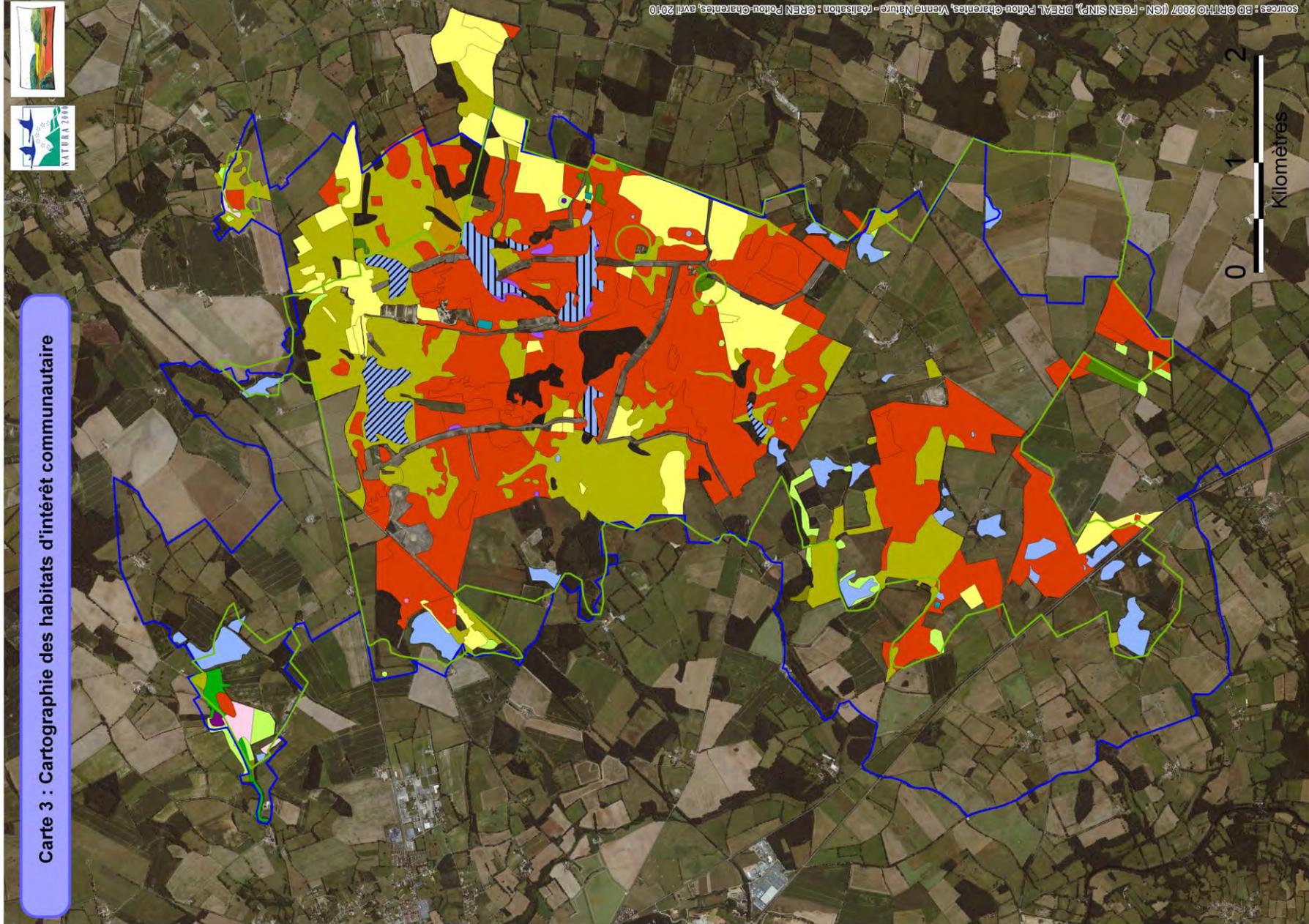
Habitats d'intérêt communautaire

-  Chénaiées acidophiles à Quercus robur des plaines sablonneuses [9190]
-  Chénaiées galicio-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica [9230]
-  Dépression sur substrats tourbeux du Rynchosporion [7150]
-  Etangs eutrophes et Eaux oligo-mésotrophes [3131, 3132, 3140, 3150]
-  Forêts alluviales résiduelles [91E0*]
-  Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux [6230]
-  Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix [4020*]
-  Landes sèches européennes et Landes humides atlantiques [4030, 4020*]
-  Marais calcaires à Cladium mariscus et Carex davalliana [7210*]
-  Mares temporaires méditerranéennes [3170*]
-  Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires [6430]
-  Prairies humides à Molinie [6410]
-  Prairies maigres de fauche de basse altitude [6510]
-  Tourbières basses alcalines [7230]
-  Tourbières de transition et tremblantes [7140]

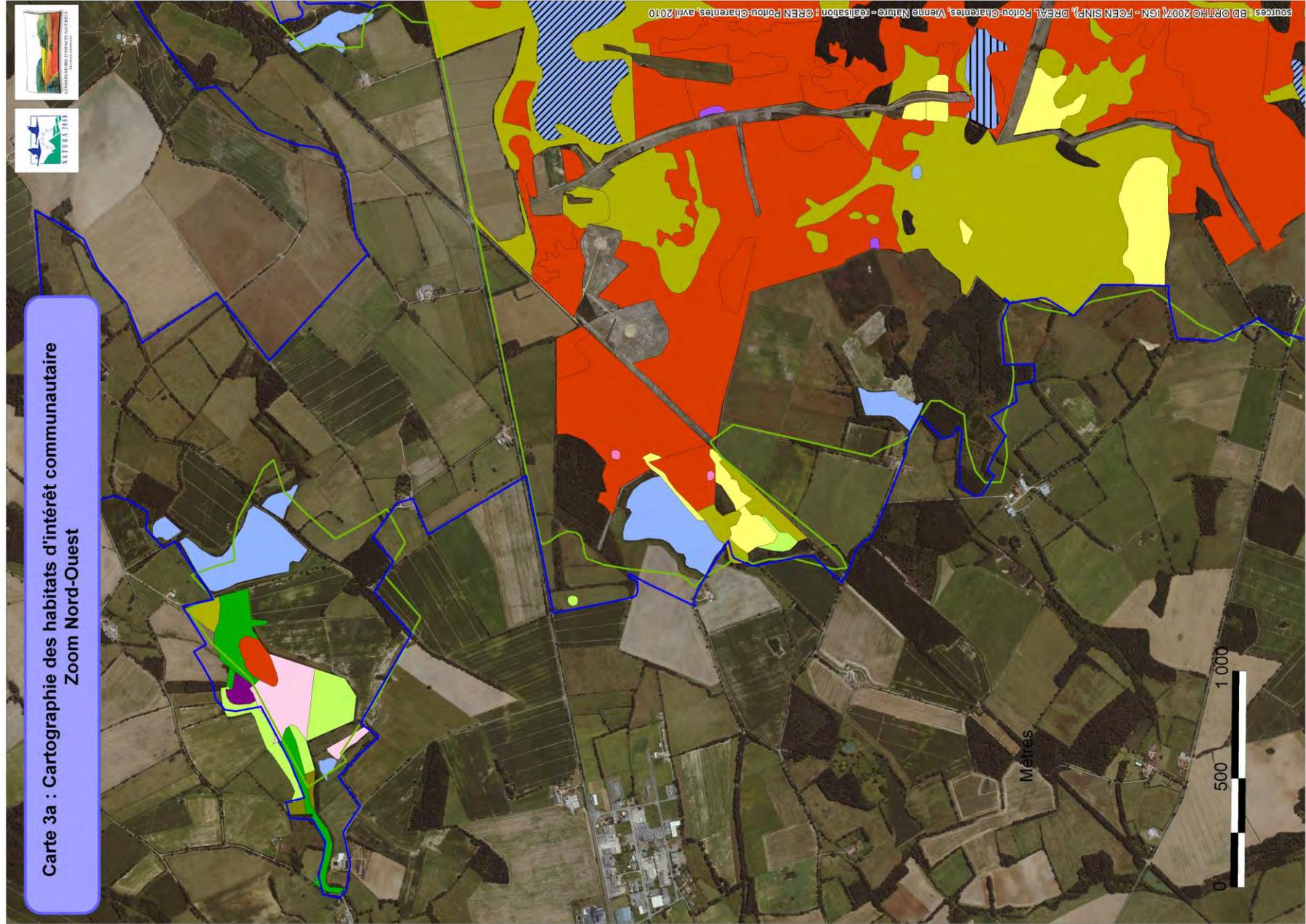
habitats associés aux habitats aquatiques

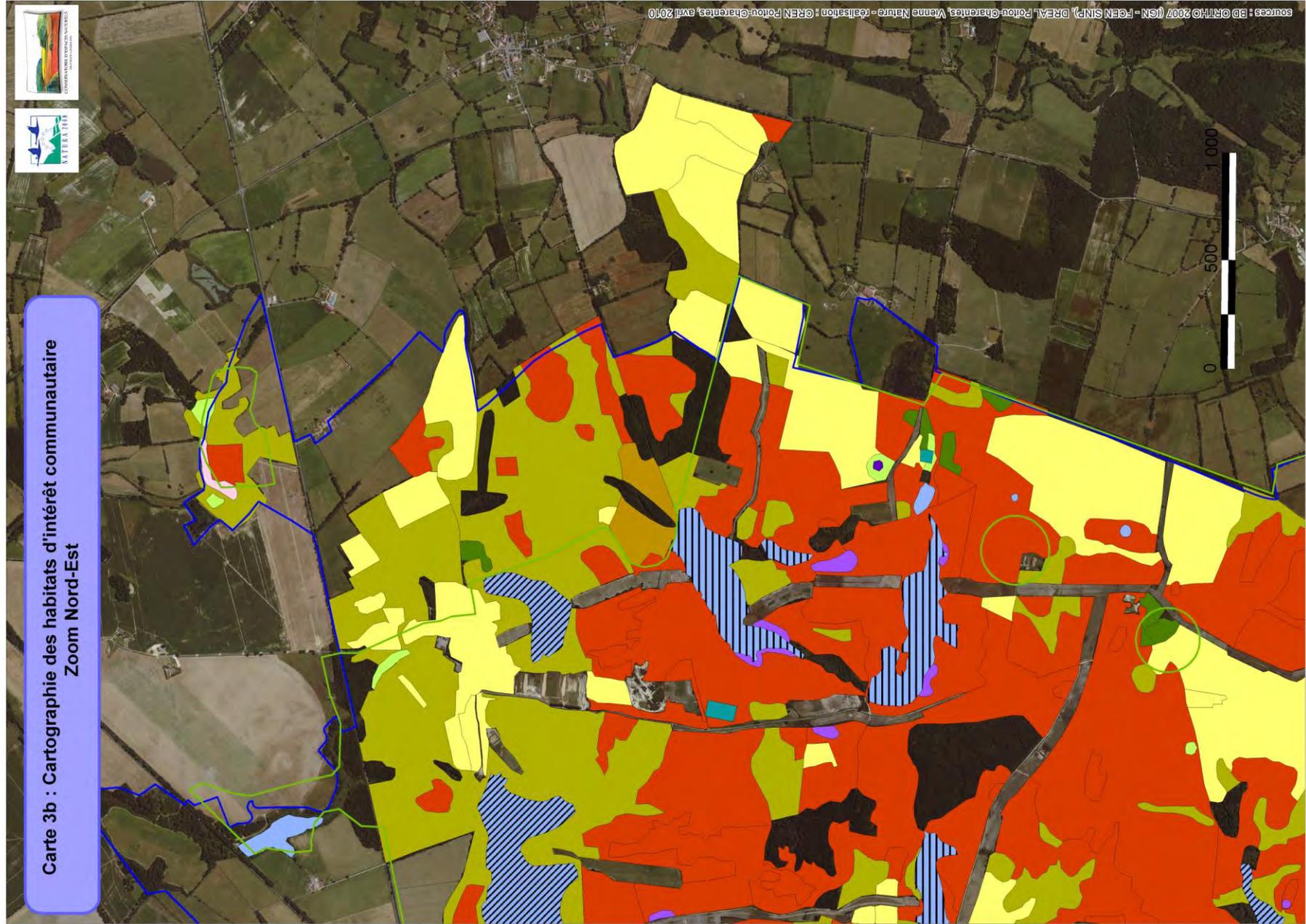


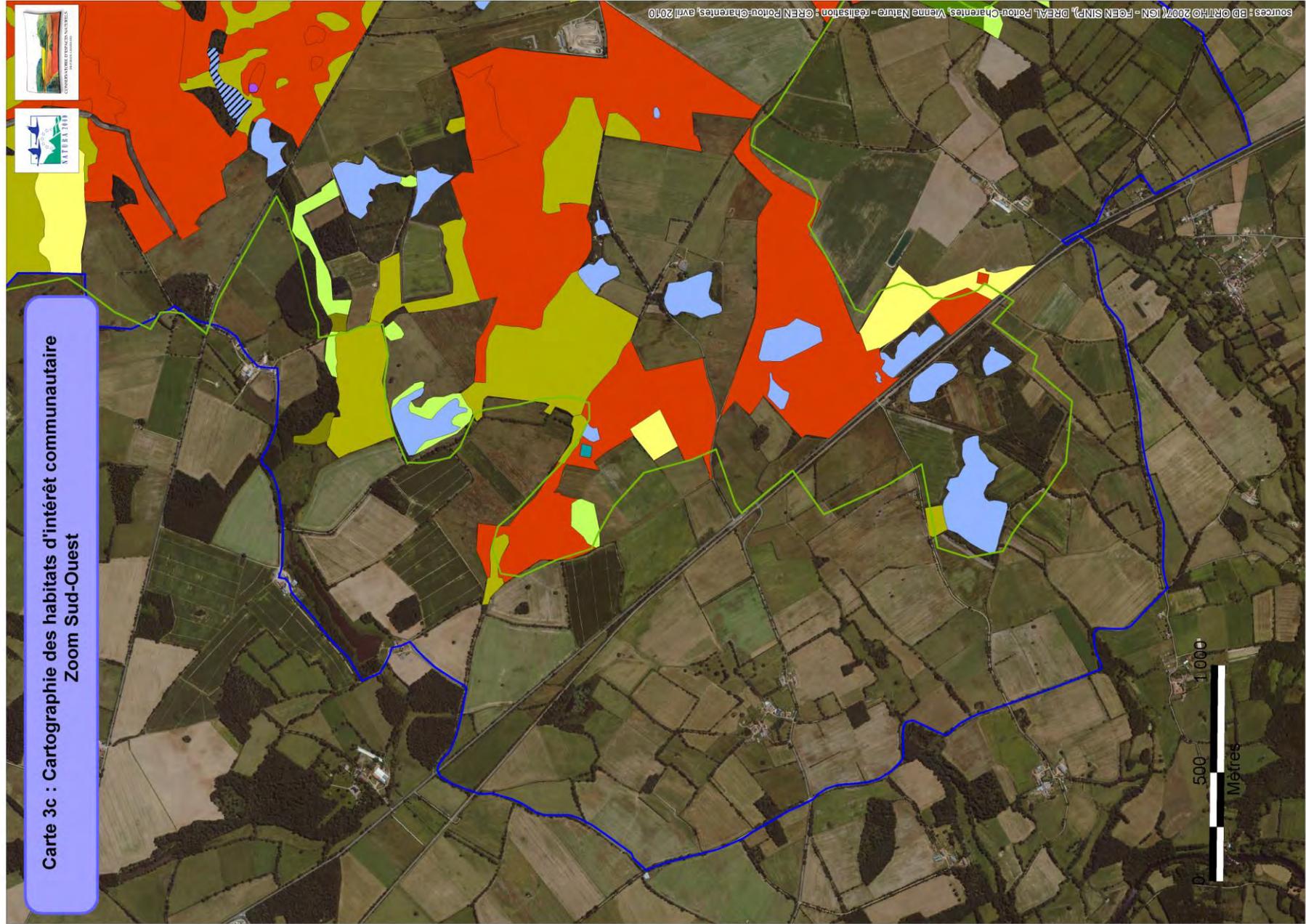
- Eaux oligotrophes avec végétation annuelle des rives exondées [3132]
- Eaux oligotrophes avec végétation annuelle des rives exondées et avec végétation à Littorella ou Isoetes [3131]



Carte 3 : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire



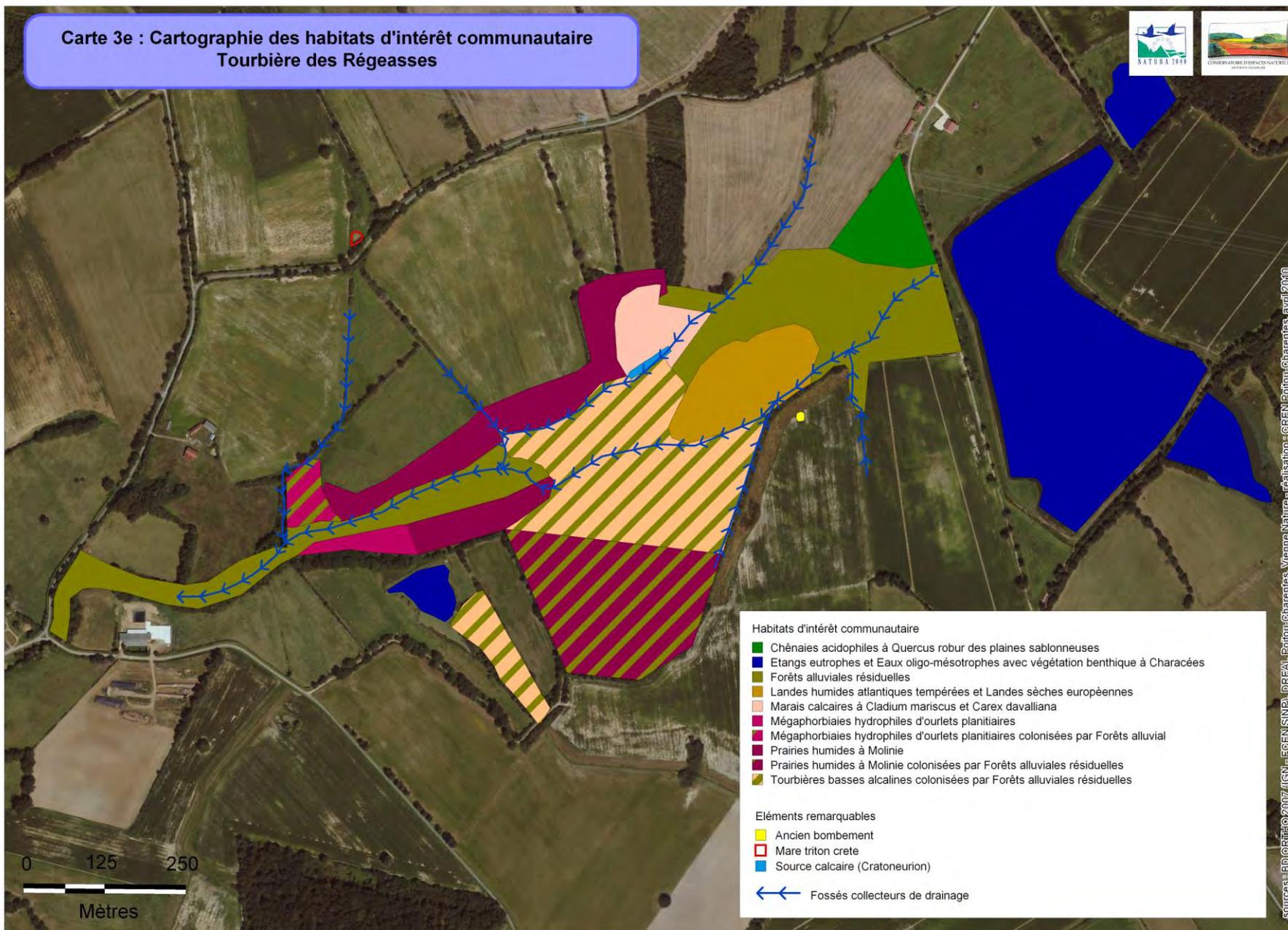






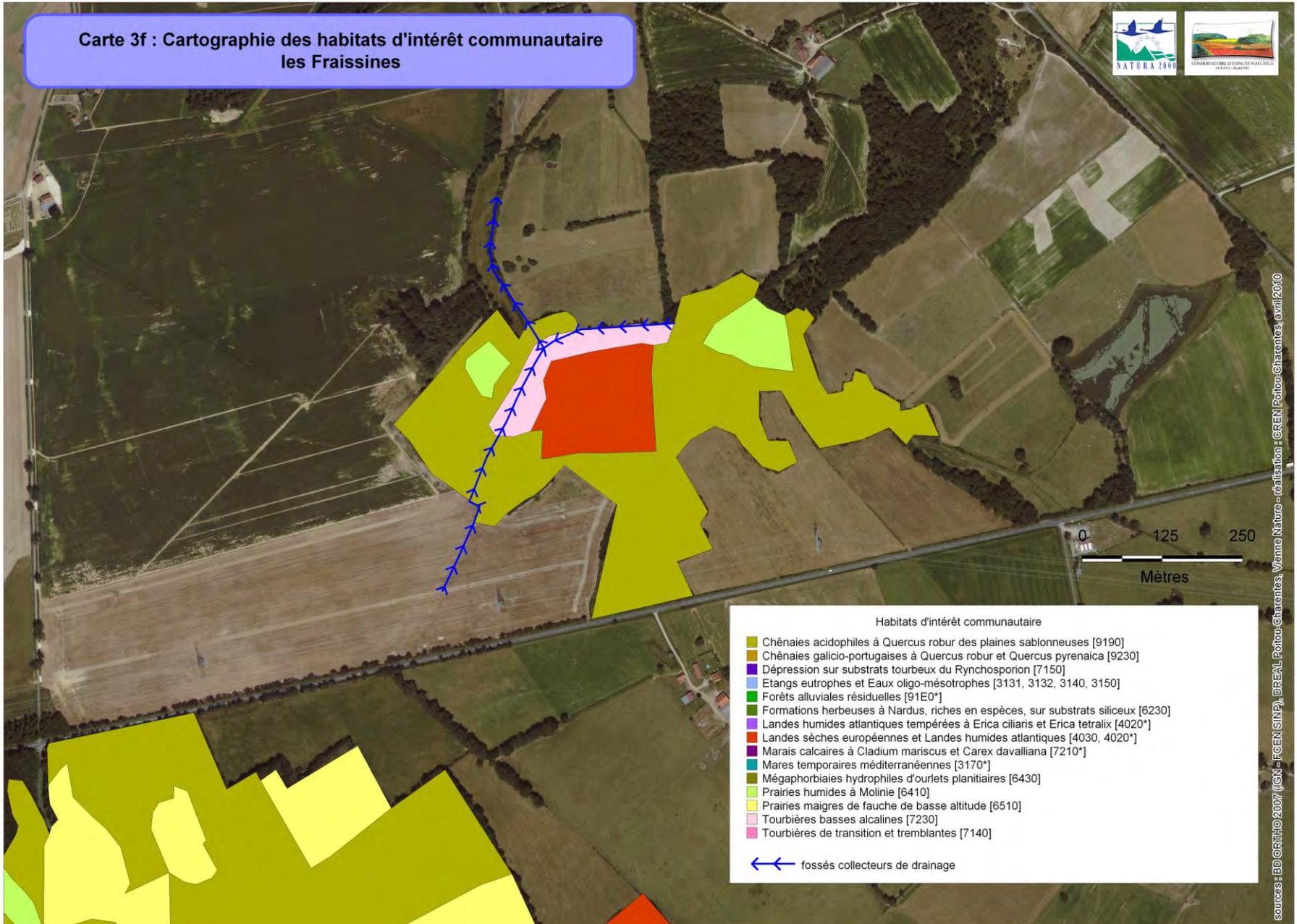
**Carte 3d : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire
Zoom Sud-Est**

Carte 3e : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire
Tourbière des Régeasses



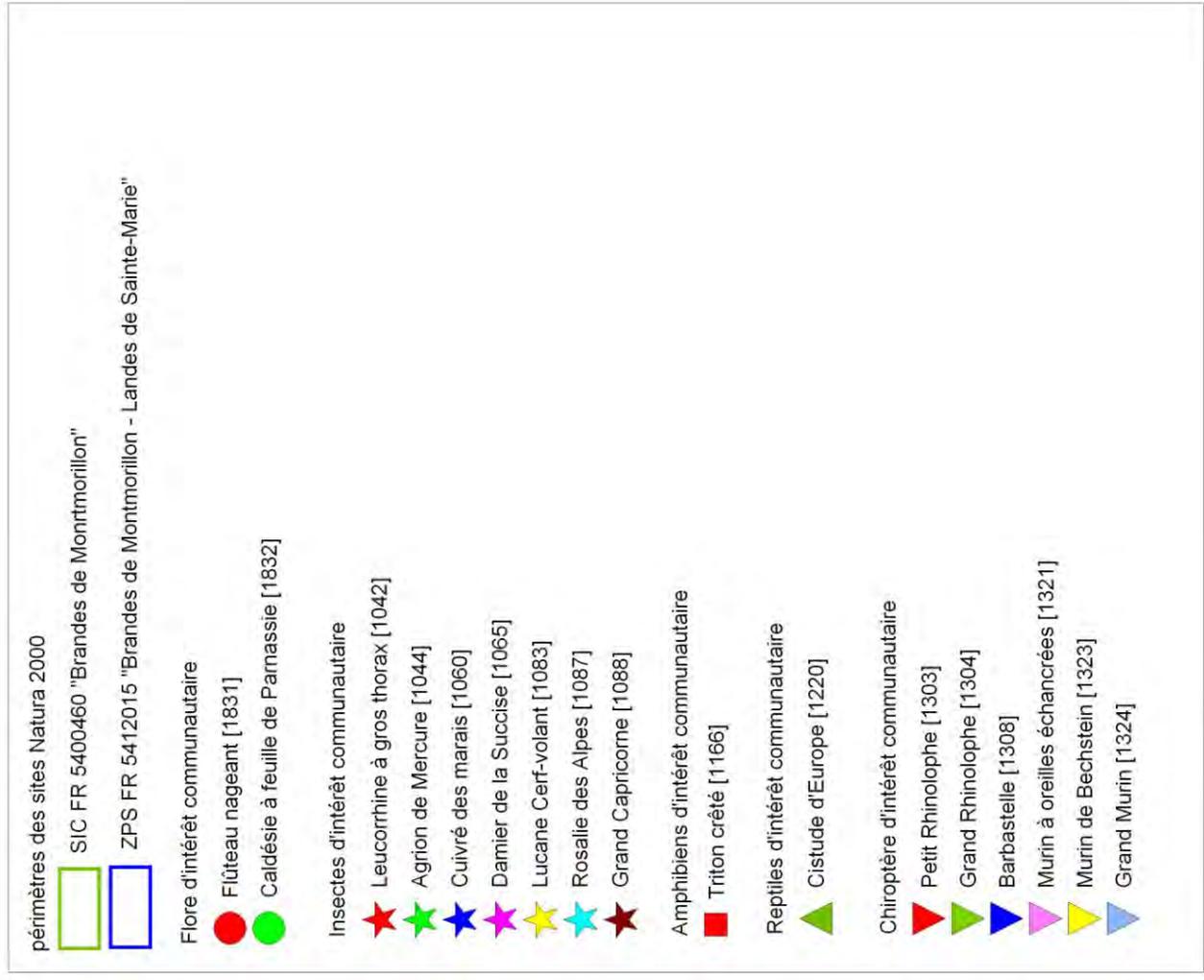
sources : BD Carthage 2007 (IGN - FCEN - SNP), DREAL Poitou-Charentes, Vienne Nature - réalisation ©REN Poitou-Charentes, avril 2010

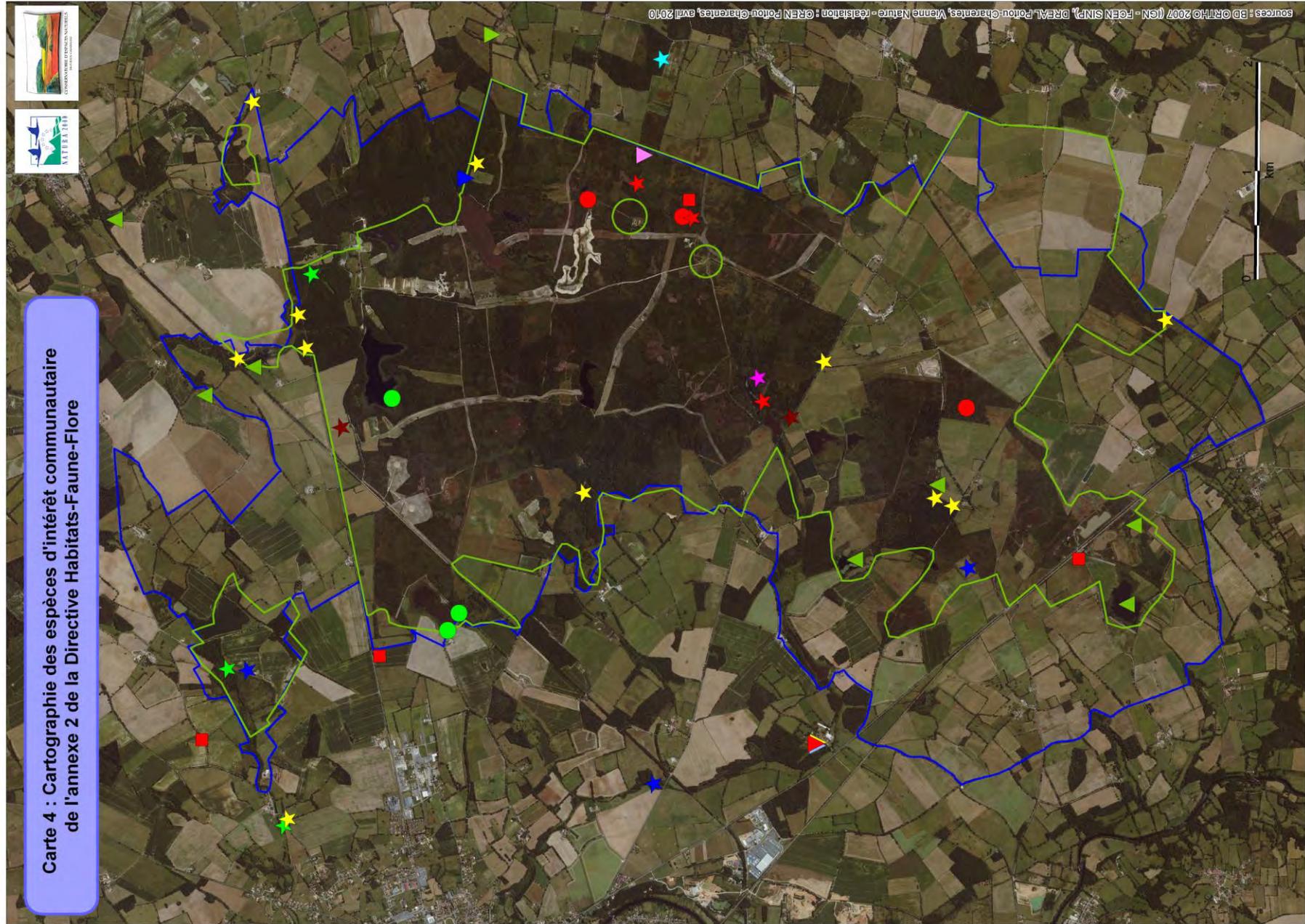
Carte 3f : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire
les Fraissines

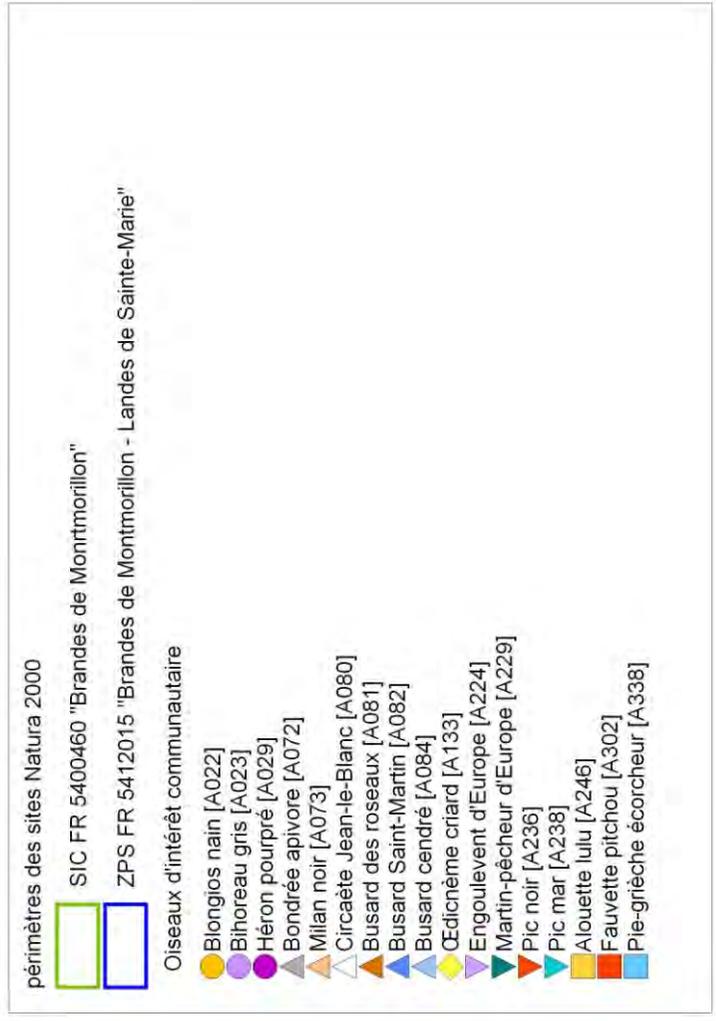


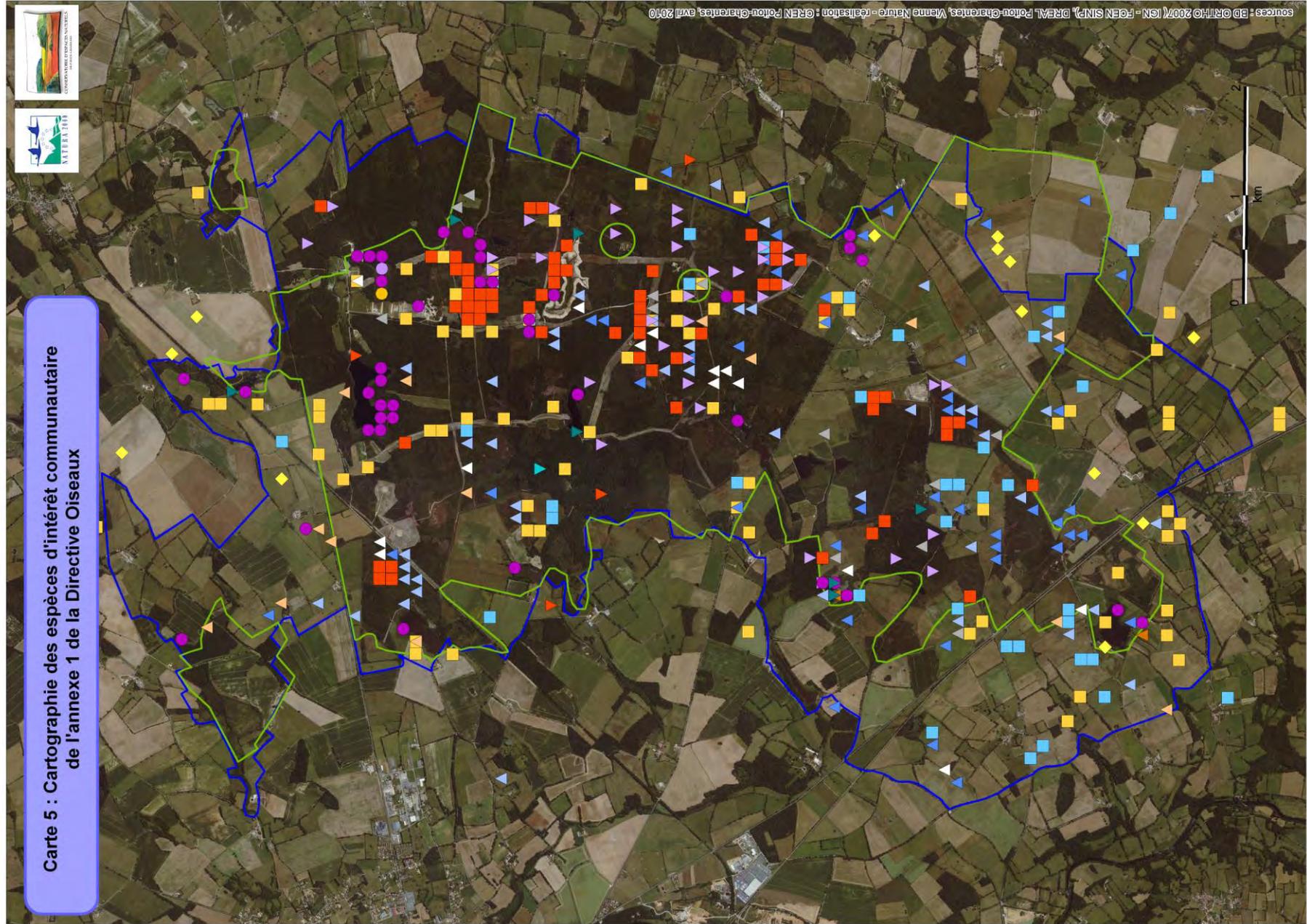
- Habitats d'intérêt communautaire
- Chênaies acidophiles à *Quercus robur* des plaines sablonneuses [9190]
 - Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica* [9230]
 - Dépression sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion* [7150]
 - Etangs eutrophes et Eaux oligo-mésotrophes [3131, 3132, 3140, 3150]
 - Forêts alluviales résiduelles [91E0*]
 - Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux [6230]
 - Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* [4020*]
 - Landes sèches européennes et Landes humides atlantiques [4030, 4020*]
 - Marais calcaires à *Cladium mariscus* et *Carex davalliana* [7210*]
 - Mares temporaires méditerranéennes [3170*]
 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires [6430]
 - Prairies humides à *Molinie* [6410]
 - Prairies maigres de fauche de basse altitude [6510]
 - Tourbières basses alcalines [7230]
 - Tourbières de transition et tremblantes [7140]
- ← fossés collecteurs de drainage

sources : BD ORTHO 2007 (IGN - FCEN SINA), DREAL Poitou-Charentes, Vienne Nature - réalisation : GREN Poitou-Charentes, avril 2010

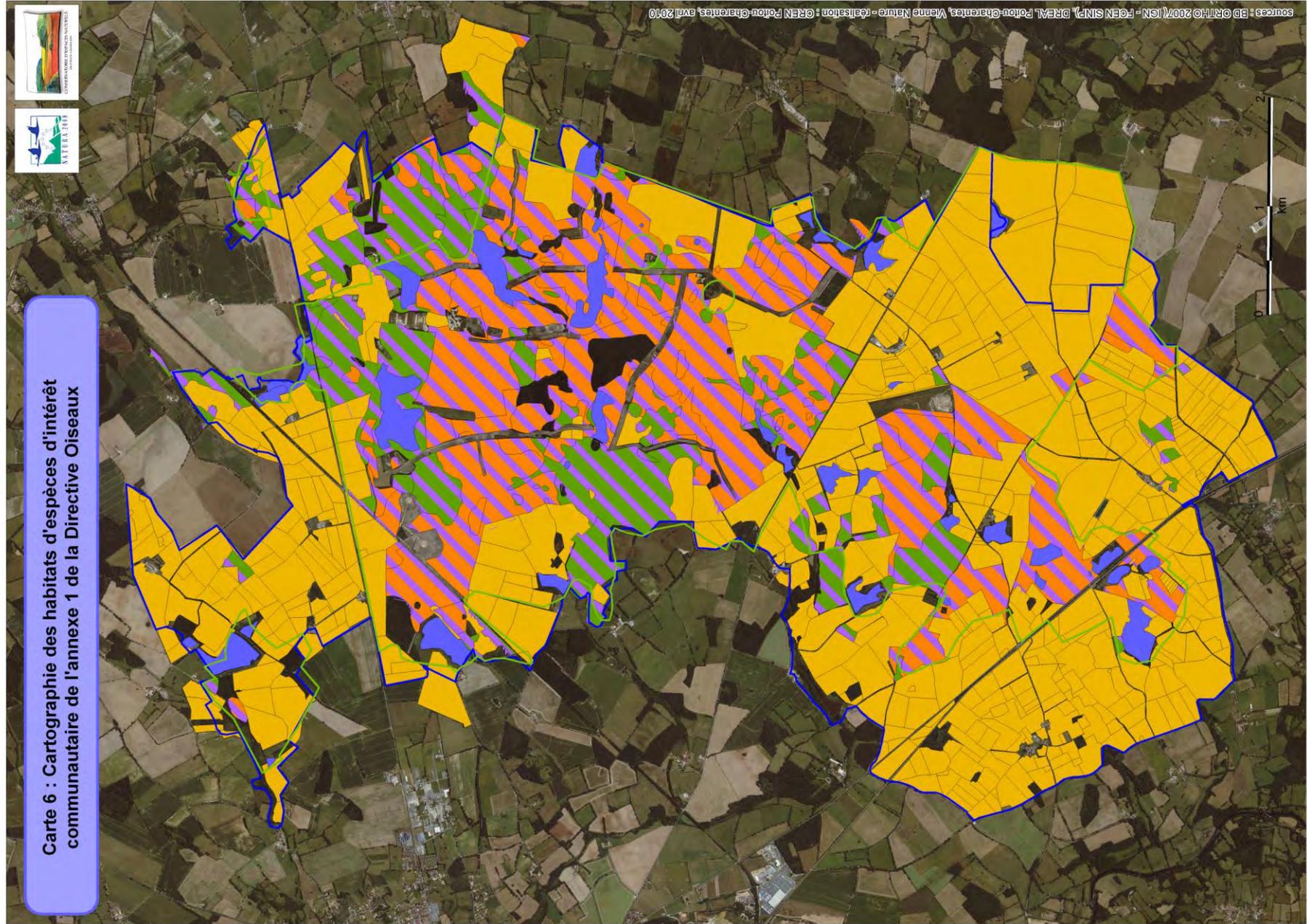


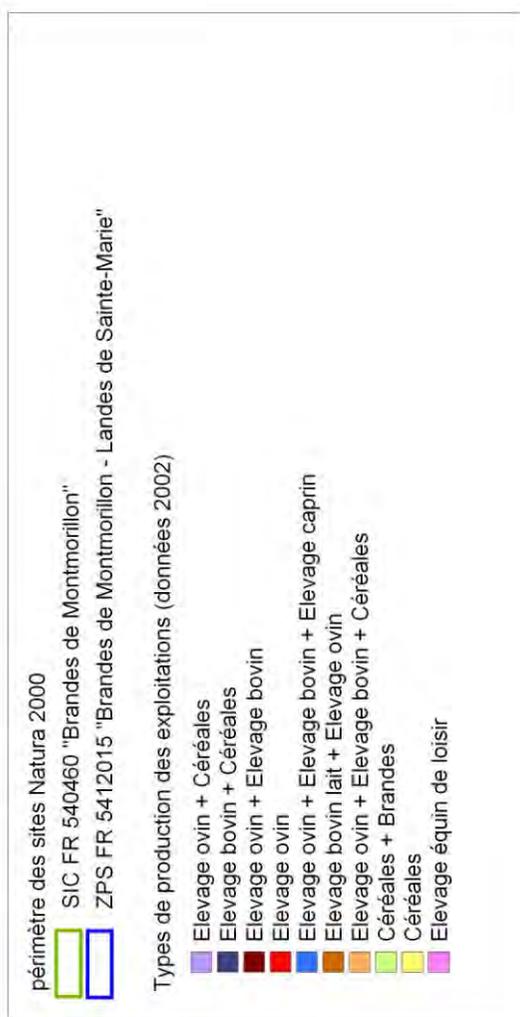


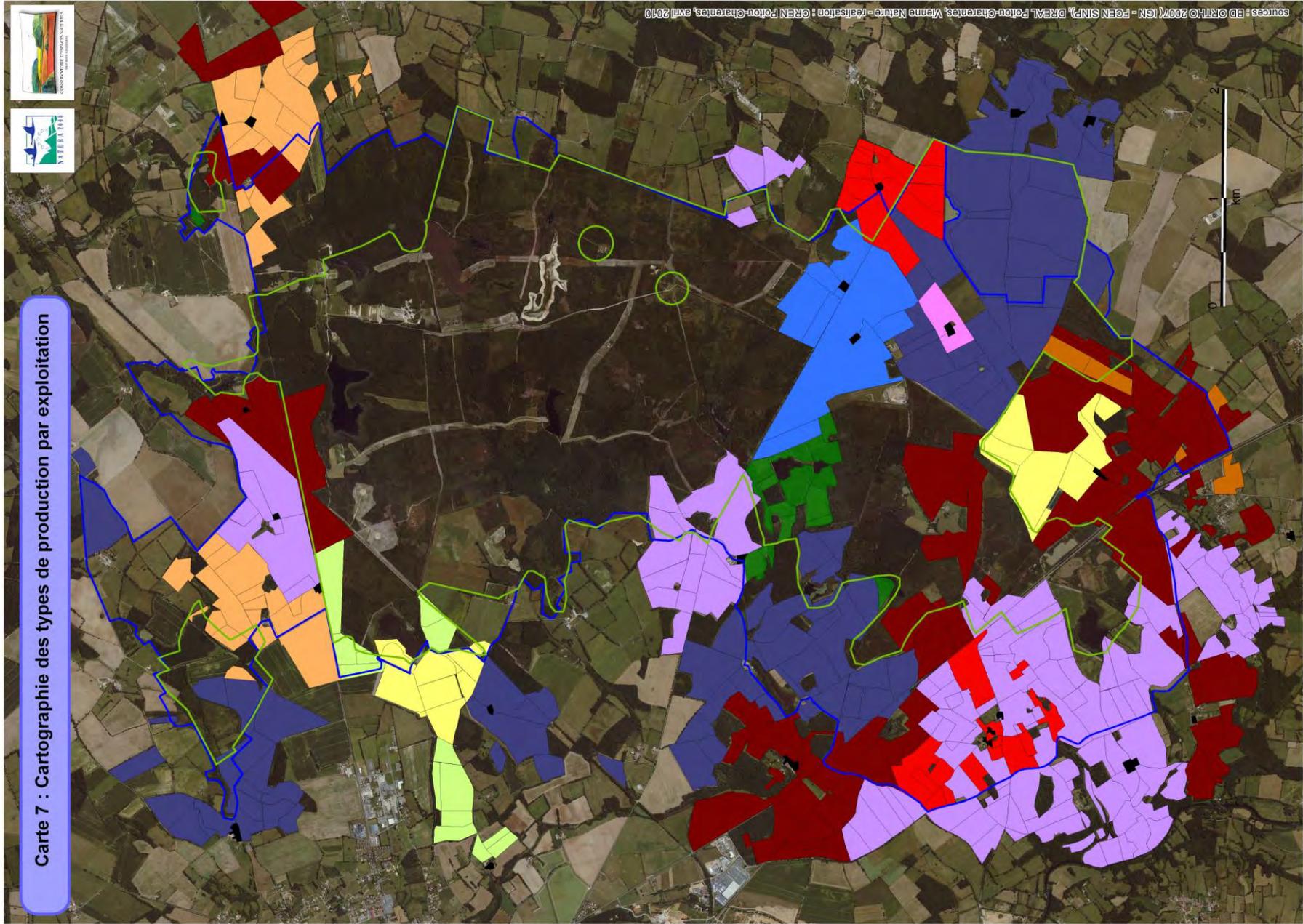


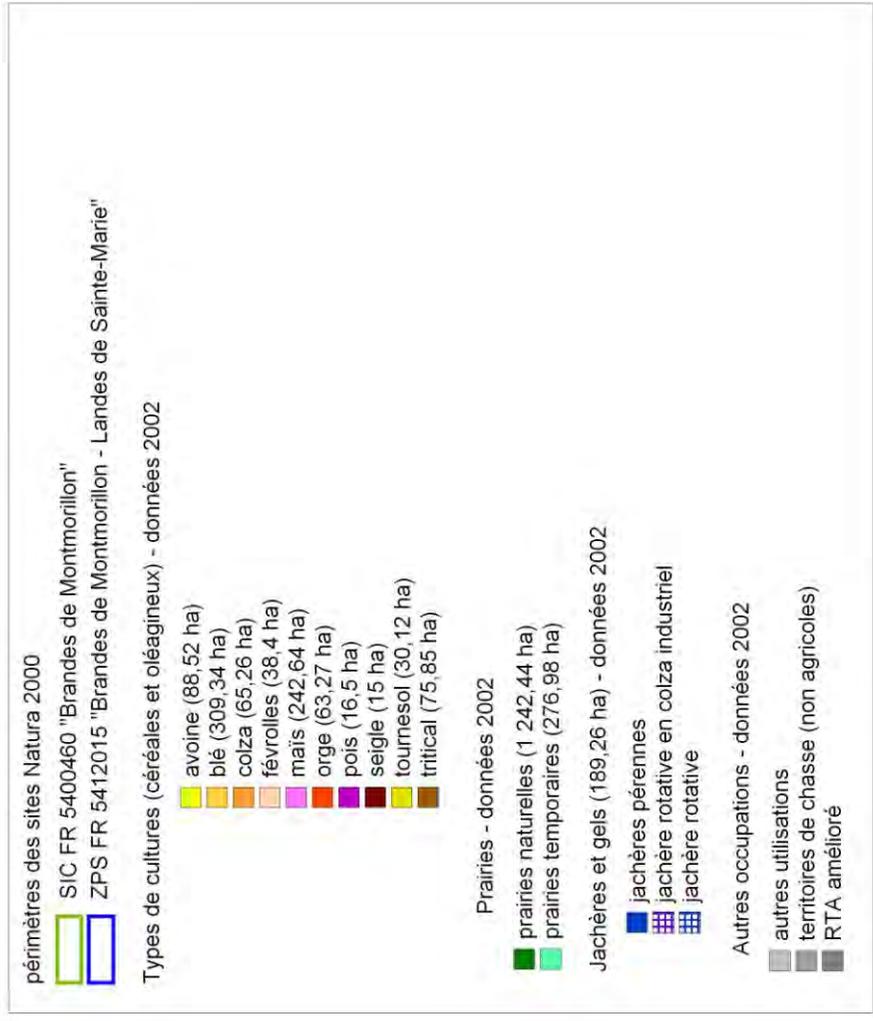


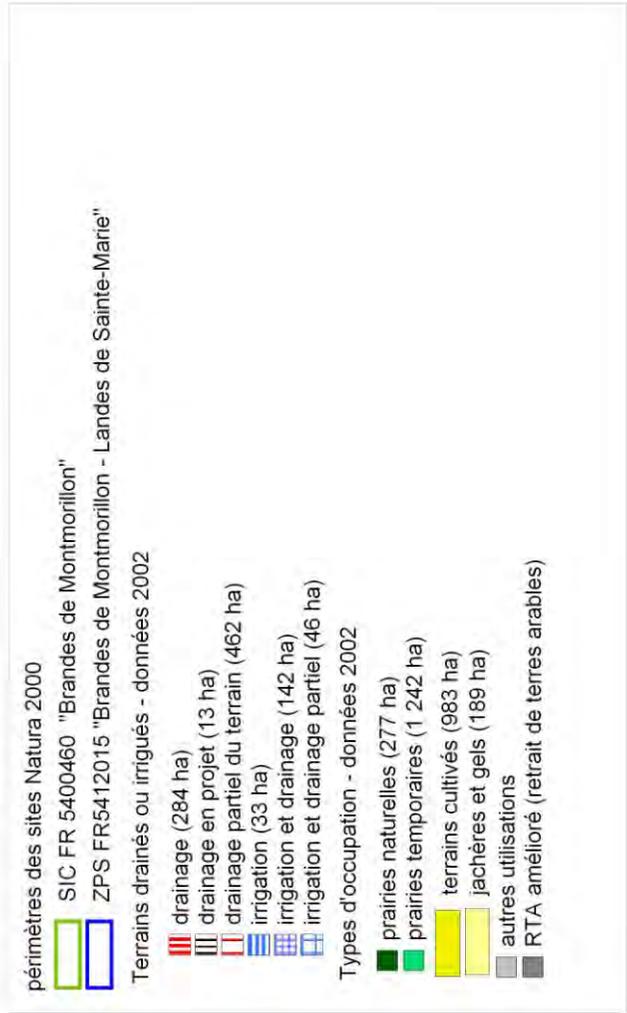
périmètre des sites Natura 2000	
	SIC FR 540460 "Brandes de Montmorillon"
	ZPS "FR 5412015 "Brandes de Montmorillon - Landes de Sainte-Marie"
	habitats potentiels de nidification des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire
	Bongios nain, Bihoreau gris, Héron pourpré, Busard des roseaux, Martin-pêcheur d'Europe
	Busard Saint-Martin, Busard cendré, Fauvette pitchou
	Bondrée apivore, Milan noir, Circaète Jean-le-Blanc, Pic noir, Pic mar
	Engoulevent d'Europe
	Oedicnème criard, Alouette lulu, Pipit rousseline, Pie-grièche écorcheur

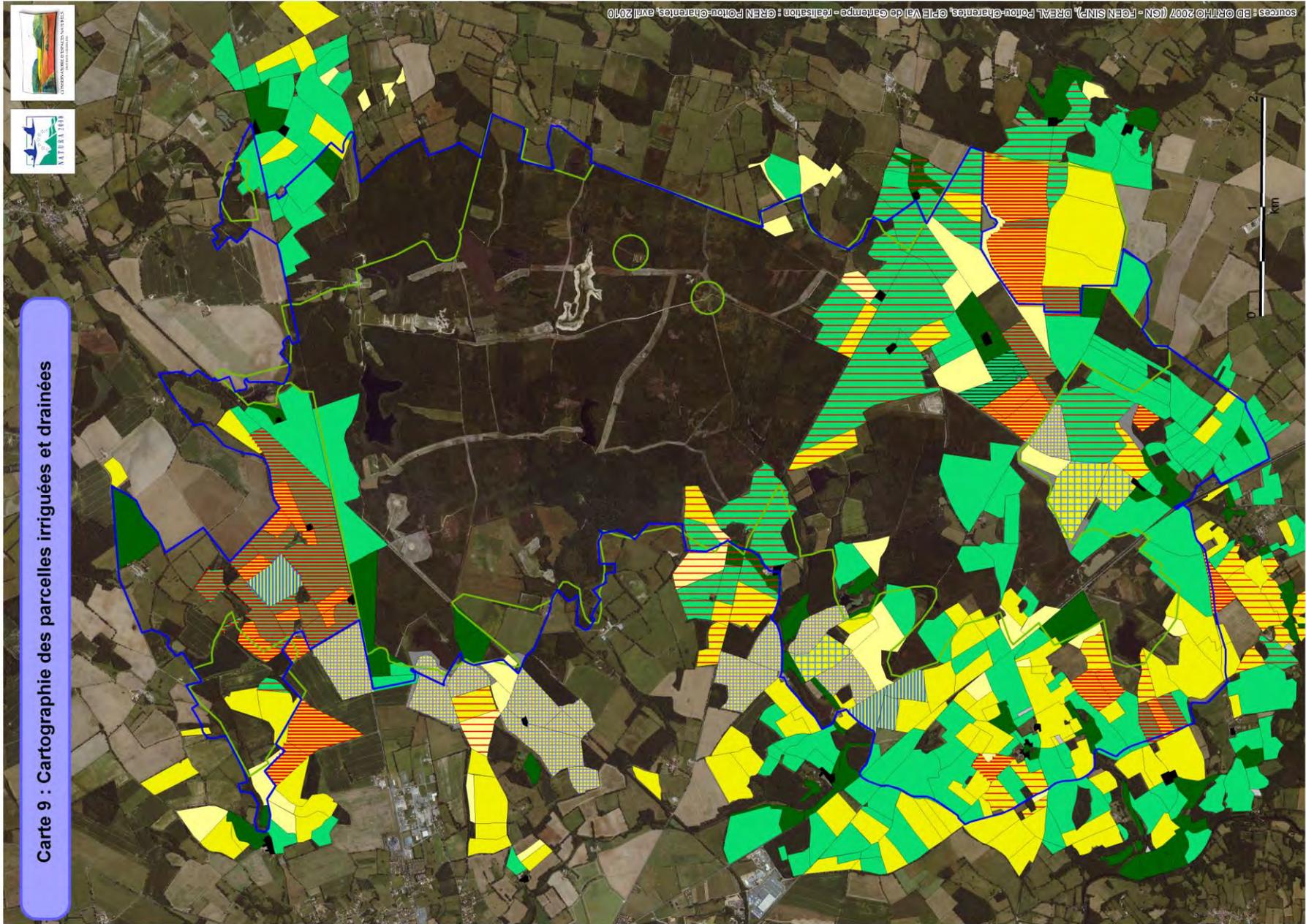






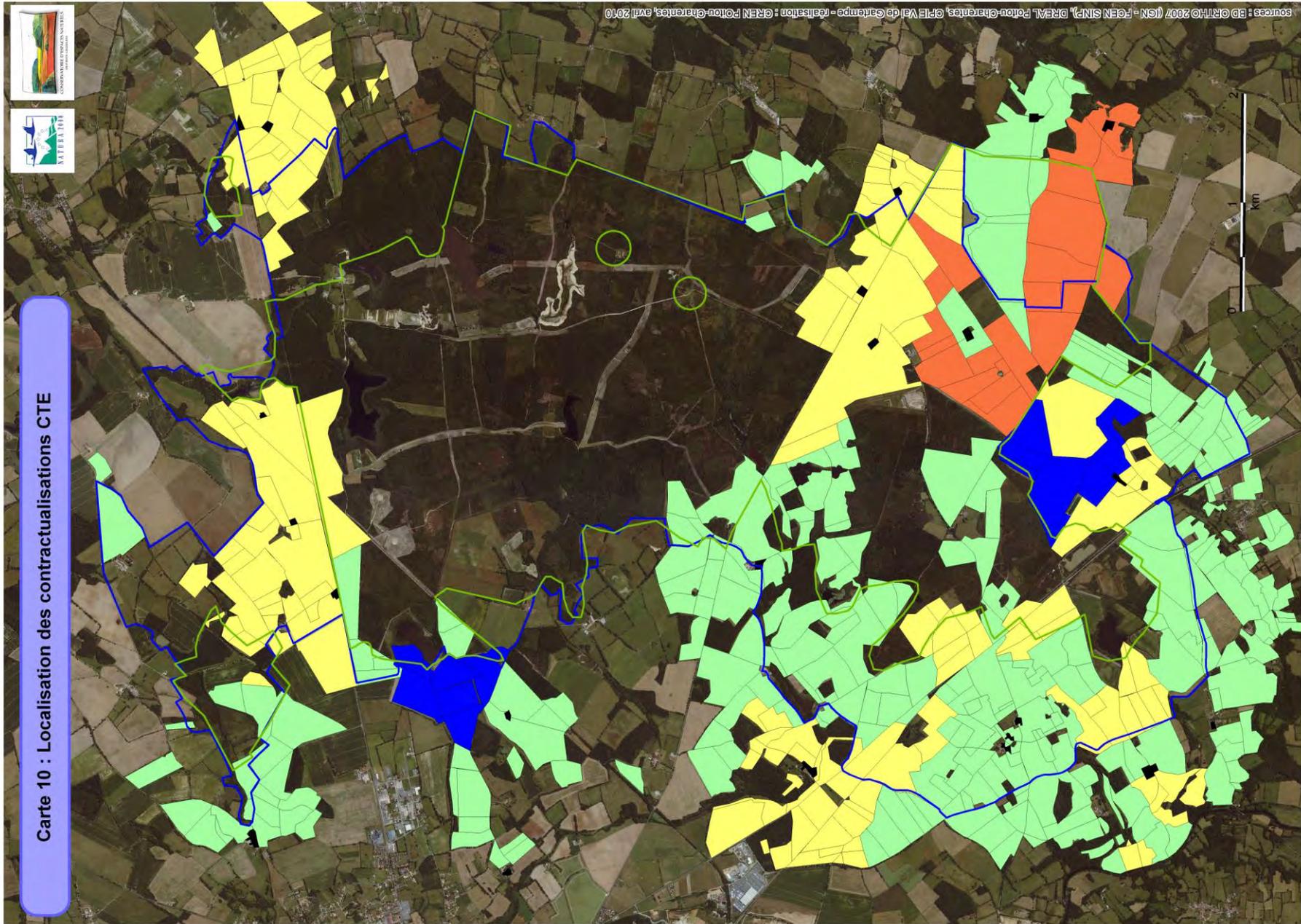






Carte 9 : Cartographie des parcelles irriguées et drainées





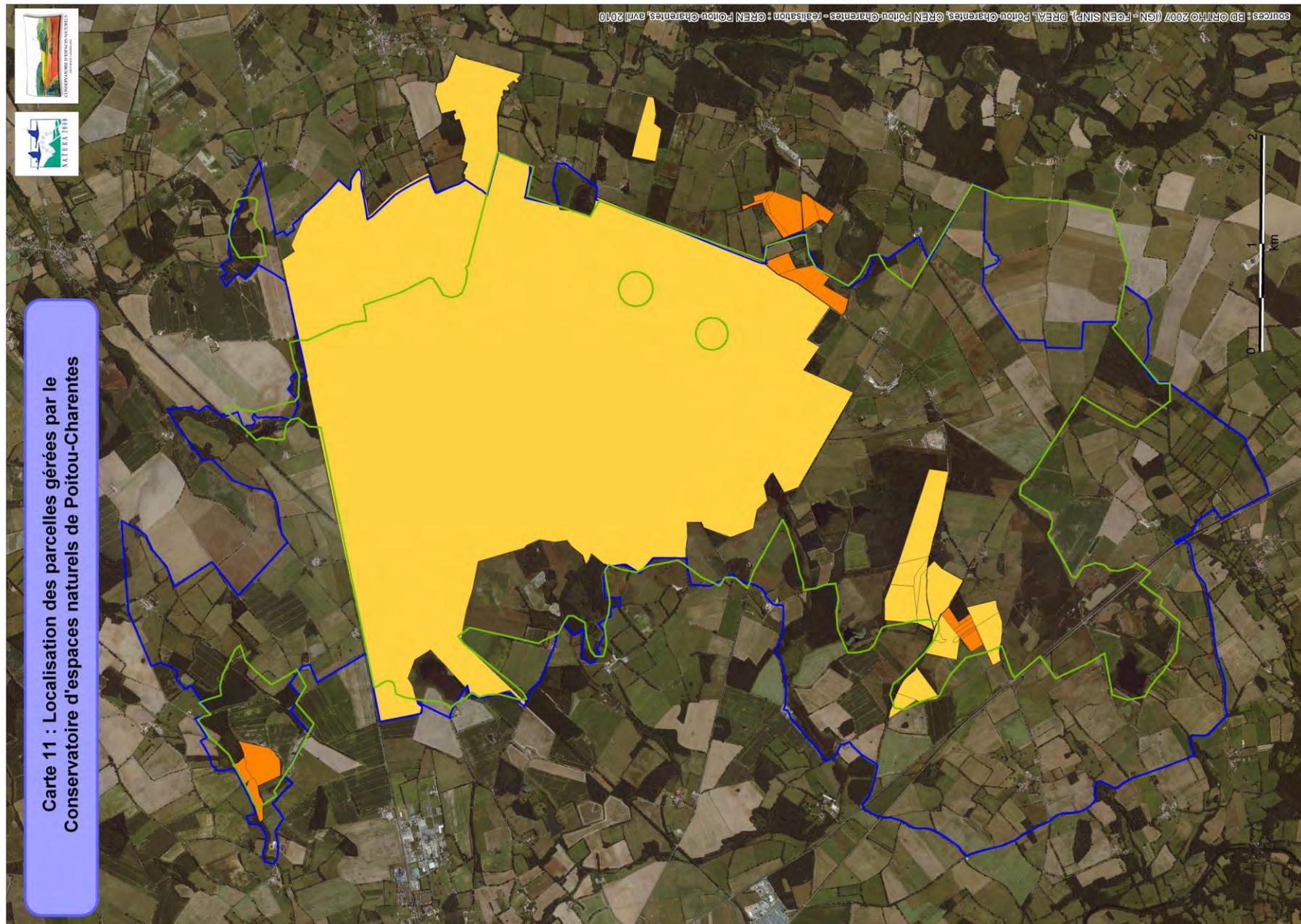
périmètres des sites Natura 2000

SIC FR5400460 "Brandes de Montmorillon"

ZPS FR 5412015 "Brandes de Montmorillon - Landes de Sainte-Marie"

Maitrise foncière et d'usage du CREN Poitou-Charentes - situation au 31/12/2009

- propriété du Conservatoire régional d'espaces naturels de Poitou-Charentes
- parcelle maitrisée par convention de gestion



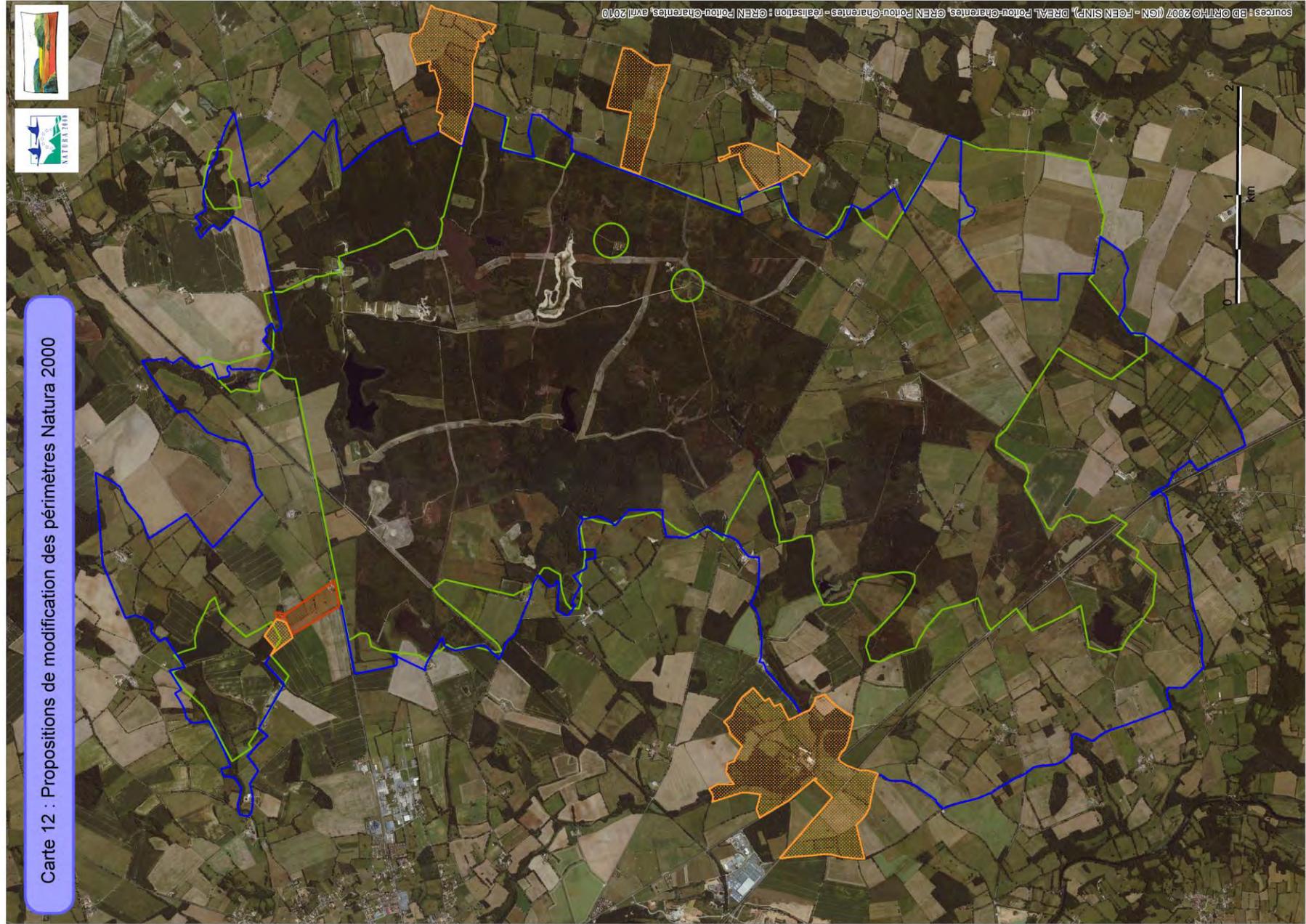
Carte 11 : Localisation des parcelles gérées par le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes

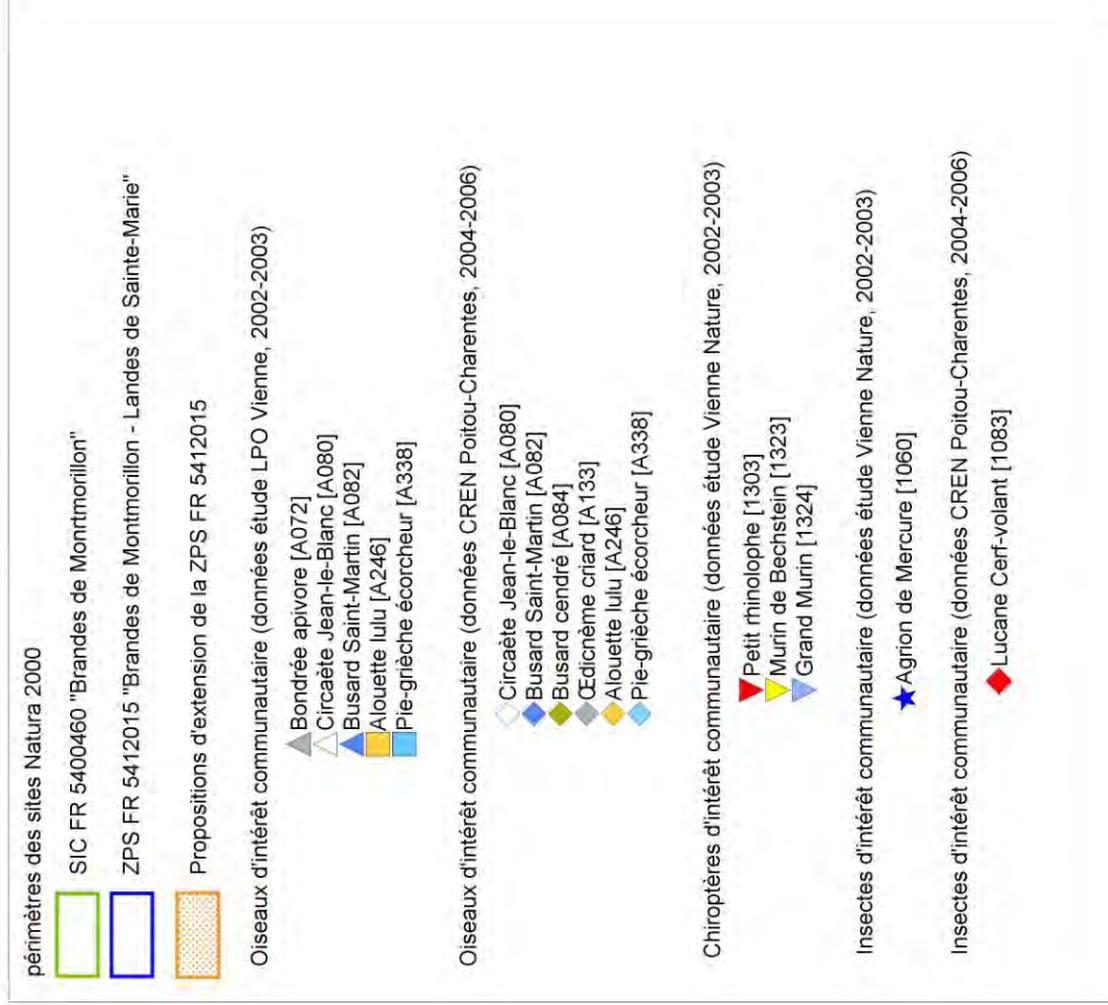
Périmètres des sites Natura 2000

-  SIC FR 5400460 "Brandes de Montmorillon"
-  ZPS FR 5412015 "Brandes de Montmorillon et Landes de Sainte-Marie"

Modifications des périmètres proposées

-  Proposition de retrait du périmètre de la ZPS FR 5412015
-  Proposition d'extension de la ZPS FR 5412015







périmètres des sites Natura 2000

-  SIC FR 5400460 "Brandes de Montmorillon"
-  ZPS FR 5412015 "Brandes de Montmorillon - Landes de Sainte-Marie"
-  Propositions d'extension de la ZPS FR5412015
-  Proposition de retrait de la ZPS FR 5412015

Oiseaux d'intérêt communautaire (données étude LPO Vienne, 2002-2003)

-  Héron pourpré [A029]
-  Milan noir [A073]
-  Circaète Jean-le-Blanc [A080]
-  Busard Saint-Martin [A082]
-  Busard cendré [A084]
-  Alouette lulu [A246]
-  Fauvette pitchou [A302]
-  Pie-grièche écorcheur [A338]

Insectes d'intérêt communautaire (données étude Vienne Nature, 2002-2003)

-  Agrion de Mercure [1044]
-  Cuivré des marais [1060]



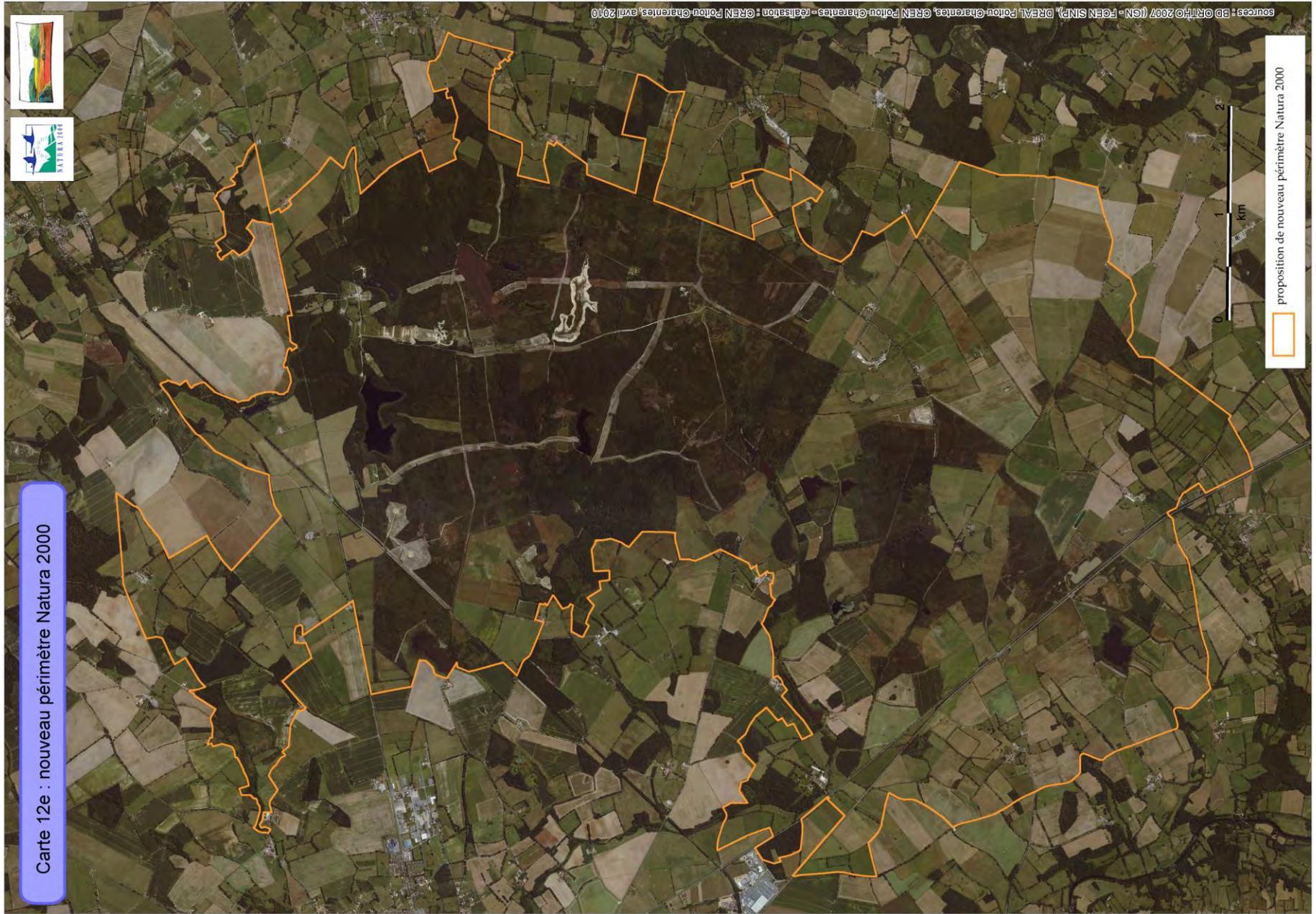




**Carte 12c : Propositions de modifications de la ZPS
Zoom Nord-Est**







Carte 12e : nouveau périmètre Natura 2000

ANNEXES – NOTICES MAEt

mise à jour 2010

- 1- Création et entretien d'un maillage de zones de régulation écologique
- 2- Amélioration de la gestion du gel PAC
- 3- Conversion de culture en prairie (<85 uN)
- 4- Amélioration d'une prairie (<85 uN)
- 5- Préserver les prairies riches en fleurs
- 6- Entretien de haies localisées de manière pertinente
- 7- Entretien d'arbres isolés ou d'alignement
- 8- Maintien de l'ouverture d'un milieu par intervention mécanique
- 9- Préserver et restaurer le fonctionnement écologique des mares

Création et entretien d'un maillage de zones de régulation écologique



PC_MONT_ZR1

Aide annuelle : 392 euros/ha/an

Éligibilité PAC

Déclarée en 2009
Grandes cultures

À déclarer en 2010
Gel (largeur > 10 m)
Prairie (5 m < largeur < 20 m)

Fournir des **bandes enherbées** favorables à la faune comme zone **refuge**, source d'**alimentation** et voies de **déplacement**.
Ces zones constituent également des réservoirs d'**auxiliaires de cultures** permettant de lutter contre les ravageurs.

Vos engagements - Cahier des charges

- ▶ Type de couvert autorisé: graminées/légumineuses (12 kg/ha max)
- ▶ 5 m < largeur < 20 m
- ▶ Pas d'intervention mécanique entre le 1^{er} mai et le 31 août
- ▶ Pas de fertilisation
- ▶ Pas de désherbage chimique (sauf traitement localisé)
- ▶ Cahier d'enregistrement des interventions

Recommandations pour la gestion de vos parcelles

- ▶ Ne renouvelez pas le couvert plus de 1 fois au cours des 5 ans (et uniquement par travail du sol superficiel)
- ▶ Pour un impact favorable sur la biodiversité:
 - Ne réalisez pas la fauche du couvert de nuit;
 - Respectez une hauteur minimale de fauche de 20 cm compatible avec la protection des espèces;
 - Respectez une vitesse maximale de fauche de 10 km/h permettant la fuite de la petite faune présente sur la parcelle;
 - Mettez en place une barre d'effarouchement sur le matériel.

2010

MAET Montmorillonais



Contact : LPO Vienne, Céline Gracieux - tél 05 49 88 55 22 - 389 avenue de Nantes - 86000 POTTIERS

Amélioration de la gestion du gel PAC



PC_MONT_GE1

Aide annuelle : 126 euros/ha/an

Éligibilité PAC

Déclarée en 2009

Gel / Grandes cultures

À déclarer en 2010

Gel (largeur > 10m)

Prairie (5m<largeur<20m)

Adapter sa gestion du gel afin de limiter les phénomènes érosifs et le lessivage des intrants. Ces **zones riches en insectes** constituent également des **réservoirs d'auxiliaires de cultures** permettant de lutter contre les ravageurs.

Vos engagements - Cahier des charges

- ▶ Type de couvert autorisé: graminées/légumineuses (12 kg/ha max)
- ▶ Largeur minimale de 20 m
- ▶ Pas d'intervention mécanique entre le 1^{er} mai et le 31 août
- ▶ Pas de fertilisation
- ▶ Pas de désherbage chimique (sauf traitement localisé)
- ▶ Cahier d'enregistrement des interventions

Recommandations pour la gestion de vos parcelles

- ▶ Ne renouvelez pas le couvert plus de 1 fois au cours des 5 ans (et uniquement par travail du sol superficiel).
- ▶ Pour un impact favorable sur la biodiversité:
 - Ne réalisez pas la fauche du couvert de nuit;
 - Respectez une hauteur minimale de fauche de 20 cm compatible avec la protection des espèces;
 - Respectez une vitesse maximale de fauche de 10 km/h permettant la fuite de la petite faune présente sur la parcelle;
 - Mettez en place une barre d'effarouchement sur le matériel.

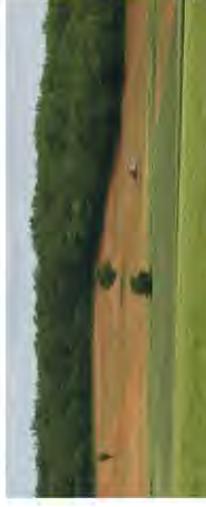
2010

MAET Montmorillonais



Contact : LPO Vienne, Céline Gracieux - tél 05 49 88 55 22 - 389 avenue de Nantes - 86000 POITIERS

Conversion de cultures en prairies (<85uN)



PC_MONT_HE3

Aide annuelle : 265 euros/ha/an

Éligibilité PAC

Déclarée en 2009
Grandes cultures

À déclarer en 2010
Prairie permanente ou temporaire

Planter et entretenir des couverts herbacés favorables à la faune comme zone **refuge**, source d'**alimentation** et voies de **déplacement**. Ces zones riches en insectes sont des territoires de chasse privilégiés pour les chauves-souris.

Vos engagements - Cahier des charges

- ▶ Type de couvert autorisé: graminées/légumineuses
- ▶ Largeur minimale de 20 m
- ▶ Entretien par fauche de préférence mi-juin
- ▶ **Prairie permanente**: absence de destruction: un seul renouvellement par travail superficiel du sol
- ▶ **Prairie temporaire**: un seul retour en 5 ans
- ▶ Fertilisation azotée <85uN dont minéral <60uN/ha/an
- ▶ Fertilisation phosphatée <90uP dont minéral <30uP/ha/an
- ▶ Fertilisation potassique <160uK dont minéral <60uK/ha/an
- ▶ Pas de désherbage chimique (sauf traitement localisé)
- ▶ Maîtrise des refus et des ligneux
- ▶ Absence d'écobuage et de brûlage dirigé

Recommandations pour la gestion de vos parcelles

- ▶ Respectez la période optimale de fertilisation, entre le 15 juillet et le 1er mai, en dehors des périodes de reproduction de la faune et de la flore;
- ▶ Pour un impact favorable sur la biodiversité:
 - Réalisez l'entretien de vos parcelles par une fauche annuelle;
 - Privilégiez une fauche tardive soit à partir du 15 juin;
 - Ne réalisez pas la fauche du couvert de nuit;
 - Respectez une hauteur minimale de fauche de 20 cm compatible avec la protection des espèces;
- Respectez une vitesse maximale de fauche de 10 km/h permettant la fuite de la petite faune présente sur la parcelle;
- Mettez en place une barre d'effarouchement sur le matériel.

Contact : LPO Vienne, Céline Gracieux - tél 05 49 88 55 22 - 389 avenue de Nantes - 86000 POTTIERS



MAET Montmorillonais
2010

Amélioration d'une prairie (< 85uN)



PC_MONT_HE1

Aide annuelle : 107euros/ha/an

Éligibilité PAC

Déclarée en 2009
Prairie permanente
ou temporaire

À déclarer en 2010
Prairie permanente
ou temporaire

Maintenir et améliorer des prairies favorables à la faune comme **source d'alimentation et lieux de reproduction**. La réduction des apports azotés permet d'obtenir une prairie plus diversifiée et plus riche en insectes, ressource alimentaire privilégiée des chauves-souris.

Vos engagements - Cahier des charges

- ▶ **Prairie permanente:** absence de destruction, un seul renouvellement par travail superficiel du sol
- ▶ **Prairie temporaire:** un seul retournement en 5 ans
- ▶ Fertilisation azotée <85uN dont minéral <60uN/ha/an
- ▶ Fertilisation phosphatée <90uP dont minéral <30uP/ha/an
- ▶ Fertilisation potassique <160uK dont minéral <60uK/ha/an
- ▶ Maîtrise des refus et des ligneux
- ▶ Pas de désherbage chimique (sauf traitement localisé)
- ▶ Absence d'écobuage ou brûlage dirigé

Recommandations pour la gestion de vos parcelles

- ▶ Respectez la période optimale de fertilisation, entre le 15 juillet et le 1^{er} mai, en dehors des périodes de reproduction de la faune et de la flore;
- ▶ Pour un impact favorable sur la biodiversité:
 - Réalisez l'entretien de vos parcelles par une fauche annuelle;
 - Privilégiez une fauche tardive soit à partir du 15 juin;
 - Ne réalisez pas la fauche du couvert de nuit;
 - Respectez une hauteur minimale de fauche de 20 cm compatible avec la protection des espèces;
 - Respectez une vitesse maximale de fauche de 10 km/h permettant la fuite de la petite faune présente sur la parcelle;
 - Mettez en place une barre d'effarouchement sur le matériel.

Contact : LPO Vienne, Céline Gracieux - tél 05 49 88 55 22 - 389 avenue de Nantes - 86000 POITIERS



Préserver les prairies riches en fleurs

absence de fertilisation et retard de fauche



PC_MONT_PFI

Aide annuelle : 369 euros/ha/an

Éligibilité PAC

Déclarée en 2009
Prairie permanente

À déclarer en 2010
Prairie permanente

Les prairies d'intérêt communautaire, prairies humides en particulier sont des habitats extrêmement sensibles. L'absence de fertilisation et le retard de fauche visent à **préserver la flore et l'équilibre biologique** de ces milieux remarquables; ces engagements permettent aussi de **préserver la qualité de l'eau**.

Vos engagements - Cahier des charges

- ▶ Absence de destruction des prairies engagées
- ▶ Absence totale de fertilisation hors apport par pâturage
- ▶ Interdiction de fauche et de pâturage avant le 30 juin
- ▶ Maîtrise des refus et des ligneux
- ▶ Pas de désherbage chimique (sauf traitement localisé)
- ▶ Absence d'écobuage et de brûlage dirigé
- ▶ Cahier d'enregistrement des interventions

Recommandations pour la gestion de vos parcelles

- ▶ Respectez la période optimale de fertilisation, entre le 15 juillet et le 1^{er} mai, en dehors des périodes de reproduction de la faune et de la flore
- ▶ Pour un impact favorable sur la biodiversité:
 - Réalisez l'entretien de vos parcelles par une fauche annuelle;
 - Préférez une fauche centrifuge;
 - Privilégiez une fauche tardive soit à partir du 15 juin;
 - Ne réalisez pas la fauche du couvert de nuit;
 - Respectez une hauteur minimale de fauche de 20 cm compatible avec la protection des espèces;
 - Respectez une vitesse maximale de fauche de 10 km/h permettant la fuite de la petite faune présente sur la parcelle;
 - Mettez en place une barre d'effarouchement sur le matériel.

Contact : LPO Vienne, Céline Gracieux - tél 05 49 88 55 22 - 389 avenue de Nantes - 86000 POITIERS



2010

MAET Montmorillonais

Entretien de haies localisées de manière pertinente



PC_MONT_HA1
PC_MONT_HA2

Aide annuelle : 0,18 euros/ml (1 face)
0,34 euros/ml (2 faces)

Les haies constituent un réseau de corridors favorisant le déplacement des espèces; certaines les fréquentent comme lieu de vie, d'abri ou de reproduction. D'un point de vue environnemental, elles favorisent l'infiltration des eaux et jouent un rôle épurateur et stabilisateur du sol.

L'éligibilité de vos haies sera définie par l'opérateur au moment de l'expertise environnementale selon leur localisation et leur composition (cf. liste essences locales)

Vos engagements - Cahier des charges

- ▶ Entretien entre le 1^{er} septembre et le 28 février
- ▶ 2 entretiens en 5 ans dont un pendant les 3 premières années
- ▶ Pratiquer un entretien doux, couper seulement les pousses de l'année
- ▶ Emprise réservée (ni labourée, ni cultivée) de 1,50m à partir de l'axe de la haie - emploi de désherbant interdite
- ▶ Conserver des bois morts et arbres remarquables (têtard, creux...)
- ▶ Pas de désherbage chimique (sauf traitement localisé)
- ▶ Recépage autorisé sur 10% du linéaire
- ▶ Cahier d'enregistrement des interventions
- ▶ Pour les plantations, utilisez uniquement des essences locales

Recommandations pour la gestion de vos haies

- ▶ Plantez les jeunes plants sous paillis végétal ou biodégradable (pas de paillage plastique);
- ▶ N'abattez les arbres morts ou en mauvais état sanitaire qu'en cas de danger pour des biens ou des personnes, car ils constituent des abris favorables à la biodiversité;
- ▶ Favoriser l'implantation d'un banquette enherbée en appui de la haie.

MAET Montmorillonais
2010



Contact : LPO Vienne, Céline Gracieux - tél 05 49 88 55 22 - 389 avenue de Nantes - 86000 POITIERS

Entretien d'arbres isolés ou en alignement



PC_MONT_AR1

Aide annuelle : 3,47 euros/arbre

L'entretien des arbres remarquables, isolés ou en alignements, est essentiel pour préserver la haute valeur naturelle et paysagère du territoire. Ils constituent de véritables infrastructures écologiques et permettent d'assurer le maintien de nombreuses espèces sensibles, chauves souris notamment en leur fournissant lieux de vie, d'abri ou de reproduction.

L'éligibilité de vos arbres sera définie par l'opérateur au moment de l'expertise environnementale selon leur localisation et l'essence concernée (cf. liste arbres essences locales)

Vos engagements - Cahier des charges

- ▶ Entretien entre le 1^{er} septembre et le 28 février
- ▶ 1 taille dans les 5 ans
- ▶ Utiliser du matériel n'éclatant pas les branches: scies
- ▶ Emprise réservée (ni labourée, ni cultivée) d'un diamètre d'au moins 3 m autour du pied de l'arbre - emploi de désherbant interdite
- ▶ Pas de désherbage chimique (sauf traitement localisé)
- ▶ Cahier d'enregistrement des interventions

Recommandations pour la gestion de vos arbres

- ▶ Remplacement des arbres: plantez les jeunes plants sous paillis végétal ou biodégradable (pas de paillage plastique), utilisez des essences locales;
- ▶ N'abattez les arbres morts ou en mauvais état sanitaire qu'en cas de danger pour des biens ou des personnes, car ils constituent des abris favorables à la biodiversité.

2010

MAET Montmorillonais



Contact : LPO Vienne, Céline Gracieux - tél 05 49 88 55 22 - 389 avenue de Nantes - 86000 POITIERS

Maintien de l'ouverture d'un milieu par intervention mécanique

(pelouses, tourbières et landes)



PC_MONT_MI1

Aide annuelle : 263 euros/ha/an

Là où le pâturage n'est pas suffisant pour entretenir le milieu, un entretien mécanique complémentaire est nécessaire pour lutter contre les rejets ligneux et autres végétaux envahissants et préserver ainsi les habitats d'intérêt communautaire à caractère ouvert.

Vos engagements - Cahier des charges

- ▶ Absence de destruction des surfaces engagées
- ▶ 2 entretiens en 5 ans dont un pendant les 3 premières années
- ▶ Travaux d'entretien entre le 1^{er} août et 1^{er} mars
- ▶ Coupe manuelle ou mécanique avec exportation des produits de coupe
- ▶ Absence totale d'apports de fertilisants minéraux ou organiques
- ▶ Pas de désherbage chimique (sauf traitement localisé)
- ▶ Cahier d'enregistrement des interventions

Recommandations pour la gestion de vos parcelles

- ▶ Entretien la parcelle par pâturage (entre le 20 juin et le 1^{er} avril) avec un chargement moyen compris entre 0,2 et 0,8 UGB/ha. On préférera un pâturage tournant, avec un chargement instantané au moment des pousses d'herbe;
- ▶ En cas de pâturage, veiller à déposer la complémentation alimentaire en périphérie, sur des stations à faible valeur patrimoniale;
- ▶ Sinon, entretenir la parcelle par une coupe ou une fauche réalisée entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} mars.

2010

MAET Montmorillonais



Contact : LPO Vienne, Céline Gracieux - tél 05 49 88 55 22 - 389 avenue de Nantes - 86000 POITIERS

Préserver et restaurer le fonctionnement écologique des mares



PC_MONT_PE1

Aide annuelle : 95 euros/mare

Les mares sont des écosystèmes particuliers, réservoirs de biodiversité floristique et faunistique accueillant notamment le triton créé au moment de la reproduction. Les chauvessours fréquentent également les mares comme zone de chasse. En tant que zones humides, elles ont un rôle épurateur et régulateur des ressources en eau.

L'opérateur définira un **plan de gestion** adapté à votre mare sur la base d'un diagnostic de l'état initial et en prévoira les modalités d'entretien pour 5 ans: **débroussaillage; curage; végétalisation des berges; entretien de la végétation; méthodes de lutte contre espèces envahissantes; conditions d'accès des animaux pour l'abreuvement.**

Vos engagements - Cahier des charges

- ▶ Respecter le plan de gestion
- ▶ Réaliser les interventions entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre
- ▶ 3 interventions sur 1/3 du périmètre
- ▶ Absence de colmatage plastique
- ▶ Pas de procédés chimiques pour lutter contre les nuisibles
- ▶ Cahier d'enregistrement des interventions

Recommandations pour la gestion de votre mare

- ▶ Ne pas empoissonner les mares;
- ▶ Ne pas introduire ou favoriser le développement d'espèces exotiques animales (écrevisse de Louisiane, perche soleil) et végétales (jussie, myriophylle du Brésil).

MAET Montmorillonais
2010



Contact : LPO Vienne, Céline Gracieux - tél 05 49 88 55 22 - 389 avenue de Nantes - 86000 POTTIERS